

AFFLELOU

Société par actions simplifiée au capital de 135.541.020,10 €
Siège social : Tour Trinity – 1bis Esplanade de la Défense
92400 COURBEVOIE

751 095 712 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité du Groupe ainsi que de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 juillet 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes consolidés et annuels desdits exercices.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

RAPPORT DE GESTION GROUPE

SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE

Faits marquants de l'exercice

Le Groupe gère un parc unifié sous l'enseigne ALAIN AFFLELOU depuis l'arrêt définitif de l'enseigne OPTICAL DISCOUNT fin décembre 2024. Les 1.485 magasins ALAIN AFFLELOU se décomposent en 1.376 magasins d'optique et 109 centres spécifiques d'aides auditives, contre respectivement 1 342 magasins d'optique et 114 centres spécifiques d'aides auditives au 31 juillet 2024.

Au 31 juillet 2025, le portefeuille des 109 centres d'aides auditives ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN est complété par 553 espaces au sein de magasins d'optique, soit un total de 662 points de vente d'aides auditives, contre 584 au 31 juillet 2024.

La progression du nombre des points de ventes d'aides auditives a été favorisée sur les deux derniers exercices par les nombreuses ouvertures d'espaces auditifs au sein de magasins d'optiques dans l'objectif de synergies croissantes entre les deux activités de l'enseigne ALAIN AFFLELOU.

Le parc des 1.485 magasins à l'enseigne ALAIN AFFLELOU au 31 juillet 2025 couvre 19 pays (en comptant Andorre et L'Île Maurice), répartis en trois zones géographiques :

- la France : 929 magasins,
- l'Espagne : 392 magasins,
- les autres pays : 164 magasins.

Enfin, le Groupe a poursuivi la réduction de son portefeuille succursaliste en France. Ainsi son parc de magasins détenus en propre, principalement en France et en Espagne, est de 158 magasins au 31 juillet 2025 contre 169 magasins au 31 juillet 2024.

Le Groupe a en effet poursuivi sur l'exercice écoulé sa stratégie initiée en 2023, axée sur la réduction du portefeuille de magasins en propre. Toutefois, certains magasins sont maintenus en propre, notamment lorsqu'ils ont, comme dans les zones touristiques notamment, un poids important sur l'image de la marque ALAIN AFFLELOU, ou s'ils se situent dans des zones de chalandise importante comme les grands centres commerciaux ou les rues principales des grandes villes, où les moyens financiers nécessaires peuvent ne pas être adéquats pour le profil des franchisés. A la clôture de l'exercice le pôle succursaliste France représente 69 magasins contre 83 en 2023.

S'agissant de l'Espagne (et marginalement du Portugal), le Groupe poursuit une stratégie de développement mixte, le portefeuille ayant été ramené à fin juillet 2025 à 86 magasins en Espagne (contre 92 fin juillet 2024), tandis qu'au Portugal, nous détenons au 31 juillet 2025 8 magasins (contre 7 à fin juillet 2024).

Enfin, compte tenu de la progression des résultats et de la trésorerie au cours de l'exercice, le Groupe a émis en juillet 2025 des nouvelles obligations pour un montant nominal de 50.000 milliers d'euros, sous forme de High Yield Senior Secured Notes, identiques à celles émises en juillet 2024. La dette High Yield du groupe est portée à 610 000 milliers d'euros à l'issue de cette opération. Le niveau de levier financier (ratio de dette nette sur rentabilité d'exploitation) est à un niveau comparable à celui observé avant le refinancement de juillet 2024.

Les principales données comptables du compte de résultat consolidé sont les suivantes (en milliers d'euros) :

- * Produit des activités ordinaires : 444 745 k€
- * Résultat opérationnel : 89 350 k€
- * Résultat financier : -44 869 k€
- * Résultat net des activités poursuivies : 31 079 k€
- * Résultat net part du Groupe : 31 267 k€

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important et méritant d'être signalé n'est intervenu depuis la date de clôture jusqu'à l'établissement du présent rapport.

PERSPECTIVES D'AVENIR 2025/2026

Nous poursuivons nos efforts pour développer la marque et l'enseigne Alain Afflelou et accroître notre chiffre d'affaires en privilégiant nos pays d'implantations majeures.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que les diverses sociétés du Groupe n'ont effectué au titre de l'exercice écoulé, aucune activité en matière de recherche et de développement.

RAPPORT DE GESTION SUR
LES COMPTES ANNUELS AU 31 JUILLET 2025

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Faits marquants de l'exercice

Activité de la Société

L'exercice écoulé dont nous soumettons aujourd'hui les comptes à votre approbation a eu une durée de douze mois ayant couvert la période du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025.

La société a, au cours de l'exercice écoulé, poursuivi la gestion de ses participations dans ses filiales directes et indirectes et dispensé ses prestations aux filiales.

La société a généré au titre de ses prestations de services aux sociétés du Groupe un chiffre d'affaires de 4.409 k€.

Le total des charges d'exploitation ressort à 17.489 k€ laissant apparaître un résultat d'exploitation de -10.080 k€.

Le résultat financier, compte tenu de produits financiers de participation et autres intérêts et produits assimilés pour un montant de 50.605 k€ et des dotations financières et intérêts et charges assimilées pour un montant de 40.109 k€ s'établit à 10.497 k€.

Ainsi le résultat courant avant impôts est bénéficiaire à hauteur de 417 k€.

Après comptabilisation :

- d'un résultat exceptionnel de 16 k€,
- de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise pour 447 k€,
- de l'impôt sur les sociétés de -16.464 k€,

Le résultat net comptable de l'exercice se solde par un bénéfice de 16.451 k€.

Composition du capital

Au 31 juillet 2025, le capital social s'élève à 135.541.020,1 €, composé de 253.822.135 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,534 € chacune. Parmi celles-ci, il y a 249.731.113 actions ordinaires, 1.000.000 actions préférentielles de catégorie F (ADP F) avec droits préférentiels, et 3.091.022 actions préférentielles de catégorie 1 (ADP 1).

Lors de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2023, les actionnaires ont autorisé le Président de la Société à attribuer gratuitement des actions AGADP1 en une ou plusieurs fois, dans la limite de 3.127.819 actions AGADP1, étant précisé que le nombre total d'actions AGADP1 gratuites attribuées par le Président ne pourra excéder la limite globale de 1,50% du capital social existant de la Société à la date de la décision. Au 31 juillet 2025, 2.539.054 actions gratuites ont été émises.

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important et méritant d'être signalé n'est intervenu depuis la date de clôture jusqu'à l'établissement du présent rapport.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société va poursuivre la gestion des participations directes et indirectes ainsi que son rôle d'animation au sein du Groupe et des prestations dispensées à ce titre à ses filiales.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a eu au cours de l'exercice écoulé, aucune activité en matière de recherche et de développement.

PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Prise de participation ou de contrôle au cours de l'exercice

Nous vous informons que nous n'avons pris aucune participation ni le contrôle d'aucune société au cours de l'exercice.

Cession de participation ou de contrôle au cours de l'exercice

Nous vous informons que nous n'avons cédé aucune participation ni aucune société contrôlée au cours de l'exercice.

Nous vous précisons cependant que la société AA ASIA a été dissoute et liquidée. Cette liquidation amiable est devenue effective le 16 mai 2025.

FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société, à ce jour, détient des participations ou contrôle au sens des articles L 233-1 et suivants du Code de commerce, les sociétés suivantes :

Contrôle direct :

100 % du capital et des droits de vote de la société **3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT**, société par actions simplifiée au capital de 279.930.394 € dont le siège social est Tour Trinity 1bis Esplanade de la Défense 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 488 863 358.

Contrôle indirect :

100 % du capital de la société **L'OPTICIEN AFFLELOU** société par actions simplifiée au capital 16.408.734 € dont le siège social est Tour Trinity 1bis Esplanade de la Défense 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 514.266.675 ;

100 % du capital de la société **ERIC AFFLELOU** société par actions simplifiée au capital 40.000 € dont le siège social est 60, rue Porte Dijeaux – 33000 BORDEAUX, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro_338 864 648 ;

100 % du capital de la société **APLUS** société par actions simplifiée au capital 24.887 € dont le siège social est 60 rue de la Porte Dijeaux – 33000 BORDEAUX, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 453 248 064 ;

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR**, société par actions simplifiée au capital de 2.561.154,24 € dont le siège social est Tour Trinity 1bis Esplanade de la Défense 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 304.577.794 ;

100% du capital de la société **OPTICAL FINANCE** société par actions simplifiée, au capital de 6.741.160 euros, ayant son siège social Tour Trinity 1bis Esplanade de la Défense 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 443.025.457 ;

100 % du capital de la société **LION / SENECA France AUDIO**, Société par actions simplifiée au capital de 3.040.815 euros dont le siège social est à Tour Trinity 1bis Esplanade de la Défense 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce de Nanterre sous le numéro 794.137.737 ;

100 % du capital de la société **3AB OPTIQUE EXPANSION**, société par actions simplifiée au capital de 525.000 euros dont le siège social est à Tour Trinity 1bis Esplanade de la Défense 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 488 935 552 ;

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL** société anonyme au capital de 37.500 € dont le siège social est 26, rue Glesener – 1630 Luxembourg immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B58334 ;

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU BELGIQUE**, société privée à responsabilité limitée au capital de 20.000 € dont le siège social est 143 avenue Louise – 1050 Bruxelles, immatriculée au RCS de Bruxelles sous le numéro 0885.723.232 ;

100 % du capital de la société **OPTICAL FINANCE BELGIQUE**, société privée à responsabilité limitée au capital de 150.000 € dont le siège social est, 143 avenue Louise 1050 Bruxelles, et immatriculée au RPM de Bruxelles sous le numéro BE0651 851 480 ;

100 % du capital de société **ALAIN AFFLELOU ESPAÑA**, société anonyme de droit espagnol au capital de 500.000 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, n°89, Planta 11 - 28046 Madrid, immatriculée au RCS de Madrid sous le numéro A83759019 ;

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO**, Société anonyme de droit espagnol au capital de 150.000 euros dont le siège social est en Espagne à Madrid, Paseo de la Castellana, n°89 Planta 11, immatriculée au Registre du Commerce de Madrid sous le numéro A87551909 ;

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU PORTUGAL**, société unipersonnelle à responsabilité limitée de droit portugais au capital de 1.900.000 € dont le siège social est Av. António Augusto de Aguiar, 11- 4ºEsq. 1050-010 LISBOA, immatriculée au RCS de Lisbonne sous le numéro 508417449 ;

100 % du capital de la société **F2L**, société par actions simplifiée au capital de 46.583.026 € dont le siège est Tour Trinity 1bis Esplanade de la Défense 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 449.055.177 ;

100 % du capital de la société **AAO OPTICO** (anciennement ALAIN AFFLELOU OPTICO), Société Anonyme de droit espagnol au capital de 1.800.015 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, n°89, Planta 11 - 28046 Madrid, immatriculée au RCS de Madrid sous le numéro A78766185 ;

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU LATAM**, société anonyme de droit espagnol, au capital de 150.000 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, n°89, Planta 11 - 28046 Madrid, immatriculée au RCS de Madrid sous le numéro A 87757928 ;

CESSION DE PARTICIPATIONS ET DE CONTROLE

Nous n'avons cédé, au cours de l'exercice, aucune participation ni le contrôle d'aucune société.

ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT

Notre filiale a généré au cours de cet exercice, au titre de ses prestations de services aux sociétés du Groupe, un chiffre d'affaires de 1.850 k€.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	1.850 k€
* Résultat d'exploitation :	(1.305) k€
* Résultat courant avant impôts :	39.571 k€
* Impôt sur les bénéfices :	3.6 k€
* Résultat de l'exercice :	39.375 k€

ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR

Notre filiale gère et anime les réseaux français d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	198.005 k€
* Résultat d'exploitation :	76.901 k€
* Résultat courant avant impôts :	87.045 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(19.479) k€
* Résultat de l'exercice :	65.733 k€

OPTICAL FINANCE

Notre filiale qui animait les réseaux français d'opticiens franchisés aux enseignes Optical Discount et Vision Design, a mis un terme à son activité de franchiseur laquelle a cessé au 31 décembre 2024.

Les principales données comptables du compte de résultat au 31 juillet 2025 sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	264 k€
* Résultat d'exploitation :	195 k€
* Résultat courant avant impôts :	294 k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	171 k€

LION / SENECA France AUDIO

Notre filiale gère et anime les réseaux français de vente d'appareils auditifs à l'enseigne Alain Afflelou Acousticien.

Les principales données comptables du compte de résultat au 31 juillet 2025 sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	11.548 k€
* Résultat d'exploitation :	1.749 k€
* Résultat courant avant impôts :	1.915 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(110) k€
* Résultat de l'exercice :	1.714 k€

3AB OPTIQUE EXPANSION

Nous vous rappelons que notre filiale a une activité de centrale d'achats de verres et produits de contactologie, dédiée aux franchisés du réseau ALAIN AFFLELOU en France.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	121.791 k€
* Résultat d'exploitation :	4.793 k€
* Résultat courant avant impôts :	4.781 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(1.211) k€
* Résultat de l'exercice :	3.570 k€

L'OPTICIEN AFFLELOU

Nous vous rappelons que notre filiale L'OPTICIEN AFFLELOU ainsi que les sociétés exploitent des points de vente à l'enseigne Alain Afflelou

Les principales données comptables du compte de résultat de la société L'OPTICIEN AFFLELOU sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	62.925 k€
* Résultat d'exploitation :	(3.374) k€
* Résultat courant avant impôts :	(4.463) k€
* Impôt sur les bénéfices :	(0) k€
* Résultat de l'exercice :	(3.826) k€

ERIC AFFLELOU

Nous vous rappelons que notre filiale ERIC AFFLELOU exploite des points de vente à l'enseigne Alain Afflelou en région bordelaise.

Les principales données comptables du compte de résultat de la société ERIC AFFLELOU sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	8.876 k€
* Résultat d'exploitation :	649 k€
* Résultat courant avant impôts :	541 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(127) k€
* Résultat de l'exercice :	380 k€

A+

Nous vous rappelons que notre filiale A+ exploite des points de vente à l'enseigne Alain Afflelou en région bordelaise.

Les principales données comptables du compte de résultat de la société A+ sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	1.198 k€
* Résultat d'exploitation :	121 k€
* Résultat courant avant impôts :	127 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(32) k€
* Résultat de l'exercice :	95 k€

ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL

ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL gère et anime le réseau d'opticiens en dehors du territoire national en tant que franchiseur et assure la création, l'élaboration et l'approvisionnement des produits à marque enseigne pour l'ensemble du Groupe.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	76.630 k€
* Résultat d'exploitation :	9.864 k€
* Résultat courant avant impôts :	12.938 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(499) k€
* Résultat de l'exercice :	8.000 k€

ALAIN AFFLELOU BELGIQUE

Notre filiale gère et anime le réseau belge d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	12.610 k€
* Résultat d'exploitation :	2.116 k€
* Résultat courant avant impôts :	2.153 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(570) k€
* Résultat de l'exercice :	1.583 k€

OPTICAL FINANCE BELGIQUE

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	0 k€
* Résultat d'exploitation :	(8) k€
* Résultat courant avant impôts :	(14) k€
* Impôt sur les bénéfices :	9 k€
* Résultat de l'exercice :	(5) k€

ALAIN AFFLELOU ESPANA

Notre filiale gère et anime le réseau espagnol d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	42.871 k€
* Résultat d'exploitation :	4.559 k€
* Résultat courant avant impôts :	3.688 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(801) k€
* Résultat de l'exercice :	2.915 k€

ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO

Notre filiale a été créée en vue de gérer et d'animer le réseau franchisé espagnol de vente d'appareils auditifs à l'enseigne Alain Afflelou Audiologo.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	2.714 k€
* Résultat d'exploitation :	(153) k€
* Résultat courant avant impôts :	(160) k€
* Impôt sur les bénéfices :	44 k€
* Résultat de l'exercice :	(108) k€

ALAIN AFFLELOU PORTUGAL

Notre filiale gère et anime le réseau portugais d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	2.571 k€
* Résultat d'exploitation :	(955) k€
* Résultat courant avant impôts :	(1.007) k€
* Impôt sur les bénéfices :	(12) k€
* Résultat de l'exercice :	(1.222) k€

F2L

La société a poursuivi au cours de l'exercice écoulé la gestion de sa participation détenue dans le capital de la société ALAIN AFFLELOU OPTICO. Cette participation figure au bilan pour un montant de 45.513 k€.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	0 k€
* Résultat d'exploitation :	(0.5) k€
* Résultat courant avant impôts :	(1) k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(1) k€

AAO OPTICO (anciennement dénommée ALAIN AFFLELOU OPTICO)

Cette filiale exploite en propre un réseau de magasins en Espagne sous l'enseigne ALAIN AFFLELOU.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	58.501 k€
* Résultat d'exploitation :	1.965 k€
* Résultat courant avant impôts :	2.402 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(682) k€
* Résultat de l'exercice :	877k€

ALAIN AFFLELOU LATAM

Cette filiale gère et anime un réseau de franchisés en Amérique Latine sous l'enseigne ALAIN AFFLELOU.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	3 k€
* Résultat d'exploitation :	9 k€
* Résultat courant avant impôts :	9 k€
* Impôt sur les bénéfices :	1 k€
* Résultat de l'exercice :	(2) k€

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

		Exercice 01/08/2024 au 31/07/2025 (12 mois)	Exercice 01/08/2023 au 31/07/2024 (12 mois)
Chiffre d'affaires	€	4.409.210	4.452.478
Produits d'exploitation	€	7.409.587	13.993.100
Charges d'exploitation	€	17.489.313	25.588.690
Résultat d'exploitation	€	(10.079.726)	(11.595.590)
Résultat financier	€	10.496.587	70.118.765
Résultat courant avant impôts	€	416.861	58.523.175
Résultat exceptionnel	€	16.000	(9.950)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	€	446.704	454.012
Impôts sur les sociétés	€	(-16.464.433)	(15.080.399)
Résultat net	€	16.450.589	73.139.611

AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2025 se solde par un bénéfice de 16.450.589 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Bénéfice de l'exercice	16.450.589 €
A la réserve légale 5% du bénéfice (arrondi).....	823.000 €
Sur le solde	15.627.589 €
A titre de dividende aux actions de catégorie ADP F	1.000.000 €
Le solde	14.627.589 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau de	64.092.830 €
Formant un résultat distribuable de	78.720.419 €
A titre de dividende aux actions ayant droit à dividendes.....	6.000.000 €
Le solde en totalité en « autres réserves ».....	72.720.419 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes par action en Euros	Autres revenus distribués en Euros	
2023/2024	Aux titulaires d'actions de préférence de catégorie F : 1 €		
2022/2023	0,0205		
2021/2022	/		

Il est par ailleurs rappelé, en tant que de besoin, qu'il a été décidé et mis en paiement, au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2025, une distribution exceptionnelle en numéraire de 5.000 milliers d'euros en déduction du solde des bénéfices non distribués et de 78.234 milliers d'euros prélevé sur la prime d'émission, conformément aux décisions unanimes des associés du 16 juillet 2025.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 6.429 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt au taux de droit commun supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 1.607 €.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de Commerce, les informations concernant les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture de l'exercice clos le 31 juillet 2024, sont ci-après présentées, suivant les modalités définies par l'article D 441-4, I du Code de Commerce :

	Article D. 441.I-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441.I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées	39						13						
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	544 662	42 775	4.73		11269	54 048	1 411 425						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	6.81 %	0.54%	0%	0%	0.14%	0.68%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							32.01 %						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues							/						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)							/						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441.6 ou article L.443-1 du Code de Commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : 30 à 45 jours ☐ Délais légaux : (préciser)						☒ Délais contractuels : 30 à 45 jours fin de mois ☐ Délais légaux : (préciser)						

CONVENTION VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé.

SITUATION DES MANDATS DU PRESIDENT, MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons qu'aucun mandat d'administrateur ni de commissaires aux comptes n'est arrivé à expiration.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux comptes.

*
* *

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent nos propositions ci-dessus, dont nous espérons qu'elles recevront votre approbation.

Le Président



DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Afflelou

Exercice clos le 31 juillet 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

DELOITTE & ASSOCIES

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 201 424
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie régionale
de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Afflelou

Exercice clos le 31 juillet 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Associés de la société Afflelou,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par acte unanime des associés sous seing privé, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Afflelou relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} août 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les tests de dépréciation des *goodwills* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et des UGT ou groupes d'UGT sont réalisés selon la méthode décrite dans les notes « 4.8. Dépréciation d'actifs non courants (IAS 36) » et « 6.2.6 Tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles non courantes » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre fondée sur un ensemble d'estimations et examiné les données et les hypothèses utilisées par votre groupe pour réaliser ces tests de dépréciation. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 7 novembre 2025

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

 *Benoit Pimont*

Benoit Pimont

Sébastien Huet

ALAIN AFFLELOU

Opticien et Acousticien

**Comptes consolidés
de l'exercice clos
au 31 juillet 2025**

AFFLELOU

Société par actions simplifiée au capital de 135 541 020,10 €
Siège social : Tour Trinity 1 bis Esplanade de la Défense 92400 Courbevoie
751 095 712 RCS Nanterre

Sommaire

Sommaire	1
I – Etat de la situation financière consolidée.....	2
II – Compte de résultat consolidé	3
III – Etat du résultat global	3
IV – Etat des flux de trésorerie consolidés.....	4
V – Etat des variations des capitaux propres consolidés.....	5
VI – Notes aux états financiers consolidés.....	6
1. Généralités.....	6
1.1. Renseignements sur la société mère.....	6
1.2. Renseignements généraux sur le Groupe	6
2. Faits marquants.....	6
2.1. Evolution des réseaux.....	6
2.2. Opérations financières et capitalistiques	7
2.3. Evolution du pôle succursaliste	8
2.4. Arrêt de l'enseigne OPTICAL DISCOUNT	8
3. Variations de périmètre	8
3.1. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2025	8
3.2. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2024	8
4. Principes, méthodes comptables et base de préparation des comptes	8
4.1. Référentiel et textes appliqués.....	8
4.2. Méthodes de consolidation.....	9
4.3. Impact des activités abandonnées dans les états financiers	10
4.4. Base d'évaluation, jugements et utilisation d'estimations	11
4.5. Effets des variations des cours des monnaies étrangères.....	12
4.6. Immobilisations incorporelles hors goodwill	12
4.7. Immobilisations corporelles	12
4.8. Dépréciation d'actifs non courants (IAS 36)	13
4.9. Activités abandonnées, cédées ou en vue d'être cédées	13
4.10. Contrats de location.....	14
4.11. Autres actifs financiers	15
4.12. Instruments dérivés.....	15
4.13. Stocks.....	15
4.14. Autres actifs et passifs courants.....	16
4.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	16
4.16. Provisions et passifs éventuels	16
4.17. Avantages du personnel et assimilés	17
4.18. Dettes financières	17
4.19. Impôts	18
4.20. Présentation bilancielle – courant/non courant	18
4.21. Reconnaissance du chiffre d'affaires	18
4.22. Coût des achats	18
4.23. Résultat opérationnel courant et autres éléments opérationnels non courants	18
4.24. Résultat opérationnel	19
5. Information sectorielle	19
5.1. Organisation du Groupe par secteurs opérationnels et géographiques	19
5.2. Réconciliation de l'EBIT ajusté et de l'EBITDA ajusté avec le résultat opérationnel courant	20
5.3. EBITDA ajusté avant IFRS 16	21
6. Notes aux états financiers consolidés	21
6.1. Notes sur le compte de résultat	21
6.2. Notes sur le bilan.....	26
6.3. Notes sur l'exposition aux risques.....	35
6.4. Notes sur la classification comptable et valeur de marché des instruments financiers.....	36
6.5. Notes sur l'état des flux de trésorerie	36
6.6. Passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels.....	37
6.7. Autres informations	38
7. Liste des sociétés consolidées	40
8. Evénements postérieurs à la clôture	41

I – Etat de la situation financière consolidée

(En milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux)

Actif	Note	31/07/2025	31/07/2024
Goodwill	6.2.1	213 773	216 718
Marque	6.2.2	651 189	651 203
Immobilisations incorporelles	6.2.3	21 578	20 025
Immobilisations corporelles	6.2.4	28 846	27 420
Droit d'utilisation	6.2.5	65 472	70 641
Autres actifs financiers	6.2.7	19 629	19 045
Créances de sous location à long terme	6.2.5	25 156	20 499
Actifs d'impôts différés	6.1.8.3	820	1 268
Actifs non courants		1 026 462	1 026 818
Autres actifs financiers	6.2.7		177 611
Stocks	6.2.8	27 680	25 710
Créances clients	6.2.9	61 109	59 032
Actif d'impôts exigibles	6.1.8.4	902	1 402
Autres actifs courants	6.2.11	92 138	89 038
Créances de sous location à court terme	6.2.5	3 837	3 362
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.12 & 6.5	32 439	32 824
Actifs courants		218 105	388 980
Total Actif		1 244 568	1 415 798

Passif	Note	31/07/2025	31/07/2024
Capital social	6.2.13	135 541	134 185
Autres réserves		31 714	89 577
Résultat net de l'exercice		31 267	26 651
Autres éléments du résultat global		-83	-14
Total capitaux propres		198 439	250 400
Dettes financières long terme	6.2.18	602 467	553 737
Dettes de loyer long terme	6.2.19	86 828	88 703
Passifs d'impôt différés	6.1.8.3	154 560	148 817
Avantages du personnel et assimilés	6.2.15	1 888	1 725
Provisions non courantes	6.2.16	4 397	5 937
Autres passifs non courants	6.2.17	6 676	6 676
Passifs non courants		856 816	805 596
Dettes financières court terme	6.2.18	508	171 167
Dettes de loyer court terme	6.2.19	17 496	15 852
Provisions courantes	6.2.16	24	40
Dettes fournisseurs	6.2.10	52 737	53 946
Passif financiers dérivés		218	482
Passif d'impôts exigibles	6.1.8.4	1 623	2 796
Autres passifs courants	6.2.11	116 706	115 520
Passifs courants		189 313	359 803
Total Passif et Capitaux Propres		1 244 568	1 415 798

II – Compte de résultat consolidé

(Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux)

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Chiffre d'affaires	6.1.1	444 745	431 295
Coût des achats		-219 010	-212 899
Salaires et charges sociales	6.1.2	-70 121	-71 506
Autres achats et charges externes	6.1.4	-28 096	-27 145
Autres impôts et taxes		-2 835	-2 801
Amortissements et provisions	6.1.5	-34 183	-34 663
Résultat opérationnel courant		90 499	82 281
Autres éléments opérationnels non courants	6.1.6	-1 150	-57
Résultat opérationnel		89 350	82 224
Produits financiers		9 952	8 260
Coût de l'endettement		-50 964	-42 665
Autres charges financières		-3 857	-3 704
Résultat financier	6.1.7	-44 869	-38 109
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		44 480	44 115
Produits (charges) d'impôts	6.1.8.2	-13 402	-17 435
Résultat net des activités poursuivies		31 079	26 680
Résultat net d'impôts des activités abandonnées ou destinées à être cédées		189	-29
Résultat net		31 267	26 651
Résultat net par action de base (en €)	6.1.9	0,12	0,11

III – Etat du résultat global

(Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux)

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Résultat net	31 267	26 651
Ecarts de change provenant de la conversion des filiales en devises étrangères	19	
Variation de juste valeur des instruments financiers		-2 703
Effets des impôts sur la variation de juste valeur des instruments financiers		698
Eléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net	19	-2 005
Pertes et gains actuariels des engagements de retraite	-119	
Effets des impôts sur les pertes et gains actuariels des engagements de retraite	31	
Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net	-89	
Total des autres éléments du résultat global	-70	-2 005
Résultat global	31 198	24 646

IV – Etat des flux de trésorerie consolidés

(Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux)

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Opérations d'exploitation :			
Résultat net		31 267	26 651
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées		-189	29
Résultat net des activités poursuivies		31 079	26 680
Dotations aux amortissements et provisions		40 274	41 465
Reprises de provisions		-8 752	-9 341
Charges calculées liées aux attributions gratuites d'actions (AGA)		1 257	2 541
Plus et moins-values de cession	6.1.6	2 732	2 328
Charges (produits) d'impôt	6.1.8.2	13 402	17 435
Produits financiers sur créances de location financement	6.1.7	-3 116	-2 378
Coût de l'endettement financier	6.1.7	50 964	42 665
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier		127 840	121 395
Variation de stocks		-3 063	1 564
Variation des créances		-5 841	-13 520
Variation des dettes		-660	2 621
Charges et produits constatés d'avance		557	300
Variation du besoin en fonds de roulement		-9 007	-9 034
Impôts versés		-7 708	-6 499
Flux net de trésorerie généré par l'activité		111 125	105 862
Opérations d'investissement :			
Décasement acquisition immobilisations incorporelles	6.2.3.2	-13 856	-11 407
Décasement acquisition immobilisations corporelles	6.2.4.1	-10 839	-10 346
Encaissement sur cession immobilisations		5 970	6 422
Décasement acquisition immobilisations financières	6.2.7.1	-7 709	-5 194
Encaissement sur cession immobilisation financières	6.2.7.1	6 621	5 098
Paievements reçus au titre des contrats de sous-location		3 461	2 985
Intérêts reçus contrats de sous-location		1 886	1 698
Acquisition de filiales			162
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-14 465	-10 582
Opérations de financement :			
Dividendes versés		-84 235	-96 150
Souscription d'emprunts	6.2.18.2	51 534	560 189
Remboursement d'emprunts	6.2.18.2	-172 430	-362 834
Réserve auprès de l'agent des obligations	6.2.7.2	177 611	-177 611
Remboursements des dettes locatives		-15 664	-14 125
Intérêts payés sur dettes locatives	6.1.7	-7 050	-7 322
Décasement autres charges financières			-70
Frais sur émission d'emprunts		-4 670	-5 949
Intérêts financiers nets versés	6.1.7	-42 156	-33 700
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-97 059	-137 572
Incidence de la variation des taux de change		23	48
Variation de trésorerie		-376	-42 244
Trésorerie à l'ouverture		32 816	75 059
Trésorerie à la clôture	6.5.1	32 439	32 816

V – Etat des variations des capitaux propres consolidés

(Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux)

(en milliers d'euros)	Nombres de titres	Capital social	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Total des Capitaux propres
Capitaux propres au 31 juillet 2023	251 283 081	134 185	162 218	21 019	1 991	319 413
Affectation du résultat N-1			21 019	-21 019		
Distribution de dividendes ⁽¹⁾			-96 150			-96 150
IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions ⁽²⁾			2 541			2 541
Résultat global de l'exercice				26 651	-2 005	24 646
Autres mouvements			-51			-51
Capitaux propres au 31 juillet 2024	251 283 081	134 185	89 577	26 651	-14	250 400
Affectation du résultat N-1			26 651	-26 651		
Augmentation de capital	2 539 054	1 356	-1 356			
Distribution de dividendes ⁽¹⁾			-84 235			-84 235
IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions ⁽²⁾			1 257			1 257
Résultat global de l'exercice				31 267	-70	31 198
Autres mouvements			-182			-182
Capitaux propres au 31 juillet 2025	253 822 135	135 541	31 714	31 267	-83	198 439

⁽¹⁾ Opérations financières et capitalistiques présentées en note 2.2

⁽²⁾ Attributions gratuites d'actions présentées en note 6.2.14

1. Généralités

1.1. Renseignements sur la société mère

La société mère, AFFLELOU, est une société de droit français, société par actions simplifiée, détenue par AFFLELOU PIKCO LIMITED elle-même contrôlée par NALA AFFLELOU BIDCO LIMITED et a son siège social au 1 bis, Tour Trinity, Esplanade de la Défense à Courbevoie (92400). Le Groupe comprend la société mère et ses filiales.

Le Président de la Société a arrêté le 4 novembre 2025 les comptes annuels d’AFFLELOU ainsi que les comptes consolidés du Groupe au titre de l’exercice de douze mois clos le 31 juillet 2025.

1.2. Renseignements généraux sur le Groupe

Le Groupe est un leader historique du marché de la distribution optique en France et en Espagne et un acteur majeur sur les marchés belge, luxembourgeois et suisse. Le Groupe a également une présence au Portugal ainsi que dans différents pays d’Afrique et du Moyen-Orient. L’activité principale du Groupe consiste en la vente de produits d’optique et d’aides auditives au travers d’un réseau de magasins franchisés et de magasins détenus en propre sous l’enseigne ALAIN AFFLELOU.

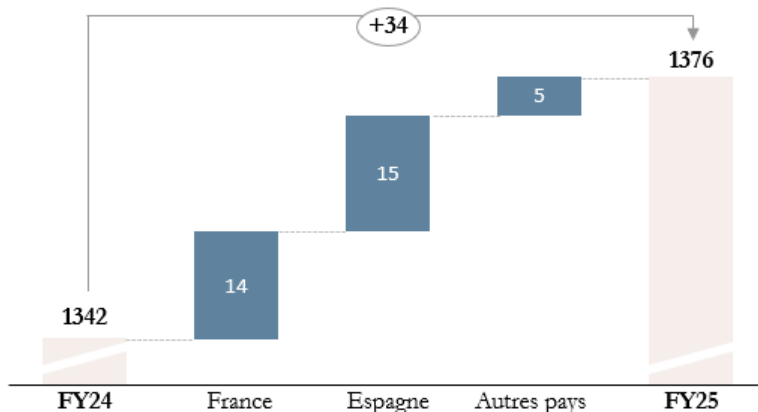
La stratégie de développement du Groupe est fondée sur le modèle d’organisation en franchise. Ce modèle repose sur des revenus générés par les ventes des franchisés aux consommateurs (essentiellement redevances de franchise et de communication indexées sur leurs ventes) et par leurs achats au travers d’une part de services apportés aux fournisseurs de l’enseigne, et d’autre part de ventes directes de produits aux franchisés, notamment les produits à marque enseigne.

Le Groupe gère au 31 juillet 2025 un réseau de 1 485 magasins, dont 158 en propre, ce dispositif ayant pour objectifs (i) de conserver un contrôle sur les magasins phares (« flagships ») dans des emplacements clés, (ii) de tester de nouvelles initiatives commerciales et de définir les meilleures pratiques avant de les appliquer aux magasins franchisés, (iii) d’assurer une activité de portage visant à faciliter la gestion et l’intégrité du parc de magasins dans certaines situations affectant les réseaux (cessions, difficultés financières,...), et enfin (iv) de favoriser les négociations avec les fournisseurs grâce aux volumes d’achats en propre. Ces ventes directes aux consommateurs sont complétées par une activité marginale de ventes en ligne opérées avec les sites d’e-commerce « malentille.com » et « afflelou.com ».

2. Faits marquants

2.1. Evolution des réseaux

Le Groupe gère un parc unifié sous l’enseigne ALAIN AFFLELOU depuis l’arrêt définitif de l’enseigne OPTICAL DISCOUNT en décembre 2024. Les 1 485 magasins ALAIN AFFLELOU se décomposent en 1 376 magasins d’optique et 109 centres spécifiques d’aides auditives, contre respectivement 1 342 magasins d’optique et 114 centres spécifiques d’aides auditives au 31 juillet 2024.

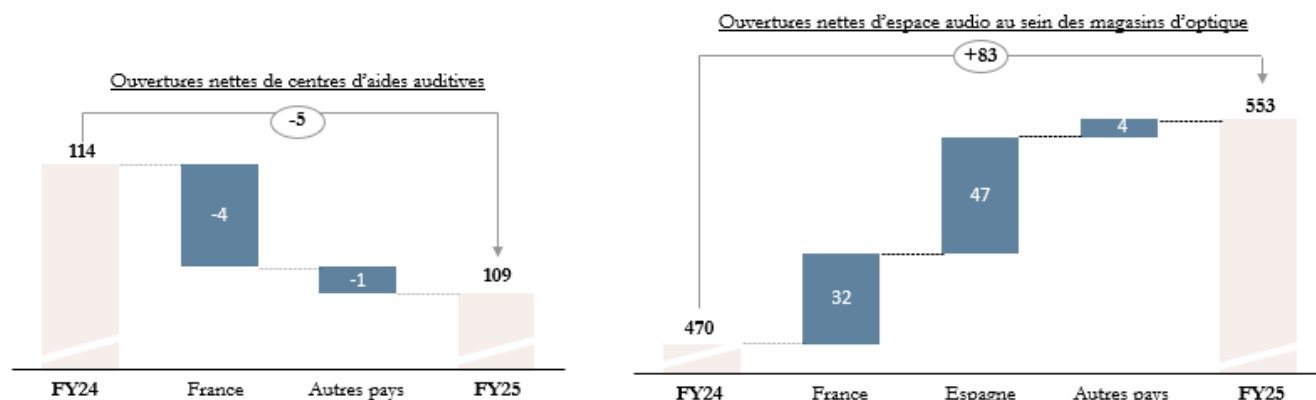


Au 31 juillet 2025, le portefeuille des 109 centres d’aides auditives ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN est complété par 553 espaces au sein de magasins d’optique, soit un total de 662 points de vente d’aides auditives, contre 584 au 31 juillet

2024. La progression du nombre des points de vente d'aides auditives a été favorisée sur les deux derniers exercices par les nombreuses ouvertures d'espaces auditifs au sein de magasins d'optique dans l'objectif de synergies croissantes entre les deux activités de l'enseigne ALAIN AFFLELOU.

Le parc des 1 485 magasins à l'enseigne ALAIN AFFLELOU au 31 juillet 2025 couvre 19 pays (en comptant Andorre et L'Île Maurice), répartis en trois zones géographiques :

- la France : 929 magasins,
- l'Espagne : 392 magasins,
- les autres pays : 164 magasins.



Enfin, le Groupe a poursuivi la réduction de son portefeuille succursaliste en France, ce qui a conduit à un parc de magasins détenus en propre, principalement en France et en Espagne, à 158 magasins au 31 juillet 2025 contre 169 magasins au 31 juillet 2024.

2.2. Opérations financières et capitalistiques

2.2.1. Structuration de la dette financière

Lors du refinancement complet du Groupe en juillet 2024, il a été proposé aux investisseurs obligataires souhaitant participer au refinancement, de renoncer à la pénalité de remboursement anticipé (1% sur le montant de 460 000 milliers de dette senior). Une quote-part de 172 296 milliers d'euros de la dette existante n'a pas été remboursée. Cette quote-part a été définitivement remboursée sans pénalité, courant mai 2025.

Le débouclage s'est effectué moyennant les actifs financiers qui avaient été constitués en séquestre (dans le cadre du refinancement en juillet 2024, conformément à la clause de satisfaction & discharge de la documentation), composés de Bons du Trésor italien pour un montant nominal de 173 906 milliers d'euros et de disponibilités pour 3 661 milliers d'euros.

Sur les états financiers de l'exercice, cette opération s'est traduite comme suit :

- encaissement par le Groupe des actifs financiers constitués en 2024 ayant généré un produit financier net de 2 052 milliers d'euros, résultant de l'écart entre l'achat en dessous du pair des Bons du Trésor italien et leur remboursement à leur valeur nominale ;
- en contrepartie, un décaissement de 179 619 milliers d'euros. Ce décaissement correspond à la valeur nominale de l'emprunt résiduel (172 296 milliers d'euros) et aux intérêts de l'exercice jusqu'à l'extinction de la dette (7 322 milliers d'euros) ;
- de plus, le Groupe a perçu 2 551 milliers d'euros en produits d'intérêts liés aux placements en Bons du Trésor italien.

Ces mouvements, intégrés dans le tableau des flux de trésorerie, reflètent l'extinction simultanée de l'actif et de la dette.

Enfin, compte tenu de la progression des résultats et de la trésorerie au cours de l'exercice, le Groupe a émis en juillet 2025 des nouvelles obligations pour un montant nominal de 50 000 milliers d'euros, sous forme de High Yield Senior Secured Notes, identiques à celles émises en juillet 2024. La dette High Yield du Groupe est ainsi portée à 610 000 milliers d'euros à l'issue de cette opération. Le niveau de levier financier (ratio de dette nette sur rentabilité d'exploitation) est à un niveau comparable à celui observé avant le refinancement de juillet 2024.

2.2.2. Versements de dividendes

Un dividende de 1 million d'euros a été distribué en décembre 2024 conformément à la décision en Assemblée Générale du 9 décembre 2024.

De plus, conformément à l'AG du 16 juillet 2025, le Groupe a distribué en fin d'exercice un dividende supplémentaire de 83 235 milliers d'euros décomposé de la manière suivante :

- 5 000 milliers d'euros en déduction du solde des bénéfices non distribués
- 78 235 milliers d'euros prélevés sur la prime d'émission

2.3. Evolution du pôle succursaliste

Le Groupe a poursuivi sur l'exercice la stratégie initiée en 2023, axée sur la réduction du portefeuille de magasins en propre. Cette orientation repose sur la conviction que l'organisation en franchise apporte, dans la majorité des cas, un maximum d'efficacité au réseau. Toutefois, certains magasins sont maintenus en propre, notamment lorsqu'ils ont comme dans les zones touristiques un poids important sur l'image de la marque ALAIN AFFLELOU, ou s'ils se situent dans des zones de chalandise importante comme les grands centres commerciaux ou les rues principales des grandes villes, où les moyens financiers nécessaires peuvent ne pas être adéquats avec le profil des franchisés. Il a été décidé de céder les magasins qui ne répondaient pas à ces critères (sauf si ces magasins sont situés en région parisienne ou sont particulièrement rentables). Cette stratégie de réduction du portefeuille a été poursuivie avec succès, avec une réduction à 64 magasins détenus en propre en France à fin juillet 2025, contre 70 magasins au cours de l'exercice précédent et 83 au 31 juillet 2023. S'agissant de l'Espagne (et marginalement du Portugal), le Groupe poursuit une stratégie de développement mixte, le portefeuille ayant été ramené à fin juillet 2025 à 86 magasins en Espagne (contre 92 fin juillet 2024), tandis qu'au Portugal, le Groupe détient au 31 juillet 2025 8 magasins (contre 7 à fin juillet 2024).

2.4. Arrêt de l'enseigne OPTICAL DISCOUNT

A la suite de la décision de focaliser sa croissance sur la seule enseigne ALAIN AFFLELOU déployée sur les activités de commerce d'optique et d'aides auditives, sous la bannière *Alain Afflelou opticien et acousticien*, le Groupe a définitivement arrêté l'activité de l'enseigne OPTICAL DISCOUNT le 31 décembre 2024. Pour mémoire, les données comptables et financières du Groupe relatives à l'enseigne OPTICAL DISCOUNT sont désormais présentées en opérations discontinues au sein des comptes du Groupe. Les magasins restants du périmètre ne figurent pas dans la présentation du parc.

3. Variations de périmètre

3.1. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2025

La Société AA ASIA détenue à 100 % par la société ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL a été dissoute et liquidée en date du 16 mai 2025.

3.2. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2024

Il n'y a pas eu de modification du périmètre de consolidation sur l'exercice.

4. Principes, méthodes comptables et base de préparation des comptes

4.1. Référentiel et textes appliqués

4.1.1. Normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire au 31 juillet 2025

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board), tels qu'adoptés par l'Union européenne.

Le référentiel international comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standard Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception des textes suivants, que le Groupe applique depuis le 1^{er} août 2024 :

- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 : « Accords de financement de fournisseurs »
- Modifications d'IAS 1 :
 - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants »
 - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur »
 - « Passifs non courants assortis de clauses restrictives »
 - Modifications d'IFRS 16 : « Obligation locative découlant d'une cession-bail ».

Pour l'exercice 2024-2025, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune autre norme, modification ou interprétation.

L'entrée en application de ces textes n'a pas d'impact significatif sur ces états financiers consolidés clos au 31 juillet 2025.

4.1.2. Normes, interprétations et amendements aux normes publiés par IASB et homologués ou en cours d'homologation par l'Union européenne, dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 juillet 2025

Les nouvelles normes, modifications et interprétations publiées par l'IASB mais qui ne sont pas encore appliquées par le Groupe sont les suivantes :

Texte	Date d'entrée en vigueur obligatoire prévue par l'IASB ⁽¹⁾	Texte adopté par l'Union européenne à date
Modifications d'IAS 21 « Absence de convertibilité »	01/01/2025	OUI
Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 : « Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers »	01/01/2026	OUI
Modifications d'IFRS 1, d'IFRS 7, d'IFRS 9, d'IFRS 10 et d'IAS 7 découlant des « Améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité – Volume 11 »	01/01/2026	NON
Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 : « Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles »	01/01/2026	NON
Norme IFRS 18 : « États financiers : Présentation et informations à fournir »	01/01/2027	NON
Norme IFRS 19 : « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir »	01/01/2027	NON

⁽¹⁾ Exercices ouverts à compter du...

4.2. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des entités acquises à compter de la date de leur prise de contrôle et ceux des entités cédées jusqu'à la date de leur perte de contrôle. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux des tableaux de l'annexe.

4.2.1. Entités consolidées

Le Groupe consolide les entités sur lesquelles il exerce le contrôle, tel que défini par la norme IFRS 10 « *Etats financiers consolidés* », lorsqu'il :

- détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- est exposé ou a droit à des profits variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- et, a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés. Les principes et méthodes comptables des filiales sont modifiés le cas échéant afin d'assurer l'homogénéité des traitements retenus au niveau du Groupe.

4.2.2. Entreprises associées

Le Groupe n'a pas de participation dans des co-entreprises ou dans des entreprises associées.

4.2.3. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises ». Un regroupement d'entreprises est défini comme une transaction ou autre événement permettant d'obtenir le contrôle d'une ou plusieurs entreprises. Une entreprise étant considérée comme un ensemble intégré d'activités et d'actifs, susceptible d'être exploité et géré dans le but de fournir des biens ou des services à des clients, de produire des revenus de placement (tels que des dividendes ou des intérêts) ou de tirer d'autres produits d'activités ordinaires. Ainsi, une entreprise se compose d'intrants et de processus, appliqués à ces intrants, qui ont la capacité de contribuer à la création d'extrants.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ;
- la différence entre la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le goodwill, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris est déterminée sur une base provisoire lorsque des travaux d'évaluation ou analyses complémentaires sont en cours à la date de clôture. Lorsque les valeurs sont définitivement arrêtées, les ajustements sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans une période maximum d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation. Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net réestimé de l'entité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus, dans les « Autres charges et produits opérationnels non courants ». Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Ils sont comptabilisés soit en contrepartie transférée, soit en résultat post-acquisition en fonction de leur nature au regard des dispositions d'IFRS 3.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du goodwill à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe. Le montant des autres éléments du résultat global précédemment comptabilisé au titre de la participation détenue avant la prise de contrôle est recyclé en compte de résultat.

4.3. Impact des activités abandonnées dans les états financiers

Le compte de résultat consolidé présente l'activité franchiseur OPTICAL DISCOUNT en activité abandonnée. Le bilan reste inchangé conformément à la norme IFRS 5.

4.3.1. Résultat net des activités abandonnées

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Chiffre d'affaires	150	889
Coût des achats	-148	-1 686
Salaires et charges sociales	-69	-231
Autres achats et charges externes	-466	-127
Autres impôts et taxes	-7	-1
Amortissements et provisions	729	1 004
Résultat opérationnel courant	189	-152
Autres éléments opérationnels non courants	-121	-4
Résultat opérationnel	69	-157
Produits financiers	3	0
Autres charges financières	88	130
Résultat financier	91	129
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	159	-28
Produits (charges) d'impôts	29	-1
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	189	-29

4.3.2. Impact des activités abandonnées sur l'indicateur suivi par le management

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Résultat opérationnel courant	189	-152
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3	10
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles		10
Variation des provisions clients et stocks	-671	-1 015
EBITDA Ajusté	-479	-1 147

4.4. Base d'évaluation, jugements et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des situations pour lesquelles les normes IFRS requièrent ou autorisent sur option le recours à la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers concernent la valeur recouvrable des goodwill et immobilisations incorporelles (y compris les marques), l'évaluation des provisions et dépréciations d'actif ainsi que les hypothèses retenues pour l'évaluation de la dette en application d'IFRS 16. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations. Les principales hypothèses et estimations retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Notes	Estimation	Nature de l'estimation
Notes 4.8, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3.3 et 6.2.4.3	Tests de dépréciation des goodwill, des actifs incorporels et corporels	Niveau de regroupement des UGT Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus)
Notes 4.13 et 6.2.8	Stocks	Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation
Note 4.10 et 6.2.5	IFRS 16	Principales hypothèses retenues pour la détermination de la dette locative
Notes 4.16 et 6.6.3	Notification, procès et litiges	Evaluation des provisions et passifs liés à l'impôt sur les sociétés
Notes 4.17 et 6.2.15	Avantages du personnel et assimilés	Evaluation des provisions liées aux avantages du personnel et assimilés

Notes 4.19 et 6.1.8.4	Impôts différés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles
-----------------------	-----------------	--

4.5. Effets des variations des cours des monnaies étrangères

4.5.1. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change résultant ou provenant du règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés dans les « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ». Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période. Le traitement des couvertures de change sous forme de dérivés est décrit dans le paragraphe « Instruments dérivés » de la note 4.12. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués au coût historique sont convertis au cours de la date de la transaction et les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués à la juste valeur sont convertis au cours de la date où cette juste valeur a été déterminée.

4.5.2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans leur monnaie fonctionnelle respective, définie comme la devise dans laquelle l'entité opère. Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- l'écart généré entre la conversion de l'état de la situation financière au cours de clôture, et la conversion du compte de résultat au cours moyen de la période est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat sur la ligne « Ecart de conversion » dans les capitaux propres consolidés.

Les comptes établis dans une autre devise concernent l'activité des filiales en Suisse et en Asie.

4.6. Immobilisations incorporelles hors goodwill

Une immobilisation incorporelle est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à des tests de dépréciation chaque année au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle elles appartiennent. Le classement des marques en actif à durée de vie indéterminée résulte de l'application des critères suivants :

- Positionnement global des marques sur leur marché en termes de volumes d'activité et de notoriété
- Perspectives de rentabilité à long terme

Les licences et logiciels ont une durée de vie comprise entre 2 et 4 ans et sont amortis linéairement sur cette durée.

4.7. Immobilisations corporelles

4.7.1. Evaluation initiale et évaluations postérieures

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

4.7.2. Amortissements

Le Groupe utilise les durées d'amortissement ci-dessous pour les différents actifs corporels qu'il détient :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	10 à 20 ans	Linéaire
Agencements et aménagements divers	6 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 4 ans	Linéaire
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel technique	3 à 10 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans	Linéaire

4.8. Dépréciation d'actifs non courants (IAS 36)

Les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les UGT ou groupes d'UGT contenant ces éléments font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au 31 juillet de chaque exercice. Par ailleurs, lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir sur des goodwill, d'autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des UGT ou groupes d'UGT, un test de dépréciation est mis en œuvre. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou du groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'actif ou à l'UGT ou au groupe d'UGT. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif ou du groupe d'actifs est comptabilisée. Dans le cas d'une UGT ou groupes d'UGT, la perte de valeur est affectée prioritairement au goodwill le cas échéant et est enregistrée sur la ligne « Autres éléments opérationnels non courants » du compte de résultat.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable. Les pertes de valeur enregistrées au titre des goodwill ne peuvent être reprises.

Lors de la cession partielle d'une UGT, la valeur allouée de goodwill correspondant à la sortie partielle est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée, sauf si une autre méthode s'avérerait plus pertinente.

4.9. Activités abandonnées, cédées ou en vue d'être cédées

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs sont classés comme actifs détenus en vue de leur vente, s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

De tels actifs (ou groupes destinés à être cédés) sont généralement comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affectée d'abord au goodwill, puis aux autres actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif ou groupe d'actifs et passifs comme détenus en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente, les actifs incorporels et corporels ne sont plus amortis.

Une activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée est une composante des activités du Groupe qui :

- représente une activité ou zone géographique distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une activité ou d'une région distincte,
- ou est une filiale acquise exclusivement à des fins de revente.

Le classement comme activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée a lieu à la date de cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

4.10. Contrats de location

4.10.1. Le Groupe en tant que preneur

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires du Groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer au passif, tous les contrats de location quelle que soit leur nature, location simple ou location financement.

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs restants à payer à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est facilement disponible ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent les paiements fixes, les paiements variables fondés sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro dans le cas d'une réduction du périmètre locatif.

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend la dette de location initiale, les coûts directs initiaux, l'éventuel droit au bail et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

La durée de location retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non exercice est raisonnablement certain en prenant en compte l'économie du contrat (et non uniquement les caractéristiques juridiques) ainsi que l'impact d'éventuels travaux d'agencement non amovibles liés à ce contrat qui pourraient constituer une incitation à l'exercice d'une option de renouvellement.

Le Groupe applique :

- les exemptions permises par IFRS 16 relatives aux contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 euros) ;
- l'amendement relatif aux allègements de loyer (cf. note 6.1.4. Autres achats et charges externes)

4.10.2. Le Groupe en tant que bailleur

Le Groupe dispose de contrats de location faisant l'objet d'une sous-location à des tiers (les franchisés principalement). En tant que bailleur, le Groupe classe ces contrats de location en tant que contrats de location simple ou de location-financement.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent, et à défaut en tant que contrat de location simple.

Pour les contrats de location-financement, le Groupe comptabilise en tant que créance financière le montant de l'investissement net et sort de l'actif le droit d'utilisation du contrat lié. Toute différence entre le droit d'utilisation et l'investissement net dans le contrat de sous-location est comptabilisé en résultat. La dette de loyer du contrat principal est maintenue au passif.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple si les critères de classification (décrits ci-dessus) ne sont pas remplis. Pour les contrats de location simple, la contrepartie du contrat est comptabilisée dans les produits sur une base linéaire sur la durée du bail.

4.11. Autres actifs financiers

Conformément aux principes de la norme IFRS 9 – Instruments financiers, les actifs financiers sont comptabilisés et évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par capitaux propres, soit à la juste valeur par résultat en fonction des deux critères suivants :

- un premier critère relatif aux caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de chaque instrument. L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels vise à déterminer si ces flux sont « uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le capital restant dû » (dit test « SPPI » ou Solely Payment of Principal and Interest) ;
- un second critère relatif au modèle économique utilisé par l'entreprise pour gérer ses actifs financiers. La norme IFRS 9 définit trois modèles économiques différents. Un premier modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, un deuxième modèle dont l'objectif économique est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et les « autres » modèles économiques.

L'identification du modèle économique et l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels relèvent du jugement pour s'assurer que les actifs financiers sont classés dans la catégorie appropriée.

Lorsque l'actif financier est un placement dans un instrument de capitaux propres, et qu'il n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter les profits et pertes sur ce placement en autres éléments du résultat global.

À l'exception des créances commerciales, qui sont évaluées conformément à leur prix de transaction au sens de la norme IFRS 15, les actifs financiers sont, lors de leur comptabilisation initiale, évalués à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat, des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition.

Lors de chaque clôture, les actifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres (recyclable) font l'objet d'un test de dépréciation basé sur la méthode d'estimation des pertes de crédit attendues.

Les actifs financiers comprennent également les instruments financiers dérivés qui sont conformément aux dispositions normatives valorisés à leur juste valeur.

4.12. Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être amené à utiliser divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en autres actifs et passifs courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable et évalué à la juste valeur dès la date de transaction. La variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en résultat, sauf en cas de comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture est appliquée si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de manière prospective et rétrospective. Les résultats ainsi obtenus doivent être situés dans un intervalle de confiance compris entre 80 % et 125 %.

Les instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture sont évalués au bilan à la juste valeur.

4.13. Stocks

Les stocks au bilan correspondent aux stocks de montures, de lentilles et produits lentilles (détenus dans le cadre de l'activité de centrale d'achats du Groupe), ainsi que les stocks des magasins détenus en propre (constitués de montures, de verres, de lentilles et de produits divers).

Les stocks sont valorisés au prix d'achat moyen pondéré. Ils font le cas échéant l'objet d'une dépréciation afin de couvrir les éventuels invendus pour les ramener à leurs valeurs de réalisation.

Les stocks détenus dans les points de vente et les stocks centraux font l'objet d'une dépréciation dont les règles sont les suivantes :

- 20% pour les produits sans rotation depuis plus d'un an
- 40% pour les produits sans rotation depuis plus de deux ans
- 80% pour les produits sans rotation depuis plus de trois ans
- 100% pour les produits dont les fournisseurs ont disparu et les marques ne sont plus commercialisées.

4.14. Autres actifs et passifs courants

4.14.1. Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur prix de transaction au sens d'IFRS 15. Puis, elles sont évaluées au coût amorti diminué des pertes attendues sur la durée de vie de la créance selon le modèle simplifié prévu par IFRS 9 ; celles-ci ne comportant pas de composante financement importante compte tenu de délais de règlement courts. L'évaluation des pertes de crédit attendues est réalisée notamment en tenant compte de l'historique des pertes sur créances et de l'antériorité de celles-ci. Les créances résultant de l'activité centrale de paiement et de la centrale d'achats sont inscrites dans le poste « Autres actifs courants ».

Les autres actifs courants incluent principalement les créances issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements à échoir et échus des franchisés au titre de leurs achats auprès des fournisseurs référencés, ainsi que les remises consenties par les fournisseurs à reverser aux franchisés. L'évaluation des pertes de crédit attendues concernant les autres actifs courants est réalisée notamment en tenant compte de l'historique des pertes sur créances et de l'antériorité de celles-ci.

4.14.2. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs relatives aux frais généraux, aux achats de marchandises exclusives et aux dépenses de communication et partenariat sont inscrites au bilan au coût amorti. Les Autres passifs courants incluent principalement les dettes issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements à venir aux fournisseurs des franchisés, ainsi que les remises qu'ils ont consenties, à reverser aux franchisés.

4.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à un an à la date d'acquisition, aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les découverts sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes. Pour la préparation de l'état des flux de trésorerie consolidés, la « Trésorerie et équivalents de trésorerie », correspond à celle présentée à l'actif du bilan diminuée des découverts bancaires, présentés dans les passifs financiers.

4.16. Provisions et passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- Une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ; ou,
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :
 - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou,
 - le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Les risques identifiés de toutes natures, notamment opérationnels et financiers, font l'objet d'un suivi trimestriel qui permet d'arrêter le montant des provisions estimées nécessaires. Une provision pour surface commerciale inoccupée est comptabilisée dès lors qu'une surface commerciale est non-occupée sur la durée restante du bail (charges locatives, impôts et taxes afférents inclus), déduction faite des éventuels revenus de sous-location.

4.17. Avantages du personnel et assimilés

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés. Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation à effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. C'est notamment le cas dans les entités françaises dans le cadre de régimes de retraite légaux.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Les charges relatives à ce type de régime sont comptabilisées en résultat opérationnel courant. Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

Par ailleurs, en décembre 2020, le comité d'interprétation IFRS IC a initié une discussion concernant les périodes de service auxquelles une entité attribue des prestations pour un régime à prestations définies particulier. Sur ce point, l'IFRS IC a rendu le 24 mai 2021 la décision définitive « *Attributing Benefit to Periods of Service* (IAS 19 « *Employee Benefits* »). Le comité a indiqué qu'en application de la norme, la période d'acquisition des droits devait être la période précédant immédiatement l'âge de départ à la retraite et était plafonnée au nombre d'années consécutives de service défini pour le régime.

En raison de la présence, dans la convention collective applicable au Groupe, d'un mécanisme de plafonnement de l'indemnité de départ à la retraite en fonction de la durée de présence du salarié dans les effectifs, la décision « *Attributing Benefit to Periods of Service* » de mai 2021 de l'IFRS-IC est applicable. Les avantages sont ainsi attribués (et les charges comptabilisées) progressivement au cours de la durée de service plafonnée par le régime pour le calcul de l'indemnité, et non sur l'ensemble de la durée de services jusqu'à la date de départ à la retraite.

4.18. Dettes financières

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IFRS 9 « *Instruments financiers* ». Au sein du Groupe les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de re-fixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et/ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier. Les passifs financiers qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture à la juste valeur et évalués au coût amorti, font l'objet d'un ajustement de leur valeur nette comptable au titre du risque couvert. Les relations de couverture sont détaillées dans la Note 4.12 – Instruments dérivés. Les passifs financiers désignés à la juste valeur sur option, autres que les dérivés passifs, sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Les frais de transaction liés à la mise en place de ces passifs financiers sont comptabilisés immédiatement en charges.

4.19. Impôts

4.19.1. Impôts exigibles

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Le Groupe comptabilise la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux sur la ligne « Charge d'impôt » dans le compte de résultat consolidé.

4.19.2. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « *Impôts sur le résultat* », des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres. Concernant les différences temporelles relatives à des participations dans des filiales, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, ou si la différence temporelle ne s'inverse pas dans un avenir prévisible. Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôt reportables sont limités au montant estimé de l'impôt dont la récupération est jugée probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

4.20. Présentation bilancielle – courant/non courant

Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification entre courant et non courant est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

4.21. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés aux produits et services suivants :

- Les revenus sur ventes des réseaux comprennent : les droits d'entrée des nouveaux franchisés, les redevances de franchise et de communication facturées aux franchisés. La reconnaissance du chiffre d'affaires se fait au rythme de transfert du contrôle du service sur la durée du contrat de franchise ; les produits tirés des redevances en fonction des ventes sont comptabilisés à la date à laquelle la vente sous-jacente se réalise.
- Les revenus sur achats des réseaux comprennent : (i) les ventes aux franchisés de verres, de lentilles et de montures à travers les centrales d'achats du Groupe. (ii) les ventes de produits griffés ALAIN AFFLELOU comptabilisées à la date du transfert du contrôle aux distributeurs exclusifs et aux franchisés. (iii) les commissions de référencement, de ductroire, et de distribution facturées aux fournisseurs référencés et commissions d'apporteurs d'affaires comptabilisées au fur et à mesure de la réalisation des ventes.
- Les revenus auprès des consommateurs finaux, principalement liés aux ventes au détail des magasins détenus en propre. Le chiffre d'affaires est reconnu à la date du transfert du contrôle.

4.22. Coût des achats

Le coût des achats du Groupe comprend le coût des achats de marchandises vendues, à savoir :

- le coût d'achat et d'approvisionnement des montures ;
- le coût d'achat et d'approvisionnement des verres ;
- le coût d'achat et d'approvisionnement des lentilles ;
- le coût d'achat des accessoires et autres marchandises ;
- la variation des stocks de l'ensemble des achats ci-dessus ;
- les coûts directs de communication.

4.23. Résultat opérationnel courant et autres éléments opérationnels non courants

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels non courants ». Ils comprennent notamment :

- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs ;
- les pertes de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) et des goodwill ;
- les plus ou moins-values liées à l'évolution du périmètre de consolidation et aux acquisitions ou cessions d'actifs corporels et incorporels ;
- les litiges significatifs.

Ces éléments, exclus du résultat opérationnel courant en raison de leur nature, de leur montant ou fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie du résultat opérationnel courant du Groupe et correspondent à des événements significatifs, limités et inhabituels.

4.24. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, ainsi que les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé, qui sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels non courants ».

5. Information sectorielle

5.1. Organisation du Groupe par secteurs opérationnels et géographiques

Le Groupe organise son information sectorielle selon une segmentation géographique en trois zones : « France », « Espagne » et « Autres Pays ».

Les segments « France » et « Espagne » comprennent chacun une activité de franchiseur avec une centrale d'achats, une centrale de référencement et de paiement et des magasins détenus en propre. Le Groupe a répliqué historiquement le modèle d'organisation et de développement français en Espagne et entend répliquer ce même modèle à terme dans les autres pays. Le segment « Autres Pays » regroupe notamment la Belgique, la Suisse et le Portugal. Ce segment comprend une centrale d'achats en Belgique, et détient seulement quelques magasins en propre au Portugal.

L'information sectorielle présentée ici est établie sur la base des données du reporting interne qui sont revues par le Président, qui au sens d'IFRS 8 constitue le « Principal décideur opérationnel » du Groupe qui analyse la performance des secteurs et l'allocation des ressources entre ceux-ci.

L'évaluation des résultats du Groupe fait référence à des indicateurs financiers clés liés à la performance des activités. Parallèlement aux principales rubriques du compte de résultat consolidé, les principaux indicateurs financiers utilisés pour mesurer la performance sectorielle sont l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté. Ces deux indicateurs sont des Indicateurs Alternatifs de Performance définis dans la note 5.2. et font l'objet d'une réconciliation avec le résultat opérationnel courant.

Dans le cadre de la présentation des informations sectorielles du Groupe par zone géographique, deux sociétés se classent naturellement dans la zone « Autres pays », la filiale de négoce de montures exclusives domiciliée en Suisse (AAB), et la société franchiseur luxembourgeoise (AAI) qui porte des contrats de référencement international pour l'ensemble du Groupe. Dans les deux cas, ces sociétés impactent l'ensemble du Groupe, et le lieu d'exercice de leur activité ne relève pas nécessairement d'une activité exclusive sur la zone « Autres Pays ». Pour une meilleure lisibilité des résultats, le Groupe a donc décidé de répartir sur l'ensemble des trois zones les résultats de ces activités selon les clés d'allocations suivantes :

- Le résultat de la filiale négoce en Suisse AAB est réalloué par pays d'origine des franchisés, au prorata du nombre de montures exclusives qui leurs sont livrées sur l'exercice ;
- Les commissions de référencement international du Groupe perçues et comptabilisées en chiffre d'affaires par la filiale franchiseur internationale AAI sont réallouées par pays d'origine d'achats au prorata des volumes d'achats fournisseurs concernés.

L'information sur les différentes activités et services du Groupe est décrite dans la note 1.2., la note sur la comptabilisation du chiffre d'affaires est détaillée en note 4.21 et le détail du chiffre d'affaires par activité en note 6.1.1.

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
France	332 954	323 951
Espagne	92 846	89 163
Autres pays	18 946	18 181
Chiffre d'affaires	444 745	431 295
France	103 964	97 773
Espagne	20 273	18 723
Autres pays	3 315	3 927
EBITDA	127 552	120 423
France	-24 416	-24 772
Espagne	-9 060	-9 376
Autres pays	-707	-514
Amortissements et dépréciations	-34 183	-34 663
France	79 489	73 756
Espagne	11 213	9 347
Autres pays	2 607	3 413
EBIT	93 309	86 516

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
France	852 879	834 519
Espagne	111 170	132 082
Autres pays	16 809	19 406
Actif immobilisé ⁽¹⁾	980 859	986 006

⁽¹⁾ comprenant Goodwill, Marques, Immobilisations incorporelles et corporelles et Droit d'utilisation

5.2. Réconciliation de l'EBIT ajusté et de l'EBITDA ajusté avec le résultat opérationnel courant

L'EBIT ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe, avant impact des management fees des actionnaires, des management bonus et des charges relatives aux attributions d'actions gratuites (AGA).

L'EBITDA ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe avant les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, les variations des provisions clients et stock, les management fees des actionnaires, les management bonus et des charges relatives aux attributions d'actions gratuites (AGA).

Ils sont calculés comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Résultat opérationnel courant	90 499	82 281
Management fees de l'actionnaire	1 415	1 305
Charges relatives aux attributions gratuites d'actions (AGA)	1 605	3 050
Management bonus	-210	-120
EBIT ajusté	93 309	86 516
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	10 812	10 778
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	8 230	8 954
Dotations exploit. amort. droits d'utilisation corp. (IFRS 16)	13 302	14 030
Variation des provisions clients et stocks	1 898	147
EBITDA ajusté	127 552	120 423

5.3. EBITDA ajusté avant IFRS 16

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
France	103 964	97 773
Espagne	20 273	18 723
Autres pays	3 315	3 927
EBITDA ajusté	127 552	120 423
France	10 919	11 430
Espagne	5 964	6 101
Autres pays	588	554
Impact IFRS16	17 472	18 085
France	93 044	86 343
Espagne	14 309	12 622
Autres pays	2 727	3 374
EBITDA ajusté avant IFRS 16	110 080	102 338

6. Notes aux états financiers consolidés

6.1. Notes sur le compte de résultat

6.1.1. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Revenus sur ventes réseaux	132 035	119 465
Revenus sur achats réseaux	194 809	187 110
Revenus des magasins détenus en propre	117 901	124 720
Chiffre d'affaires Groupe	444 745	431 295

La décomposition du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Revenus optique	426 257	414 982
Revenus audio	18 489	16 312
Chiffre d'affaires Groupe	444 745	431 295

6.1.2. Salaires et charges sociales

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Salaires	-49 002	-50 278
Charges sociales	-18 912	-19 603
Crédit d'Impôt Recherche		404
Participation des salariés	-2 207	-2 028
Salaires et charges sociales	-70 121	-71 506

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2024, le crédit d'impôt recherche (CIR) était présenté en diminution des charges opérationnelles pour un montant de 699 milliers d'euros dont 404 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 295 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges externes. Aucun crédit d'impôt recherche n'a été comptabilisé au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2025.

6.1.3. Effectif inscrit en fin d'exercice

Effectif inscrit	31/07/2025	31/07/2024
France	709	754
Espagne	585	605
Autres pays	55	53
Effectif inscrit	1 349	1 412

La baisse des effectifs en France et en Espagne s'explique principalement par la réduction du périmètre succursaliste sur l'exercice.

6.1.4. Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Frais de location et charges associées	-2 644	-2 264
Sous-traitance, honoraires et services divers	-15 614	-14 424
Charges d'entretien et réparation	-3 100	-3 120
Autres achats	-6 738	-7 336
Autres achats et charges externes	-28 096	-27 145

6.1.5. Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-10 812	-10 778
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	-8 230	-8 954
Dotations exploit. amort. droits d'utilisation corp. (IFRS 16)	-13 302	-14 030
Dotations / Reprises - Provisions sur créances clients et stocks	-1 898	-147
Dotations / Reprises - Provisions / pensions retraites	-44	-400
Dotations / Reprises - Provisions pour risques et charges courantes	103	-355
Amortissements et provisions	-34 183	-34 663

6.1.6. Autres éléments opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Plus (moins) values des éléments d'actifs cédés net de reprises sur cessions	2 320	2 737
Dotations/Reprises sur dépréciations d'actifs hors reprises sur cessions	-2 051	-479
Dotations/Reprises pour risques et charges non courantes	-134	-1 688
Autres	-1 284	-627
Autres éléments opérationnels non courants	-1 150	-57

Le poste Plus (moins) values des éléments d'actifs cédés net des reprises sur cessions sur l'exercice comprend les résultats de cession de droits au bail et assimilés du périmètre succursaliste constatés sur cette période ainsi que les impacts des fermetures de magasins et sorties.

Le poste de Dotations et reprises sur dépréciations d'actifs hors reprises sur cessions comprend principalement :

- les dépréciations de Goodwill pour -1 738 milliers d'euros contre -517 milliers d'euros au 31 juillet 2024 ;
- la dépréciation de la marque Malentille à hauteur de -13 milliers d'euros au 31 juillet 2025 contre -133 milliers d'euros au 31 juillet 2024 ;
- les dépréciations d'immobilisations corporelles pour -300 milliers d'euros constatées au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2025 dans le cadre des tests de dépréciation contre une reprise nette de 171 milliers d'euros au 31 juillet 2024.

Au 31 juillet 2025, les dotations et reprises pour risques et charges non courantes et le poste « Autres » incluent notamment :

- Des indemnités pour résiliation anticipée de baux à hauteur de -593 milliers d'euros
- 205 milliers d'euros de frais non récurrents engagés au titre de la restructuration du capital et de la levée de la dette High Yield contre un montant de 901 milliers d'euros au 31 juillet 2024. Pour rappel au 31 juillet 2024 ce poste était

également composé d'une provision pour litige sur le Crédit d'impôt à hauteur de -1 229 milliers d'euros compensée par un avoir de 693 milliers d'euros au titre du remboursement attendu auprès du prestataire en charge des demandes de crédit d'impôt.

6.1.7. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Produits des autres immobilisations financières	377	283
Produits financiers sur créances de location financement	3 116	2 378
Autres produits financiers	6 089	5 349
Reprises sur provisions financières	370	251
Produits financiers	9 952	8 260
Intérêts sur autres emprunts obligataires (High Yield)	-42 781	-34 066
Charges financières sur dette locative	-7 025	-7 455
Autres charges financières liées à l'endettement	-1 158	-1 143
Coût de l'endettement financier brut	-50 964	-42 665
Dotations et provisions financières	-665	-700
Charges d'intérêts leasing	-23	-6
Charges financières diverses	-3 169	-2 998
Autres charges financières	-3 857	-3 704
Charges financières	-54 821	-46 369
Résultat financier	-44 869	-38 109

Produits financiers

Les produits financiers du Groupe proviennent essentiellement des produits d'intérêts pour 2 551 milliers relatifs aux placements en Bons du Trésor italien (cf. Note 2.2.1 « Structuration de la dette financière ») ainsi que 2 010 milliers d'euros résultant de l'écart entre l'achat en dessous du pair des Bons du Trésor italien et leur cession à leur valeur nominale. On y retrouve également des produits financiers issus des sous-locations et dans une moindre mesure des reprises de provisions financières, des intérêts sur crédits vendeurs, des frais de dossier et intérêts liés aux protocoles avec les franchisés, ainsi que des gains de change.

Coût de l'endettement financier brut

En 2025, les charges liées à l'endettement financier brut s'élèvent à 50 964 milliers d'euros contre 42 665 milliers d'euros lors de l'exercice précédent. Ces charges sont principalement constituées des intérêts liés à la dette obligataire, pour un montant total de 42 781 milliers d'euros, incluant 5 878 milliers d'euros d'intérêts relatifs à la dette éteinte au cours de l'exercice (cf. partie 2.2.1).

Autres charges financières

Les autres charges financières sont principalement composées de charges financières diverses de 3 169 milliers d'euros au 31 juillet 2025, essentiellement liées aux pertes de change. Au 31 juillet 2024, les charges financières diverses s'élevaient à 2 998 milliers d'euros et étaient de même nature.

Réconciliation des intérêts financiers nets versés indiqués dans le TFT avec le coût de l'endettement financier brut en résultat financier :

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Coût de l'endettement financier brut	-50 964	-42 665
Charges financières sur dette locative	7 025	7 455
Frais d'emprunt reconnu selon méthode du TIE	3 186	5 250
Intérêts courus non échus et autres	-1 403	-3 741
Intérêts financiers nets versés	-42 156	-33 700

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Coût de l'endettement financier brut sur dette locative	-7 025	-7 455
Intérêts courus non échus	25	-133
Intérêts financiers nets versés sur dette locative	-7 050	-7 322

6.1.8. Impôt sur le résultat

6.1.8.1. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale en France est appliquée sur l'exercice entre la société AFFLELOU et les sociétés suivantes : 3ABOD, AAFR, 3ABOE, OPTICAL FINANCE, LOA, ERIC AFFLELOU, A+ et LSFA. Celle-ci ne prévoit pas la réallocation dans les filiales déficitaires des économies d'impôts générées entre la société mère et ses filiales françaises. En Espagne le groupe d'intégration fiscale est constitué par ALAIN AFFLELOU ESPANA, AAO OPTICO, AA LATAM, ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO.

6.1.8.2. Charge d'impôt

Preuve d'impôt	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Résultat consolidé avant impôt	44 480	44 115
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
Impôt Groupe théorique	-11 487	-11 393
Effet des différences de taux	732	774
Déficits fiscaux générés sur la période et non activés	-271	-40
Effet report variable	19	20
Intérêts excédentaires	-765	-361
Autres différences permanentes	-523	-1 643
Rejet partiel déficit résultat d'ensemble 3ABOD (litige Succursale)		-4 647
Litige fiscal prix de transfert ⁽¹⁾	-899	
CVAE	-343	-325
Crédits d'impôt	134	181
Charges d'impôts effectivement constatées	-13 402	-17 435
dont impôt exigible	-6 835	-6 896
dont impôt différé	-6 567	-10 539
Taux d'impôt effectif moyen	30,13%	39,52%

⁽¹⁾ Rejet partiel du déficit d'ensemble Afflelou relatif à l'ajustement du prix de transfert d'un montant de 503 milliers d'euros et charge d'impôt comptabilisée au niveau de la mère d'intégration fiscale pour 395 milliers d'euros.

6.1.8.3. Impôts différés

(en milliers d'euros)	31/07/2024	Réserves	Incidence résultat	Autres éléments du résultat global	Autres mouvements	31/07/2025
Reports déficitaires	13 825		-5 233			8 591
Elimination des provisions à caractère intra-groupe	-50		-123			-173
Frais d'acquisition de titres	2 249					2 249
Provisions pour retraite	470		11	31		512
Participation des salariés	596		87			683
Instruments financiers et obligations convertibles	83		-40			43
Mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	-168 020		7			-168 014
Provisions réglementées	-4 859		-10			-4 869
Dépréciation des immobilisations incorporelles	2 390		-433			1 957
Etalement des droits d'entrée	378		64			442
Charges sociales sur AGA	131		-131			
IDA sur dettes locative IFRS 16	26 704	56	-65			26 695
IDP sur droits d'utilisation IFRS 16	-22 942		-31			-22 973
Autres différences temporelles	1 496		-649		268	1 115
Impôts différés nets	-147 549	56	-6 547	31	268	-153 740
Actifs d'impôts différés	1 268	56	-804	31	268	819
Passifs d'impôts différés	-148 817		-5 743			-154 560

⁽¹⁾ La mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles résulte de l'allocation aux marques et autres immobilisations incorporelles des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe.

Les actifs d'impôts différés représentatifs de déficits fiscaux demeurent non comptabilisés :

- lorsqu'ils se rapportent à des sociétés situées hors du périmètre d'intégration fiscale du Groupe et déficitaires depuis plusieurs exercices et pour lesquelles un retour à une situation bénéficiaire ne paraît pas envisageable dans un proche avenir.
- lorsqu'ils se rapportent à des déficits fiscaux qui ne semblent pas pouvoir être récupérés compte tenu des perspectives de rentabilité des sociétés concernées et des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes.

A la clôture, le stock des déficits fiscaux non activés se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2025		31/07/2024	
	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt
Sociétés françaises :				
Déficits fiscaux des sociétés liées par une intégration fiscale				
Déficits fiscaux générés avant l'entrée dans l'intégration fiscale	8 683	2 242	8 683	2 242
Déficits fiscaux hors intégration fiscale	4 293	1 073	4 291	1 073
Sociétés étrangères :				
Déficits fiscaux de la société portugaise	6 677	1 402	5 643	1 185
Déficits fiscaux des sociétés d'autres pays			784	129
Total	19 652	4 718	19 400	4 629

Les pertes de l'intégration fiscale française peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant. Les pertes hors et avant intégration fiscale peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur la situation propre des sociétés concernées.

Les déficits fiscaux des sociétés françaises sont imputables sur les bénéfices au titre d'un exercice à hauteur d'un million d'euros et à 50% du bénéfice excédant ce seuil. Le report en arrière des déficits ne peut être exercé qu'au cours de l'exercice précédent celui au titre duquel le déficit est constaté dans la limite d'un million d'euros.

La déduction des pertes fiscales générées au Portugal n'a plus de limitation dans le temps. Cette modification s'applique à la déduction des bénéfices imposables des périodes d'inhibition qui ont commencé à partir du 1er janvier 2023, ainsi qu'aux pertes fiscales calculées dans les périodes d'absorption antérieures au 1er janvier 2023, dont la période de déduction était encore en cours.

Les pertes des sociétés espagnoles peuvent être reportées indéfiniment. Le report en avant est limité à 70% du bénéfice et au maximum d'un million d'euros. La disposition 5 de la loi 38/2022 incorpore une nouvelle mesure temporaire s'ajoutant à la loi 27/2014 pour les groupes fiscaux en limitant de 50 % le montant des pertes fiscales individuelles de chacune des entités qui composent le groupe fiscal aux fins de l'impôt sur les sociétés. Le montant des pertes fiscales au-delà de la limitation sera récupéré dans la base imposable du groupe fiscal, au moyen d'un ajustement négatif par dixième dans chacune des dix premières périodes d'imposition commençant le ou après le 1er janvier 2024.

La perte des déficits fiscaux des sociétés d'autres pays pour 784 milliers d'euros s'explique par la dissolution et la liquidation de la société AA ASIA sur l'exercice.

6.1.8.4. Impôts exigibles

(en milliers d'euros)	01/08/2024 (12 mois)	Flux de trésorerie BFR	Variation de périmètre et de change	31/07/2025 (12 mois)
Créances d'impôt exigibles	1 402	-299	-201	902
Dettes d'impôts exigibles	2 796	-1 172		1 623
Impôts exigibles	1 394	-873	201	722

6.1.9. Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions détenues par les sociétés consolidées.

Le résultat net par action dilué prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions défini ci-avant, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentiellement dilutives.

6.2. Notes sur le bilan

6.2.1. Goodwill

(en milliers d'euros)	01/08/2024	Augmentations	Cessions, sorties	Autres mouvements	31/07/2025
Valeur brute	257 868	1 222	-6 554		252 536
Dépréciations cumulées	-41 150	-1 738	4 100	26	-38 762
Valeur nette	216 718	-516	-2 454	26	213 773

Les mouvements de l'exercice sur le goodwill sont les suivants :

- Comptabilisation d'une dépréciation de 1 738 milliers d'euros suite aux tests de dépréciation.
- Les sorties correspondent aux cessions de magasins sur le périmètre succursaliste (cf. Note 2.3 « Evolution du pôle succursaliste »). Ces sorties ont engendré des reprises de provisions pour 4 100 milliers d'euros.

6.2.2. Marques

Au 31 juillet 2025, la valeur totale des marques s'élève à 651 189 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/07/2025			31/07/2024		
	Brut	Dépréciation	Valeur nette	Brut	Dépréciation	Valeur nette
Alain Afflelou	650 000		650 000	650 000		650 000
Optical Discount	5 600	-5 600		5 600	-5 600	
Malentille.com	2 000	-810	1 189	2 000	-797	1 203
Total	657 600	-6 410	651 189	657 600	-6 397	651 203

La valorisation de la marque ALAIN AFFLELOU a été estimée à 650 000 milliers d'euros lors du changement de contrôle du Groupe AFFLELOU en juillet 2012, conformément à l'application d'IFRS 3.

Compte tenu de l'arrêt au 31 décembre 2024 des activités d'OPTICAL DISCOUNT, le Groupe a comptabilisé une dépréciation de la marque, ramenant cette dernière à une valeur nulle. Enfin, à l'issue du test d'impairment annuel qui a été réalisé au 31 juillet 2025, une dépréciation complémentaire de la marque « Malentille » a été comptabilisée pour 13 milliers d'euros.

6.2.3. Immobilisations incorporelles

6.2.3.1. Immobilisations incorporelles nettes

(en milliers d'euros)	31/07/2025			31/07/2024		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Cessions, brevets	63 159	-46 575	16 583	55 978	-37 474	18 504
Autres immos. incorporelles et en cours	5 038	-43	4 995	1 559	-38	1 521
Total	68 197	-46 619	21 578	57 537	-37 512	20 025

6.2.3.2. Valeurs brutes

Les variations des immobilisations incorporelles sur la période se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	01/08/2024	Augmentations	Cessions, sorties	Autres mouvements	31/07/2025
Cessions, brevets	55 978	8 565	-2 067	683	63 159
Autres immos. incorporelles et en cours	1 559	3 779		-300	5 038
Total	57 537	12 343	-2 067	383	68 197

Les autres mouvements correspondent principalement à l'activation des immobilisations incorporelles en cours.

6.2.3.3. Dépréciation

(en milliers d'euros)	01/08/2024	Dotations, pertes de valeur	Reprises, cessions	31/07/2025
Concessions, brevets	-37 474	-10 810	1 709	-46 575
Autres immos. incorporelles et en cours	-38	-5		-43
Total	-37 512	-10 815	1 709	-46 619

6.2.4. Immobilisations corporelles

6.2.4.1. Immobilisations corporelles nettes

(en milliers d'euros)	31/07/2025			31/07/2024		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Constructions	97	-97		97	-97	
Matériel et outillage industriel	43 796	-27 537	16 259	40 931	-26 677	14 254
Autres immobilisations corporelles	41 683	-29 513	12 170	41 849	-29 758	12 091
Immobilisations en cours	417		417	1 075		1 075
Total	85 993	-57 147	28 846	83 953	-56 533	27 420

6.2.4.2. Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	01/08/2024	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	31/07/2025
Constructions	97				97
Matériel et outillage industriel	40 931	6 392	-4 061	534	43 796
Autres immobilisations corporelles	41 849	4 203	-4 744	374	41 683
Immobilisations en cours	1 075	250		-908	417
Total brut	83 953	10 845	-8 805	0	85 993

Les acquisitions d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 10 845 milliers d'euros répartis pour 6 905 milliers d'euros en France, 3 558 milliers d'euros en Espagne et 381 milliers d'euros dans les Autres Pays. Les acquisitions sont principalement liées à des aménagements de magasins succursalistes, l'achat de machines de télémedecine, des équipements informatiques ainsi qu'à des acquisitions de magasins durant la période. Les cessions et sorties concernent principalement les actifs des magasins détenus en propre cédés sur la période. Les autres mouvements correspondent principalement au flux d'activation des immobilisations en cours de l'exercice précédent.

6.2.4.3. Amortissements

(en milliers d'euros)	01/08/2024	Dotations aux amortissements	Reprises, cessions	31/07/2025
Constructions	-97			-97
Matériel et outillage industriel	-26 677	-4 318	3 458	-27 537
Autres immobilisations corporelles	-29 758	-4 212	4 457	-29 513
Total	-56 533	-8 530	7 916	-57 147

6.2.5. Droit d'utilisation et créances de sous location

6.2.5.1. Droit d'utilisation net

(en milliers d'euros)	31/07/2025			31/07/2024		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
France	104 734	-60 056	44 679	99 403	-56 352	43 052
Espagne	49 676	-31 370	18 306	57 128	-31 904	25 224
Autre pays	5 030	-2 543	2 487	4 229	-1 864	2 365
Total droit d'utilisation	159 441	-93 969	65 472	160 760	-90 119	70 641

6.2.5.2. Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	01/08/2024	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	31/07/2025
France	99 403	12 059	-4 459	-2 268	104 734
Espagne	57 128	4 301	-5 088	-6 664	49 676
Autres pays	4 229	1 118		-316	5 030
Droit d'utilisation - Brut	160 760	17 477	-9 548	-9 248	159 441

Les acquisitions de l'exercice correspondent aux nouveaux contrats et au renouvellement des contrats existants. Les autres mouvements de la période quant à eux correspondent à la réévaluation à la baisse de certains contrats.

6.2.5.3. Amortissements

(en milliers d'euros)	01/08/2024	Dotations aux amortissements	Reprises, cessions	Autres mouvements	31/07/2025
France	-56 352	-8 063	4 459	-101	-60 056
Espagne	-31 904	-4 558	5 088	3	-31 370
Autres	-1 864	-681		1	-2 543
Droit d'utilisation - Amortissements	-90 119	-13 302	9 548	-96	-93 969

6.2.5.4. Créances de sous-location long terme et court terme

(en milliers d'euros)	01/08/2024	Acquisitions	Remboursement	Autres mouvements	31/07/2025
Créances de sous location à long terme	20 499	11 077		-6 420	25 156
Créances de sous location à court terme	3 362	803	-3 465	3 136	3 837
Total Brut	23 861	11 880	-3 465	-3 284	28 992

Les acquisitions de l'exercice correspondent aux nouveaux contrats et au renouvellement des contrats existants. Les autres mouvements de l'exercice correspondent essentiellement à la réévaluation à la baisse des contrats de long terme.

6.2.6. Tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles non courantes

6.2.6.1. Nature des tests de dépréciation réalisés

Le Groupe teste dans un premier temps les actifs et goodwill directement liés aux magasins des succursales, pour ensuite tester les marques, et en dernier lieu les goodwill affectés à des groupes d'UGT. Un test de dépréciation des actifs et du goodwill directement lié est réalisé par magasin, sur la base de la valeur de marché estimée. Lorsque dans le cadre de négociations, le Groupe dispose d'offres indicatives, celles-ci sont retenues pour mesurer la valeur recouvrable. Dans les autres cas, la valeur recouvrable correspond au prix probable de vente, calculée à partir d'un pourcentage du chiffre d'affaires annuel H.T. Le goodwill a été affecté aux segments opérationnels « France », « Espagne » et « Autres pays » au prorata de leur contribution à l'EBITDA ajusté. Dans la mesure où la marque ALAIN AFFLELOU ne génère pas à elle seule des flux largement indépendants de ceux générés par les autres actifs sectoriels, elle a été allouée aux trois UGT pays selon la méthode décrite ci-avant pour le goodwill. Les marques et goodwill d'OPTICAL DISCOUNT et Malentille.com ont été allouées au segment opérationnel « France ».

6.2.6.2. Modalités de mise en œuvre des tests au niveau des groupes d'UGT – Estimations pour le calcul des valeurs d'utilité

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme. Ces plans sont construits sur un horizon cinq ans. Au-delà du business plan établi par le Groupe à cinq ans, les principales hypothèses sont décrites dans le paragraphe suivant.

6.2.6.3. Résultats des tests de dépréciation

Les tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2025 font ressortir une valeur d'utilité supérieure à la valeur de l'actif net pour les UGT France, Espagne et Autres Pays. Une variation de 5,0 % de l'EBITDA ajusté 2025, projetée sur les années suivantes, y compris l'année terminale, aurait un impact d'environ 54 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'UGT France, 9 millions d'euros sur l'UGT Espagne et 2 millions d'euros sur l'UGT Autres Pays, sans impact sur la valorisation du goodwill et des marques allouées au 31 juillet 2025. Les taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuel pour les UGT France sont respectivement de 9,5% et 1,5%. Les taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuel pour l'UGT Espagne et Autres pays sont respectivement de 10% et 1,5%.

Un test de sensibilité sur la variation à la hausse ou à la baisse de 1% du taux de croissance perpétuel et du taux d'actualisation, utilisés pour les tests réalisés au 31 juillet 2025, a été réalisé et n'a pas d'impact sur les états financiers consolidés de la période pour les UGT France, Espagne et Autres Pays.

6.2.7. Autres actifs financiers

6.2.7.1. Autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	01/08/2024	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	31/07/2025
Prêts	5 678	4 389	-4 553		5 514
Dépôts et cautionnements	5 581	800	-1 046		5 335
Autres immobilisations financières	9 838	2 519	-1 061	-126	11 170
Total Brut	21 097	7 709	-6 660	-126	22 019
Dépréciations	-2 052	-665	326		-2 391
Total Net	19 045	7 043	-6 334	-126	19 629

Les variations en acquisitions et cessions des prêts correspondent essentiellement à des crédits vendeurs consentis lors de la cession de magasins par AAO et LOA ainsi que des protocoles d'échelonnement de créances consentis à certains franchisés par Alain Afflelou Espagne.

Les autres immobilisations financières correspondent principalement à des obligations convertibles souscrites par LOA au profit de franchisés en France.

6.2.7.2. Autres actifs financiers courants

A la clôture de l'exercice 2024, la part court terme des actifs financiers pour 177 611 milliers d'euros correspondait à l'acquisition de bons du trésor italien comptabilisés au coût amorti pour 173 949 milliers d'euros et à la constitution d'une réserve de liquidités pour 3 661 milliers d'euros auprès de l'émetteur lors du refinancement de la dette pour servir le remboursement final des obligations résiduelles ainsi que les intérêts de cette dette jusqu'à leur remboursement. L'opération s'étant débouchée en mai 2025, ces actifs ont été cédés (cf. Note 2.2.1 « Structuration de la dette financière »).

6.2.8. Stocks

(en milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Activité succursaliste	11 824	12 153
Activité négoce	18 548	15 249
Autres	1 333	1 239
Total des stocks de marchandises	31 704	28 641
Provisions	-4 024	-2 931
Total Net	27 680	25 710

6.2.9. Créances clients

(en milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Redevances de franchise et de communication	51 305	50 208
Commissions de référencement, ducroire et distribution et ventes de produits exclusifs	7 124	7 253
Activité succursaliste	5 634	5 273
Autres créances	1 044	411
Total Brut	65 107	63 146
Provisions	-3 998	-4 113
Total Net	61 109	59 032

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des créances clients :

(en milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Total Brut	65 107	63 146
Non échues	53 938	52 790
Echues depuis moins de 30 jours	925	985
Echues depuis 30 jours à 60 jours	542	355
Echues depuis 60 jours à 90 jours	513	334
Echues depuis plus de 90 jours	9 189	8 681

L'encours de plus de 90 jours correspond principalement à des créances litigieuses ayant fait l'objet d'une dépréciation dans les comptes consolidés ou à des protocoles transactionnels en cours avec des clients.

6.2.10. Dettes fournisseurs

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des dettes fournisseurs et comptes rattachés :

(en milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Total Brut	52 737	53 946
Non échues	50 390	50 383
Echues depuis moins de 30 jours	1 164	2 576
Echues depuis 30 jours à 60 jours	163	271
Echues depuis 60 jours à 90 jours	34	76
Echues depuis plus de 90 jours	986	641

Au 31 juillet 2025, l'encours de 60 jours et plus correspond principalement à des procédures en cours avec des fournisseurs.

6.2.11. Autres actifs et passifs courants

6.2.11.1. Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Personnel	182	91
Etat : autres créances fiscales	10 420	10 559
Débiteurs divers	76 274	72 877
Créances sur cession des immobilisations	35	10
Charges constatées d'avance	5 228	5 501
Total	92 138	89 038

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste débiteurs divers. Il se compose pour large partie des créances sur les franchisés, au titre de leurs achats auprès des fournisseurs référencés, réglés via la centrale de paiement.

(en milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Créances sur les achats franchisés via la centrale de paiement	65 868	59 392
Avoirs à recevoir de la centrale d'achats de verres	7 849	8 831
Avances de trésorerie	87	969
Autres créances	2 469	3 685
Total	76 274	72 877

6.2.11.2. Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Dettes sociales	14 114	14 382
Dettes fiscales	12 165	12 411
Créditeurs diverses	72 910	71 505
Produits constatés d'avance	17 517	17 221
Total des autres passifs courants	116 706	115 520

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste créditeurs divers :

(en milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Activité centrale de paiement	54 310	53 617
Activité centrale d'achats de verres	14 482	13 772
Autres dettes	4 118	4 116
Total	72 910	71 505

6.2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités du Groupe se composent essentiellement des comptes courants et des placements bancaires.

6.2.13. Capitaux propres

Au 31 juillet 2025, le capital social s'élève à 135 541 020,10 euros, composé de 253 822 135 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,534 euro chacune. Parmi celles-ci, il y a 249 731 113 actions ordinaires (AO), 1 000 000 actions préférentielles de catégorie F (ADP F) avec droits préférentiels, et 3 091 022 actions préférentielles de catégorie 1 (ADP 1) dont 2 539 054 actions attribuées gratuitement (cf note 6.2.14.).

- Les Actions Ordinaires (AO) du Groupe ont un droit de vote et donnent droit aux dividendes et au boni de liquidation après que les droits des actions préférentielles ont été satisfaits.
- Les ADP F ont un droit de vote et donnent droit à un dividende préférentiel cumulatif annuel d'un montant maximum de 1 million d'euros.
- Les ADP 1 ont un droit de vote et ont des droits préférentiels en cas de liquidation volontaire ou judiciaire ou de toute sortie (changement de contrôle ou introduction en Bourse), concernant les montants dus aux actions ordinaires et aux ADP F (autres que le dividende préférentiel pour les F).

Des dividendes totaux de 84 235 milliers d'euros ont été versés au cours de l'exercice clos au 31 juillet 2025 (cf. Note 2.2.2 « Versement de dividendes »).

6.2.14. Attribution d'actions gratuites

L'assemblée générale du 20 décembre 2023 a autorisé le président de la société à procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions de catégorie ADP1 dans la limite de 3 127 819 actions dont 2 833 437 ont été attribuées. La période d'acquisition de ces actions gratuites est d'un an. À l'expiration de la période d'acquisition des actions gratuites de catégorie ADP1, le 21 décembre 2024, 2 539 054 ont été émises sur les 2 833 437 actions gratuites attribuées au 20 décembre 2023. Cette opération a conduit à une augmentation du capital social de la société Afflelou par incorporation de réserves, pour un montant de 1 356 milliers d'euros.

L'impact lié à l'application de la norme IFRS 2 s'élève à 1 605 milliers d'euros au 31 juillet 2025 (dont 1 257 milliers d'euros comptabilisés en capitaux propres et 348 milliers d'euros comptabilisés en résultat) contre 3 050 milliers d'euros au 31 juillet 2024 (dont 2 541 milliers d'euros comptabilisés en capitaux propres et 508 milliers d'euros comptabilisés en résultat).

6.2.15. Avantages du personnel et assimilés

Ces avantages concernent principalement des indemnités de fin de carrière en France.

Indemnités de fin de carrière en France :

En France, l'indemnité de retraite est un montant forfaitaire versé au collaborateur quand ce dernier part à la retraite. Le montant de cette prestation dépend de la durée de service du collaborateur à la date de la retraite et est défini par les

conventions collectives et/ou d'entreprise. L'indemnité du plan de retraite ne fournit pas de droits acquis aux collaborateurs avant qu'ils atteignent l'âge de la retraite (droits non acquis). Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas liées à d'autres prestations standards de retraite, telles que les pensions versées par la sécurité sociale ou les fonds complémentaires (Arrco et Agirc).

Les hypothèses de calcul retenues par l'organisme collecteur sont les suivantes :

- Table de mortalité : TF-TH 14/16,
- Droits régissant les IFC : issus de la CCN Optique - Lunetterie de détail,
- Âge de départ à la retraite :
 - 65 ans (franchiseur) et 64 ans (succursales) pour la catégorie Cadre(s),
 - 64 ans pour la catégorie Agents de Maîtrise
 - 64 ans pour la catégorie Ouvrier(s)/Employé(s)
- mode de départ en retraite : départ volontaire

Hypothèses	31/07/2025	31/07/2024
Taux de charges patronales (franchiseur)	47.8%	47.5%
Taux de charges patronales (succursale)	43.0%	42.0%
Taux d'évolution des salaires (franchiseur)	3.8%	2.8%
Taux d'évolution des salaires (succursale)	4.7%	4.5%
Taux de turnover (franchiseur)	4.1%	2.9%
Taux de turnover (succursale)	16.9%	15.3%
Taux d'actualisation	3.6%	3.6%

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » en conformité avec IAS 19 révisée pour un montant de -89 milliers d'euros net d'impôts différés en 2025 contre un montant nul en 2024. Une charge de 44 milliers d'euros a été comptabilisée en résultat au 31 juillet 2025 au titre des régimes à prestations définies (contre une charge de 400 milliers d'euros au 31 juillet 2024).

Retraites complémentaires obligatoires (LPP) en Suisse :

Le plan de retraite est affilié à une fondation collective. La fondation porte les risques d'investissement et de longévité et transfère une partie des prestations de risque à une compagnie d'assurances. Le Groupe n'a pas d'engagements au titre des coûts médicaux.

6.2.16. Provisions non courantes et courantes

(en milliers d'euros)	01/08/2024	Dotations	Utilisation	Reprises sans objet	31/07/2025
Provisions pour litiges	2 039	150	-1 608	-69	512
Autres provisions	3 898	236	-228	-21	3 886
Total provisions non-courantes	5 937	386	-1 836	-90	4 397
Provisions pour risques	40			-16	24
Total provisions courantes	40			-16	24
Total provisions	5 977	386	-1 836	-106	4 421

Provisions non courantes :

- Au 31 juillet 2024, les provisions pour litiges comprenaient des affaires prud'homales et un litige TVA. Ces provisions ont fait l'objet de reprises sur l'exercice clos le 31 juillet 2025 pour un montant total de 1 836 milliers d'euros.
- Le poste Autres provisions comprend différentes provisions constituées au titre de risques fiscaux ou d'autres risques liés à l'exploitation avec certains franchisés ou fournisseurs.

Provisions courantes :

Les provisions courantes comprennent principalement des provisions constituées au titre de risques fournisseurs.

6.2.17. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants pour 6 676 milliers d'euros au 31 juillet 2025 concernent uniquement un crédit vendeur octroyé à LOA dans le cadre de l'acquisition des deux sociétés Eric Afflelou et A+.

6.2.18. Passifs financiers

6.2.18.1. Analyse des emprunts et autres passifs financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2025		31/07/2024	
	Part à court terme	Part à long terme	Part à court terme	Part à long terme
Senior Secured Notes	508	601 027	171 158	552 461
Financement extérieur au Groupe	508	601 027	171 158	552 461
Découverts bancaires et mobilisations de créances			9	
Dépôts de garantie		1 439		1 276
Dettes financières diverses		1 439	9	1 276
Total des dettes financières	508	602 467	171 167	553 737

6.2.18.2. Evolution des dettes financières

(en milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Dettes financières à l'ouverture	724 904	535 590
Souscription d'emprunts	51 534	560 189
Remboursement d'emprunts	-172 430	-362 834
Charge d'intérêts de la période	1 784	1 573
Variation des concours bancaires courants	-9	-161
Autres mouvements	-2 808	-9 453
Dettes financières à la clôture	602 975	724 904

Pour rappel, les flux relatifs à la souscription et au remboursement d'emprunts en 2024 sont décrits dans la note « 2.2.4 Refinancement complet du Groupe en juillet 2024 » de l'annexe des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2024.

La charge d'intérêts de la période correspond aux intérêts comptabilisés pour -1 403 milliers d'euros, compensé par l'impact des frais amortis sur la quote-part de la dette remboursée et de la nouvelle dette à hauteur de 3 186 milliers d'euros.

Les souscriptions et remboursements d'emprunt de l'exercice sont détaillés dans la partie 2.2.1 « Structuration de la dette financière ».

Les autres mouvements de l'exercice comprennent les frais engagés au titre du refinancement à hauteur de -2 808 milliers d'euros qui seront étalés sur la durée du nouvel emprunt.

6.2.18.3. Détail des principales sources de financement

Dette HIGH YIELD refinancée en juillet 2024

Le nouveau financement de 610 000 milliers d'euros repose sur une tranche obligataire unique émise en juillet 2024 pour un montant de 560 000 milliers d'euros, augmentée de 50 000 milliers d'euros en juillet 2025. La dette obligataire totale, dite *senior secured*, a les principales caractéristiques suivantes :

Senior Secured Notes	
Montant	610 000 milliers d'euros (à la suite du financement complémentaire de 50 000 milliers d'euros en Juillet 2025)
Taux	Fixe 6% (paiements semestriels)
Echéance	In fine, juillet 2029
Emetteur	AFFLELOU Sas
Garanties et sûretés	▪ Dette garantie par 3ABOD, AAFR, LOA, LSFA, AAI et 3ABOE ▪ Nantissement des titres des sociétés 3ABOD, AAFR, LOA, LSFA, 3ABOE, AAI, ainsi que des principaux comptes bancaires des filiales ▪ Nantissement des comptes courants d'associés avec les filiales susmentionnées

Clauses limitatives (covenants)	- La documentation de l'emprunt obligataire ne comporte pas de ratios financiers de type levier de dette (Dette Nette / Ebitda) ; les clauses financières constituent des clauses d'occurrence d'événements déclencheurs '<i>incurrence covenants</i>' tels que le non-paiement d'intérêts à l'échéance - Remboursement anticipé assorti de pénalités décroissantes dans le temps, au-delà de deux ans - Exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle, sauf à ce que le ratio de dette nette sur rentabilité n'excède pas le niveau à l'émission, ou que la notation par les agences de rating soit au moins équivalente à celles au moment de l'émission - Limitation de l'endettement supplémentaire - Limitation des remontées ('<i>restricted payments</i>') aux actionnaires.
---------------------------------	--

Dans le cadre de l'évolution capitalistique du Groupe décrite en supra (Note 2.2.1), le Groupe a financé en juillet 2025 un complément de 50 000 milliers d'euros sur la dette *High Yield* existante. Les titres créés sont identiques aux autres titres de l'émission initiale de 560 000 milliers d'euros. Compte tenu de la qualité de la signature du Groupe, du maintien de la notation par les agences Fitch et S&P, et enfin, de l'évolution récente des taux, les titres créés ont été placés auprès des investisseurs à 102,5% de leur nominal.

Au titre de ces emprunts obligataires, le Groupe communique de façon trimestrielle ses comptes consolidés résumés et de façon annuelle ses comptes consolidés certifiés, dans des délais de respectivement 2 et 4 mois. Le Groupe se considère en conformité avec l'ensemble des conditions de ces emprunts au 31 juillet 2025.

Ligne de crédit renouvelable de 30 000 milliers d'euros (RCF)

La dette *High Yield* de 610 000 milliers d'euros est assortie d'une ligne de crédit RCF de 30 000 milliers d'euros. Il s'agit d'une ligne de précaution pour les besoins courants du Groupe, avec une durée de 54 mois à compter de juillet 2024. Le taux d'intérêt applicable est un taux variable Euribor + marge, dont la marge est calculée selon un ratio de levier. Une commission de non-utilisation est applicable en proportion de la marge par tirages. Au titre des sûretés, les titres détenus par les sociétés AFFLELOU et 3ABOD ont été nantis, ainsi que les titres des filiales potentiellement emprunteuses (3ABOD, AAFR, LOA, 3ABOE, AAE et AAO) et les principaux comptes bancaires. Le remboursement anticipé de cette ligne de crédit n'engendre pas de pénalités. Les obligations de reporting sont les mêmes que celles aux prêteurs obligataires. Le Groupe doit en outre certifier, de période en période que le niveau d'EBITDA ajusté des douze mois passés est supérieur au seuil de 75 000 milliers d'euros. La dernière communication trimestrielle en date a été effectuée au titre de la période se terminant au 30 avril 2025. La ligne n'a fait l'objet d'aucun tirage à date et était donc totalement disponible au 31 Juillet 2025. Le Groupe se considère en conformité avec les conditions de cette ouverture de crédit au 31 juillet 2025.

6.2.18.4. Ventilation des dettes financières par échéance

(en milliers d'euros)	Court terme	Long terme	Dont 1 à 2 ans	Dont 2 à 3 ans	Dont 3 à 4 ans	Dont 4 à 5 ans	Dont + de 5 ans	Total au 31/07/2025
Senior Secured Notes	508	601 027			601 027			601 536
Financement extérieur	508	601 027			601 027			601 536
Dépôts de garantie		1 439	1 439					1 439
Dettes financières diverses		1 439	1 439					1 439
Total des dettes financières	508	602 467	1 439		601 027			602 975

6.2.19. Dettes de location

6.2.19.1. Evolution des dettes de location

(En milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Dettes de location à l'ouverture	104 554	104 211
Nouvelles obligations locatives	29 422	24 745
Remboursement d'emprunts	-22 713	-21 447
Charge d'intérêts de la période	7 025	7 455
Réévaluation à la baisse et fin de contrats	-14 306	-9 846
Autres mouvements	342	-564
Dettes de location à la clôture	104 324	104 554

6.2.19.2. Ventilation des dettes de location par échéance

(En milliers d'euros)	31/07/2025	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes court terme	17 496	17 496			
Dettes long terme	86 828		15 652	38 863	32 312

6.3. Notes sur l'exposition aux risques

Au 31 juillet 2025, l'exposition aux différents risques de marché s'analyse de la manière suivante :

6.3.1. État des positions du Groupe face au risque de taux d'intérêt

La politique du Groupe consiste à s'assurer que son exposition au risque de taux d'intérêt porte soit sur des emprunts à taux fixe, soit sur des emprunts à taux variable en contractant des instruments dérivés pour couvrir la volatilité des flux de trésorerie attribuable au risque de taux d'intérêt. Le refinancement complet du Groupe en juillet 2024 et du complément en de 50 millions d'euros en juillet 2025 ayant été conduit à taux fixe (6%), le Groupe n'a pas mis en œuvre de couverture de risque de taux, à date.

6.3.2. État des positions du Groupe face au risque de change

En dehors de son activité d'achats auprès de son fournisseur OKIA, le Groupe est faiblement exposé au risque de variation des cours de change. Le risque du Groupe est essentiellement lié à la parité euro / dollar, du fait des achats du Groupe dont la principale dénomination est le dollar. A cette fin, le Groupe a mis en place des accords sur les conditions d'achats, sur une base de parité dollar / euro fixée, avec son fournisseur principal OKIA. Un instrument dérivé incorporé au contrat fournisseur est appliqué permettant le partage à part égale entre les deux parties des variations des taux de change sur la parité dollar / euro fixée au contrat. Enfin, des renégociations des conditions d'achat en cas d'une appréciation du dollar par rapport à l'euro seraient toujours possibles.

6.3.3. État des positions du Groupe face au risque de crédit

Compte tenu du grand nombre de clients, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe. De façon générale, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit particulier sur ses actifs financiers, à l'exception, en France, des transactions garanties en paiement aux fournisseurs donnant lieu à facturation de ducroire.

6.3.4. État des positions du Groupe face au risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales est étroitement et périodiquement appréciée par le Groupe à l'aide des procédures de reporting financier du Groupe. Le Groupe dispose d'une ligne de crédit (Revolving Credit Facility) de 30 000 milliers d'euros non tirée au 31 juillet 2025 permettant de couvrir tout risque de liquidité à court terme, en sus de lignes bancaires non confirmées de découvert, et d'escompte de créances commerciales. En outre, le Groupe revoit périodiquement les hypothèses de son plan d'affaires pluriannuel. Les objectifs de développement et de génération de flux nets de trésorerie (après opérations d'investissements et de financements) ont été revus dans ce cadre, et tiennent compte d'un environnement changeant en matière de financement des groupes sous LBO.

6.3.5. Mise en place d'une cartographie complète des risques

En complément des risques précités, le Groupe a mis en place une cartographie complète des risques auxquels il est exposé. Ce projet a été mis en œuvre avec l'accompagnement du cabinet Grant Thornton. Il a conduit à identifier 11 risques principaux pour le Groupe. Les responsables de suivi de chacun des risques ont été désignés, l'objectif étant à la fois d'anticiper leur avènement éventuel et de préparer les actions en vue d'y remédier ou d'y faire face.

6.4. Notes sur la classification comptable et valeur de marché des instruments financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2025	Ventilation par classification comptable		
	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste Valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Coût amorti
Actifs financiers non courants	19 629	19 629			19 629
Créances de sous location	28 992	28 992			28 992
Créances clients	61 109	61 109			61 109
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 439	32 439		32 439	
Financement extérieur au Groupe	601 536	630 055			601 536
Dettes financières diverses	1 439	1 439			1 439
Dettes locatives	104 324	104 324			104 324
Dettes fournisseurs	52 737	52 737			52 737

Au 31 juillet 2025, les méthodes de valorisation retenues pour les instruments financiers sont les suivantes :

- les instruments financiers dérivés inscrits à l'actif ou au passif du bilan sont évalués à leur valeur de marché ;
- les instruments financiers inscrits au passif du bilan, plus spécifiquement les autres emprunts, sont évalués sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt en date de clôture.

Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers conformément à IFRS 13 :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Les instruments financiers du Groupe appartiennent à la catégorie de niveau 1 pour les financements à moyen-terme extérieurs au Groupe (dette obligataire High Yield, cotée à la bourse irlandaise), à la catégorie 2 pour les instruments de couverture et à la catégorie 3 pour l'ensemble des autres instruments financiers.

Le tableau ci-dessus donnent pour les classes d'instruments financiers, à la fois :

- dans la première colonne : la valeur au bilan « valeur comptable »,
- dans la deuxième colonne : la juste valeur, en application d'IFRS 7.25 « valeur de marché »,
- dans la troisième : la catégorie IFRS 9 selon laquelle ils sont évalués en application d'IFRS 7.8. « ventilation ».

6.5. Notes sur l'état des flux de trésorerie

6.5.1. Trésorerie et variations

(en milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 439	32 824
Découverts bancaires		-9
Total	32 439	32 816

La trésorerie nette des découverts bancaires s'élève au 31 juillet 2025 à 32 439 milliers d'euros (contre 32 816 milliers d'euros au 31 juillet 2024) et correspond au montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie présenté dans le tableau des flux de trésorerie.

6.6. Passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels

6.6.1. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/07/2024	31/07/2025	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements de loyers – locations simples	359	436	148	288	
Garanties diverses en faveur de tiers	9 744	10 370	1 697	8 673	
Cautions et garanties bancaires – Espagne	8 015	12 473	2 381	7 238	2 854
Cautions et garanties bancaires – France	3 912	4 823	1 411	3 412	
Engagements donnés	22 030	28 102	5 637	19 611	2 854
Garanties liées aux magasins vendus par le Groupe	5 380	5 554	872	3 604	1 078
Engagements liés à la centrale de paiement	2 518	3 310	568	1 433	1 309
Cautions et garanties bancaires – Autres	908	908			908
Engagements reçus	8 806	9 771	1 440	5 037	3 295

Les garanties diverses en faveur des tiers correspondent principalement à un engagement de paiement du prix final, en contrepartie d'un crédit vendeur accordé par un ex franchisé sur la cession de son parc de 8 magasins à la filiale succursaliste du Groupe, pour un montant d'encours de 7 192 milliers d'euros (yc intérêts capitalisés), dont le débouclage est prévu à la fin de l'année civile 2026. Par ailleurs, le Groupe conserve des engagements de loyers qu'il avait consentis dans le passé à certains bailleurs au titre de magasins qui lui appartenait, lesquels, une fois repris par des franchisés bénéficient d'une contrepartie équivalente en engagement des franchisés nouvellement locataires des magasins qu'ils sont venus à exploiter. Enfin, le Groupe intervient ponctuellement pour délivrer et faire délivrer des garanties de loyers, essentiellement pour des magasins détenus en propre, ou pour certains de ses locaux administratifs.

Les cautions et garanties bancaires données recouvrent des engagements envers les banques finançant les franchisés, soit dans le cadre de la reprise ou l'ouverture de points de vente, soit pour l'accompagnement des financements de travaux de rénovation ou de BFR. Les encours garantis s'inscrivent dans le cadre d'enveloppes globales. Le Groupe intervient dans ces opérations en qualité de caution auprès des banques des financements qu'elles ont consentis aux franchisés, à hauteur de 100% de chaque dossier de financement, avec dans certains cas une quotité maximale de l'enveloppe globale consentie par la Banque sur l'ensemble de ces dossiers.

Les engagements reçus correspondent pour l'essentiel à des engagements de franchisé liés à l'activité de la centrale de paiement, à l'occasion de prises de nantisements et cautions des franchisés sur des étalements ou protocoles de remboursement des créances de la centrale de paiement. Ces engagements s'effectuent sur des interventions ponctuelles du Groupe venant en complément des engagements constitués de façon générale par les franchisés au titre de leur relation avec le franchiseur (non reportés dans les engagements reçus). En effet, dans le cadre du contrat de franchise, les franchisés sont amenés à émettre un engagement solidaire en faveur du Groupe, au titre des engagements et dettes qu'ils contractent envers la centrale de paiement du Groupe. Ces cautions sont généralement calculées au prorata de 30% du chiffre d'affaires HT annuel en France et en Espagne. Toutefois, seules les cautions et sûretés liées à des dettes spécifiques (protocoles, étalements, crédits vendeurs) des franchisés figurent dans le tableau des engagements reçus.

Par ailleurs, dans le cadre du refinancement de la dette, le Groupe a donné les engagements suivants :

- dette garantie par 3ABOD, AAFR, LOA, LSFA, AAI et 3ABOE ;
- nantissement des titres des sociétés 3ABOD, AAFR, LOA, LSFA, 3ABOE, AAI, ainsi que des principaux comptes bancaires des filiales ;
- nantissement des comptes courants d'associés avec les filiales susmentionnées.

6.6.2. Dépendance du Groupe à l'égard de brevet, licences ou contrats d'approvisionnement

Il n'existe aucun lien de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, de licences ou de contrats d'approvisionnement.

6.6.3. Notification, procès et litiges

Les sociétés et entreprises du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cours normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales, sociales ou douanières.

Notification de déductibilité de la TVA

Le 8 décembre 2017, le Groupe a reçu une notification de l'Administration fiscale par suite d'un contrôle portant sur la TVA déduite par Optical Finance pour les années 2014 à 2016. Les ajustements notifiés par l'Administration fiscale s'élèvent à 1,5 million d'euros.

A la suite des différents recours, le Groupe a mis en paiement la somme correspondant au redressement en principal à savoir 1 million d'euros ainsi que le montant des pénalités et intérêts de retard pour 0,5 million d'euros. Par ailleurs, le Groupe a mis en jeu la garantie de passif conférée par les actionnaires cédants lors de l'acquisition d'Optical Finance par le Groupe et ce, dans la limite d'un montant d'un million d'euros.

Autres litiges fiscaux portant sur l'impôt sur les sociétés

A la suite d'un contrôle fiscal lancé en 2015 et portant sur la période du 1er août 2009 au 31 juillet 2012, l'administration fiscale française a émis un premier avis de redressement portant principalement sur la réévaluation du prix de cession par AAFR de certaines filiales déficitaires en 2010, estimant que le prix de cession aurait dû être plus élevé pour être considéré comme conforme au principe de pleine concurrence. Le 23 novembre 2023, le Tribunal administratif a rendu sa décision confirmant la position de l'administration fiscale. Le Groupe a diminué son stock de déficits reportables de 18 millions d'euros à la suite de cette décision. Cependant, la société et ses conseillers juridiques et fiscaux estiment qu'il existe des arguments solides pour contester la position des autorités fiscales françaises. Le Groupe a donc décidé de contester cette décision devant la Cour Administrative d'Appel.

Notification d'un contrôle fiscal

La société AAFR a été notifiée par la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI) le 3 février 2023, d'un avis de vérification de ses comptes portant sur les périodes du 1er août 2019 au 31 juillet 2022.

Le 20 décembre 2023, la société AAFR s'est vu notifier les premières propositions de redressements, interruptives de prescription, portant principalement sur la comptabilisation du crédit d'impôt recherche. Le 10 octobre 2025, la société informait la DVNI qu'elle sollicitait un recours hiérarchique auprès de l'Interlocuteur Départemental après confirmation de l'administration dans le cadre d'un recours hiérarchique de maintenir sa proposition de rectification.

Ce contrôle fiscal a également donné lieu, le 30 mai 2025, à une proposition de rectification de la société AAFR concernant la politique de prix de transfert entre AAFR et AAI (Luxembourg). Cette proposition a été acceptée par le Groupe et a un impact sur les comptes consolidés de la période décrit dans la note 6.1.8.2. A ce jour, l'avis de rectification n'a pas encore été envoyé à la société mère, la seule entité redevable de l'impôt sur les sociétés.

6.7. Autres informations

6.7.1. Transactions et soldes entre parties liées

Les parties liées du Groupe ayant réalisé des transactions sont détaillées ci-dessous.

- Les actionnaires de la société Afflelou et les entités qui la contrôle ont assuré des prestations de management au profit de la société AFFLELOU. A ce titre, le Groupe a enregistré une charge pour la période susvisée de 1 415 milliers d'euros contre 1 305 milliers d'euros au 31 juillet 2024.
- Le Groupe a enregistré un produit d'un montant de 184 milliers d'euros sur l'exercice clos le 31 juillet 2025 correspondant à la refacturation des honoraires de commissariat aux comptes supportés par le Groupe pour le compte de la société NALA AFFLELOU TOPCO LIMITED, société-mère ultime. Cette facture n'a pas été réglée au 31 juillet 2025.
- La société AFFLELOU PIKCO LIMITED a procédé au nantissement, au profit des détenteurs des obligations émises par AFFLELOU PIKCO LIMITED, des titres et créances qu'elle détient sur la société AFFLELOU.
- Monsieur Alain Afflelou, les membres de sa famille et les entités qu'ils contrôlent :
 - La société Holding AAOC dont le gérant est Monsieur Alain Afflelou, assure des prestations au profit d'AAI. La société Holding AAOC a octroyé une concession de droits d'exploitation des attributs de la personnalité de Monsieur Alain Afflelou, dont la charge s'est élevée à 147 milliers d'euros au 31 juillet 2025 et 166 milliers d'euros

au 31 juillet 2024. La dette du Groupe envers Holding AAOC s'élève à 51 milliers d'euros au 31 juillet 2025 et 41 milliers d'euros au 31 juillet 2024.

- La société Holding AAOC a octroyé une concession de droits d'exploitation des attributs de la personnalité de Monsieur Alain Afflelou au profit de Lion Seneca France Audio (LSFA), dont la charge s'élève à 50 milliers d'euros au 31 juillet 2025 et au 31 juillet 2024. La dette au 31 juillet 2025 et 2024 s'élève à 8 milliers d'euros.
 - La société Holding AAOC sous-loue une partie des locaux de la société AAI. Le produit du Groupe s'élève à 24 milliers d'euros au 31 juillet 2024 et au 31 juillet 2025. La créance du Groupe sur ces sociétés est nulle sur les deux périodes.
 - Monsieur Alain Afflelou donne à bail et à loyer à titre commercial à la société Eric Afflelou, filiale du Groupe Afflelou acquise le 6 octobre 2021, des locaux sis 14 avenue de la Libération 33110 Le Bouscat. La charge comptabilisée à ce titre s'élève à 28 milliers d'euros au 31 juillet 2025 incluant une charge constatée d'avance de 6 milliers d'euros contre 23 milliers d'euros au 31 juillet 2024 incluant une charge constatée d'avance de 5 milliers d'euros.
- La Fondation Alain Afflelou, fondation d'entreprise de droit espagnol créée par AAE. La fondation a perçu 169 milliers d'euros au 31 juillet 2025 et 123 milliers d'euros au 31 juillet 2024.
 - Madame Diane Leyre, membre de la famille de Monsieur Amaury Leyre (membre du conseil d'administration de la société Afflelou) a conclu un contrat de mannequinat avec la société AAFR. Pour l'exercice clôturé au 31 juillet 2024, une charge comptable de 67 milliers d'euros a été enregistrée, avec une position nette au bilan de zéro. Ce contrat n'a pas été renouvelé pour l'exercice clôturé au 31 juillet 2025, entraînant l'absence de charge comptable liée à ce contrat au cours de cette période.
 - La société AA Sons Partners composé des membres de la famille Afflelou et dirigée par Monsieur Romain Afflelou a des intérêts dans :
 - La société Synapse (Medadom) avec laquelle le Groupe a conclu un accord cadre en vue de permettre à son réseau d'opticiens en France de disposer d'une solution digitale de télémedecine en ophtalmologie permettant la mise en relation et l'organisation de consultations à distance entre patients et professionnels de santé (ophtalmologue et orthoptiste notamment) via une borne de téléconsultation. La charge comptabilisée au 31 juillet 2025 s'élève à 405 milliers d'euros, y compris une charge constatée d'avance pour 290 milliers d'euros contre 243 milliers d'euros au 31 juillet 2024, y compris une charge constatée d'avance pour 203 milliers d'euros. Par ailleurs, le Groupe a également constaté des produits pour 88 milliers d'euros au titre de commissions sur l'exercice clos le 31 juillet 2025 contre 59 milliers d'euros au 31 juillet 2024. La dette du Groupe s'élève à 510 milliers d'euros au 31 juillet 2025.
 - La société Azfalte avec laquelle le Groupe a conclu un contrat de location de vélos électriques de fonction pour ses salariés à La Défense. La charge comptabilisée au 31 juillet 2024 s'élevait à 7 milliers d'euros et la dette du Groupe à l'égard de cette société était nulle. Ce contrat n'a pas été renouvelé pour l'exercice clôturé au 31 juillet 2025, entraînant l'absence de charge comptable liée à ce contrat au cours de cette période.
 - La société OSOL met à disposition du Groupe des batteries intelligentes permettant de recharger les appareils nomades. La charge comptabilisée au 31 juillet 2025 s'élève à 8 milliers d'euros avec une créance nette de 6 milliers d'euros.
 - La société ALMA, dispense des solutions de paiement échelonné et de paiement différé dont bénéficient les magasins succursalistes du Groupe en France, la charge comptabilisée au 31 juillet 2025 s'élève à 43 milliers d'euros.
 - La société Cosmo Connected dirigée par Monsieur Romain Afflelou, spécialisée dans la vente de produits destinés à la micromobilité (signalétique pour casques de moto ou de vélo, lunettes connectées...) est un fournisseur référencé du Groupe Afflelou. Aucun achat de marchandises du Groupe auprès de ce fournisseur n'est constaté au 31 juillet 2025 et au 31 juillet 2024. Par ailleurs, la créance du Groupe de 4 milliers d'euros au 31 juillet 2024, relative à la vente de présentoirs publicitaires, est toujours existante sur l'exercice clos au 31 juillet 2025.

6.7.2. Rémunération des dirigeants

6.7.2.1. Avantages à court terme

La rémunération des différents mandataires sociaux du conseil d'administration, incluant les contrats de travail, les conventions de mandat social, les fonctions de dirigeant, versée et comptabilisée par le Groupe s'est élevée à 1 383 milliers d'euros en 2025 et 1 502 milliers d'euros en 2024. Le montant de ces rémunérations comprend également les indemnités de départ, de résiliation ou de révocation.

6.7.2.2. Avantages à long terme

Outre les avantages liés au régime de retraite à prestations définies, décrit en 6.2.15, la Société a souscrit une police d'assurance de type GSC ("garantie sociale des dirigeants et chefs d'entreprise") au profit du Président pour une période d'indemnisation de dix-huit (18) mois et comprenant une couverture de 70% de sa rémunération nette (la "GSC"). Les cotisations à la GSC constituent un avantage en nature soumis aux cotisations de sécurité sociale et à l'impôt sur le revenu.

6.7.3. Honoraires des commissaires aux comptes

(En milliers d'euros)	31/07/2025			31/07/2024		
	Deloitte	EY	Total	Deloitte	EY	Total
Certification des comptes individuels et consolidés	172	313	485	152	292	444
Services autres que la certification des comptes	95	95	190	220	252	472
Total	267	408	675	372	544	916

Les honoraires correspondent aux honoraires des commissaires aux comptes de la société consolidante, ainsi que des filiales consolidées lorsque les auditeurs de ces filiales appartiennent aux mêmes réseaux que ceux de l'entité consolidante.

7. Liste des sociétés consolidées

Au 31 juillet 2025, le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Siège social	Pays	31-juil-25			31-juil-24		
			Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Afflelou	Paris	France	Société mère	100%	100%	Société mère	100%	100%
3AB Optique Développement (3ABOD)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Franchiseur (AAFR)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou International (AAI)	Luxembourg	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Belgique (AABEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou España (AAE)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Audiologo (AAA)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Portugal (AAP)	Porto	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%
3AB Optique Expansion (3ABOE)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance (OF)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AA Asia Limited (AAS)	Hong Kong	Chine	Liquidation			IG	100%	100%
Optical Finance Belgique (OFBEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Lion Seneca France Audio (LSFA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AA Latam	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Groupe AAO :								
F2L	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Optico (AAO)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Groupe LOA :								
L'opticien Afflelou (LOA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Autres sociétés succursalistes :								
A Plus	Bordeaux	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Eric Afflelou	Bordeaux	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%

Le Groupe détient une Fondation en Espagne destinée à promouvoir le dépistage de problèmes de vision notamment chez les enfants. Le Groupe détient enfin une association loi 1901 en France qui a pour but de soutenir toutes œuvres dans les domaines de la vision et de l'audition (Amélioration, protection, actions de sensibilisations). Ces deux participations n'étant pas significatives elles ne sont pas consolidées par le Groupe.

8. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement notable intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice au 31 juillet 2025, n'a été constaté par le Groupe.

I – Etat de la situation financière consolidée

(En milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux)

Actif	Note	31/07/2025	31/07/2024
Goodwill	6.2.1	213 773	216 718
Marque	6.2.2	651 189	651 203
Immobilisations incorporelles	6.2.3	21 578	20 025
Immobilisations corporelles	6.2.4	28 846	27 420
Droit d'utilisation	6.2.5	65 472	70 641
Autres actifs financiers	6.2.7	19 629	19 045
Créances de sous location à long terme	6.2.5	25 156	20 499
Actifs d'impôts différés	6.1.8.3	820	1 268
Actifs non courants		1 026 462	1 026 818
Autres actifs financiers	6.2.7		177 611
Stocks	6.2.8	27 680	25 710
Créances clients	6.2.9	61 109	59 032
Actif d'impôts exigibles	6.1.8.4	902	1 402
Autres actifs courants	6.2.11	92 138	89 038
Créances de sous location à court terme	6.2.5	3 837	3 362
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.12 & 6.5	32 439	32 824
Actifs courants		218 105	388 980
Total Actif		1 244 568	1 415 798

Passif	Note	31/07/2025	31/07/2024
Capital social	6.2.13	135 541	134 185
Autres réserves		31 714	89 577
Résultat net de l'exercice		31 267	26 651
Autres éléments du résultat global		-83	-14
Total capitaux propres		198 439	250 400
Dettes financières long terme	6.2.18	602 467	553 737
Dettes de loyer long terme	6.2.19	86 828	88 703
Passifs d'impôt différés	6.1.8.3	154 560	148 817
Avantages du personnel et assimilés	6.2.15	1 888	1 725
Provisions non courantes	6.2.16	4 397	5 937
Autres passifs non courants	6.2.17	6 676	6 676
Passifs non courants		856 816	805 596
Dettes financières court terme	6.2.18	508	171 167
Dettes de loyer court terme	6.2.19	17 496	15 852
Provisions courantes	6.2.16	24	40
Dettes fournisseurs	6.2.10	52 737	53 946
Passif financiers dérivés		218	482
Passif d'impôts exigibles	6.1.8.4	1 623	2 796
Autres passifs courants	6.2.11	116 706	115 520
Passifs courants		189 313	359 803
Total Passif et Capitaux Propres		1 244 568	1 415 798

II – Compte de résultat consolidé

(Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux)

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Chiffre d'affaires	6.1.1	444 745	431 295
Coût des achats		-219 010	-212 899
Salaires et charges sociales	6.1.2	-70 121	-71 506
Autres achats et charges externes	6.1.4	-28 096	-27 145
Autres impôts et taxes		-2 835	-2 801
Amortissements et provisions	6.1.5	-34 183	-34 663
Résultat opérationnel courant		90 499	82 281
Autres éléments opérationnels non courants	6.1.6	-1 150	-57
Résultat opérationnel		89 350	82 224
Produits financiers		9 952	8 260
Coût de l'endettement		-50 964	-42 665
Autres charges financières		-3 857	-3 704
Résultat financier	6.1.7	-44 869	-38 109
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		44 480	44 115
Produits (charges) d'impôts	6.1.8.2	-13 402	-17 435
Résultat net des activités poursuivies		31 079	26 680
Résultat net d'impôts des activités abandonnées ou destinées à être cédées		189	-29
Résultat net		31 267	26 651
Résultat net par action de base (en €)	6.1.9	0,12	0,11

III – Etat du résultat global

(Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux)

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Résultat net	31 267	26 651
Ecart de change provenant de la conversion des filiales en devises étrangères	19	
Variation de juste valeur des instruments financiers		-2 703
Effets des impôts sur la variation de juste valeur des instruments financiers		698
Eléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net	19	-2 005
Pertes et gains actuariels des engagements de retraite	-119	
Effets des impôts sur les pertes et gains actuariels des engagements de retraite	31	
Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net	-89	
Total des autres éléments du résultat global	-70	-2 005
Résultat global	31 198	24 646

IV – Etat des flux de trésorerie consolidés

(Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux)

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Opérations d'exploitation :			
Résultat net		31 267	26 651
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées		-189	29
Résultat net des activités poursuivies		31 079	26 680
Dotations aux amortissements et provisions		40 274	41 465
Reprises de provisions		-8 752	-9 341
Charges calculées liées aux attributions gratuites d'actions (AGA)		1 257	2 541
Plus et moins-values de cession	6.1.6	2 732	2 328
Charges (produits) d'impôt	6.1.8.2	13 402	17 435
Produits financiers sur créances de location financement	6.1.7	-3 116	-2 378
Coût de l'endettement financier	6.1.7	50 964	42 665
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier		127 840	121 395
Variation de stocks		-3 063	1 564
Variation des créances		-5 841	-13 520
Variation des dettes		-660	2 621
Charges et produits constatés d'avance		557	300
Variation du besoin en fonds de roulement		-9 007	-9 034
Impôts versés		-7 708	-6 499
Flux net de trésorerie généré par l'activité		111 125	105 862
Opérations d'investissement :			
Décasement acquisition immobilisations incorporelles	6.2.3.2	-13 856	-11 407
Décasement acquisition immobilisations corporelles	6.2.4.1	-10 839	-10 346
Encaissement sur cession immobilisations		5 970	6 422
Décasement acquisition immobilisations financières	6.2.7.1	-7 709	-5 194
Encaissement sur cession immobilisation financières	6.2.7.1	6 621	5 098
Paiements reçus au titre des contrats de sous-location		3 461	2 985
Intérêts reçus contrats de sous-location		1 886	1 698
Acquisition de filiales			162
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-14 465	-10 582
Opérations de financement :			
Dividendes versés		-84 235	-96 150
Souscription d'emprunts	6.2.18.2	51 534	560 189
Remboursement d'emprunts	6.2.18.2	-172 430	-362 834
Réserve auprès de l'agent des obligations	6.2.7.2	177 611	-177 611
Remboursements des dettes locatives		-15 664	-14 125
Intérêts payés sur dettes locatives	6.1.7	-7 050	-7 322
Décasement autres charges financières			-70
Frais sur émission d'emprunts		-4 670	-5 949
Intérêts financiers nets versés	6.1.7	-42 156	-33 700
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-97 059	-137 572
Incidence de la variation des taux de change		23	48
Variation de trésorerie		-376	-42 244
Trésorerie à l'ouverture		32 816	75 059
Trésorerie à la clôture	6.5.1	32 439	32 816

V – Etat des variations des capitaux propres consolidés

(Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux)

(en milliers d'euros)	Nombres de titres	Capital social	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Total des Capitaux propres
Capitaux propres au 31 juillet 2023	251 283 081	134 185	162 218	21 019	1 991	319 413
Affectation du résultat N-1			21 019	-21 019		
Distribution de dividendes ⁽¹⁾			-96 150			-96 150
IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions ⁽²⁾			2 541			2 541
Résultat global de l'exercice				26 651	-2 005	24 646
Autres mouvements			-51			-51
Capitaux propres au 31 juillet 2024	251 283 081	134 185	89 577	26 651	-14	250 400
Affectation du résultat N-1			26 651	-26 651		
Augmentation de capital	2 539 054	1 356	-1 356			
Distribution de dividendes ⁽¹⁾			-84 235			-84 235
IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions ⁽²⁾			1 257			1 257
Résultat global de l'exercice				31 267	-70	31 198
Autres mouvements			-182			-182
Capitaux propres au 31 juillet 2025	253 822 135	135 541	31 714	31 267	-83	198 439

⁽¹⁾ Opérations financières et capitalistiques présentées en note 2.2

⁽²⁾ Attributions gratuites d'actions présentées en note 6.2.14

1. Généralités

1.1. Renseignements sur la société mère

La société mère, AFFLELOU, est une société de droit français, société par actions simplifiée, détenue par AFFLELOU PIKCO LIMITED elle-même contrôlée par NALA AFFLELOU BIDCO LIMITED et a son siège social au 1 bis, Tour Trinity, Esplanade de la Défense à Courbevoie (92400). Le Groupe comprend la société mère et ses filiales.

Le Président de la Société a arrêté le 4 novembre 2025 les comptes annuels d’AFFLELOU ainsi que les comptes consolidés du Groupe au titre de l’exercice de douze mois clos le 31 juillet 2025.

1.2. Renseignements généraux sur le Groupe

Le Groupe est un leader historique du marché de la distribution optique en France et en Espagne et un acteur majeur sur les marchés belge, luxembourgeois et suisse. Le Groupe a également une présence au Portugal ainsi que dans différents pays d’Afrique et du Moyen-Orient. L’activité principale du Groupe consiste en la vente de produits d’optique et d’aides auditives au travers d’un réseau de magasins franchisés et de magasins détenus en propre sous l’enseigne ALAIN AFFLELOU.

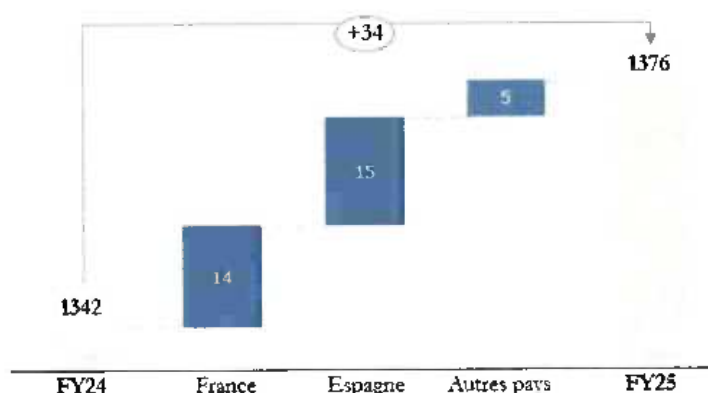
La stratégie de développement du Groupe est fondée sur le modèle d’organisation en franchise. Ce modèle repose sur des revenus générés par les ventes des franchisés aux consommateurs (essentiellement redevances de franchise et de communication indexées sur leurs ventes) et par leurs achats au travers d’une part de services apportés aux fournisseurs de l’enseigne, et d’autre part de ventes directes de produits aux franchisés, notamment les produits à marque enseigne.

Le Groupe gère au 31 juillet 2025 un réseau de 1 485 magasins, dont 158 en propre, ce dispositif ayant pour objectifs (i) de conserver un contrôle sur les magasins phares (« flagships ») dans des emplacements clés, (ii) de tester de nouvelles initiatives commerciales et de définir les meilleures pratiques avant de les appliquer aux magasins franchisés, (iii) d’assurer une activité de portage visant à faciliter la gestion et l’intégrité du parc de magasins dans certaines situations affectant les réseaux (cessions, difficultés financières,...), et enfin (iv) de favoriser les négociations avec les fournisseurs grâce aux volumes d’achats en propre. Ces ventes directes aux consommateurs sont complétées par une activité marginale de ventes en ligne opérées avec les sites d’e-commerce « malentille.com » et « afflelou.com ».

2. Faits marquants

2.1. Evolution des réseaux

Le Groupe gère un parc unifié sous l’enseigne ALAIN AFFLELOU depuis l’arrêt définitif de l’enseigne OPTICAL DISCOUNT en décembre 2024. Les 1 485 magasins ALAIN AFFLELOU se décomposent en 1 376 magasins d’optique et 109 centres spécifiques d’aides auditives, contre respectivement 1 342 magasins d’optique et 114 centres spécifiques d’aides auditives au 31 juillet 2024.

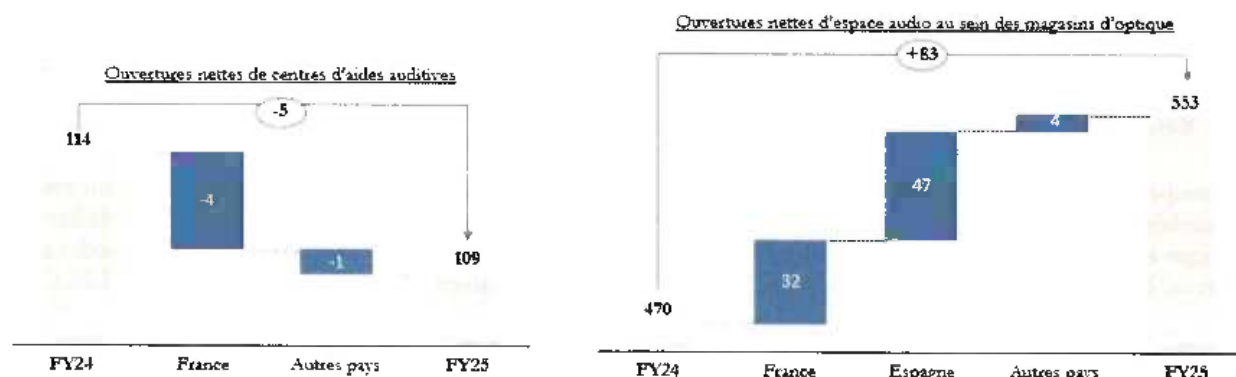


Au 31 juillet 2025, le portefeuille des 109 centres d’aides auditives ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN est complété par 553 espaces au sein de magasins d’optique, soit un total de 662 points de vente d’aides auditives, contre 584 au 31 juillet

2024. La progression du nombre des points de vente d'aides auditives a été favorisée sur les deux derniers exercices par les nombreuses ouvertures d'espaces auditifs au sein de magasins d'optique dans l'objectif de synergies croissantes entre les deux activités de l'enseigne ALAIN AFFLELOU.

Le parc des 1 485 magasins à l'enseigne ALAIN AFFLELOU au 31 juillet 2025 couvre 19 pays (en comptant Andorre et L'Île Maurice), répartis en trois zones géographiques :

- la France : 929 magasins,
- l'Espagne : 392 magasins,
- les autres pays : 164 magasins.



Enfin, le Groupe a poursuivi la réduction de son portefeuille succursaliste en France, ce qui a conduit à un parc de magasins détenus en propre, principalement en France et en Espagne, à 158 magasins au 31 juillet 2025 contre 169 magasins au 31 juillet 2024.

2.2. Opérations financières et capitalistiques

2.2.1. Structuration de la dette financière

Lors du refinancement complet du Groupe en juillet 2024, il a été proposé aux investisseurs obligataires souhaitant participer au refinancement, de renoncer à la pénalité de remboursement anticipé (1% sur le montant de 460 000 milliers de dette senior). Une quote-part de 172 296 milliers d'euros de la dette existante n'a pas été remboursée. Cette quote-part a été définitivement remboursée sans pénalité, courant mai 2025.

Le débouclage s'est effectué moyennant les actifs financiers qui avaient été constitués en séquestre (dans le cadre du refinancement en juillet 2024, conformément à la clause de satisfaction & discharge de la documentation), composés de Bons du Trésor italien pour un montant nominal de 173 906 milliers d'euros et de disponibilités pour 3 661 milliers d'euros.

Sur les états financiers de l'exercice, cette opération s'est traduite comme suit :

- encaissement par le Groupe des actifs financiers constitués en 2024 ayant généré un produit financier net de 2 052 milliers d'euros, résultant de l'écart entre l'achat en dessous du pair des Bons du Trésor italien et leur remboursement à leur valeur nominale ;
- en contrepartie, un décaissement de 179 619 milliers d'euros. Ce décaissement correspond à la valeur nominale de l'emprunt résiduel (172 296 milliers d'euros) et aux intérêts de l'exercice jusqu'à l'extinction de la dette (7 322 milliers d'euros) ;
- de plus, le Groupe a perçu 2 551 milliers d'euros en produits d'intérêts liés aux placements en Bons du Trésor italien.

Ces mouvements, intégrés dans le tableau des flux de trésorerie, reflètent l'extinction simultanée de l'actif et de la dette.

Enfin, compte tenu de la progression des résultats et de la trésorerie au cours de l'exercice, le Groupe a émis en juillet 2025 des nouvelles obligations pour un montant nominal de 50 000 milliers d'euros, sous forme de High Yield Senior Secured Notes, identiques à celles émises en juillet 2024. La dette High Yield du Groupe est ainsi portée à 610 000 milliers d'euros à l'issue de cette opération. Le niveau de levier financier (ratio de dette nette sur rentabilité d'exploitation) est à un niveau comparable à celui observé avant le refinancement de juillet 2024.

2.2.2. Versements de dividendes

Un dividende de 1 million d'euros a été distribué en décembre 2024 conformément à la décision en Assemblée Générale du 9 décembre 2024.

De plus, conformément à l'AG du 16 juillet 2025, le Groupe a distribué en fin d'exercice un dividende supplémentaire de 83 235 milliers d'euros décomposé de la manière suivante :

- 5 000 milliers d'euros en déduction du solde des bénéfices non distribués
- 78 235 milliers d'euros prélevés sur la prime d'émission

2.3. Evolution du pôle succursaliste

Le Groupe a poursuivi sur l'exercice la stratégie initiée en 2023, axée sur la réduction du portefeuille de magasins en propre. Cette orientation repose sur la conviction que l'organisation en franchise apporte, dans la majorité des cas, un maximum d'efficacité au réseau. Toutefois, certains magasins sont maintenus en propre, notamment lorsqu'ils ont comme dans les zones touristiques un poids important sur l'image de la marque ALAIN AFFLELOU, ou s'ils se situent dans des zones de chalandise importante comme les grands centres commerciaux ou les rues principales des grandes villes, où les moyens financiers nécessaires peuvent ne pas être adéquats avec le profil des franchisés. Il a été décidé de céder les magasins qui ne répondaient pas à ces critères (sauf si ces magasins sont situés en région parisienne ou sont particulièrement rentables). Cette stratégie de réduction du portefeuille a été poursuivie avec succès, avec une réduction à 64 magasins détenus en propre en France à fin juillet 2025, contre 70 magasins au cours de l'exercice précédent et 83 au 31 juillet 2023. S'agissant de l'Espagne (et marginalement du Portugal), le Groupe poursuit une stratégie de développement mixte, le portefeuille ayant été ramené à fin juillet 2025 à 86 magasins en Espagne (contre 92 fin juillet 2024), tandis qu'au Portugal, le Groupe détient au 31 juillet 2025 8 magasins (contre 7 à fin juillet 2024).

2.4. Arrêt de l'enseigne OPTICAL DISCOUNT

A la suite de la décision de focaliser sa croissance sur la seule enseigne ALAIN AFFLELOU déployée sur les activités de commerce d'optique et d'aides auditives, sous la bannière *Alain Afflelou opticien et acousticien*, le Groupe a définitivement arrêté l'activité de l'enseigne OPTICAL DISCOUNT le 31 décembre 2024. Pour mémoire, les données comptables et financières du Groupe relatives à l'enseigne OPTICAL DISCOUNT sont désormais présentées en opérations discontinues au sein des comptes du Groupe. Les magasins restants du périmètre ne figurent pas dans la présentation du parc.

3. Variations de périmètre

3.1. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2025

La Société AA ASIA détenue à 100 % par la société ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL a été dissoute et liquidée en date du 16 mai 2025.

3.2. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2024

Il n'y a pas eu de modification du périmètre de consolidation sur l'exercice.

4. Principes, méthodes comptables et base de préparation des comptes

4.1. Référentiel et textes appliqués

4.1.1. Normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire au 31 juillet 2025

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board), tels qu'adoptés par l'Union européenne.

Le référentiel international comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standard Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception des textes suivants, que le Groupe applique depuis le 1^{er} août 2024 :

- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 : « Accords de financement de fournisseurs »
- Modifications d'IAS 1 :
 - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants »
 - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur »
 - « Passifs non courants assortis de clauses restrictives »
 - Modifications d'IFRS 16 : « Obligation locative découlant d'une cession-bail ».

Pour l'exercice 2024-2025, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune autre norme, modification ou interprétation.

L'entrée en application de ces textes n'a pas d'impact significatif sur ces états financiers consolidés clos au 31 juillet 2025.

4.1.2. Normes, interprétations et amendements aux normes publiés par IASB et homologués ou en cours d'homologation par l'Union européenne, dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 juillet 2025

Les nouvelles normes, modifications et interprétations publiées par l'IASB mais qui ne sont pas encore appliquées par le Groupe sont les suivantes :

Texte	Date d'entrée en vigueur obligatoire prévue par l'IASB ⁽¹⁾	Texte adopté par l'Union européenne à date
Modifications d'IAS 21 « Absence de convertibilité »	01/01/2025	OUI
Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 : « Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers »	01/01/2026	OUI
Modifications d'IFRS 1, d'IFRS 7, d'IFRS 9, d'IFRS 10 et d'IAS 7 découlant des « Améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité – Volume 11 »	01/01/2026	NON
Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 : « Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles »	01/01/2026	NON
Norme IFRS 18 : « États financiers : Présentation et informations à fournir »	01/01/2027	NON
Norme IFRS 19 : « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir »	01/01/2027	NON

⁽¹⁾ Exercices ouverts à compter du...

4.2. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des entités acquises à compter de la date de leur prise de contrôle et ceux des entités cédées jusqu'à la date de leur perte de contrôle. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux des tableaux de l'annexe.

4.2.1. Entités consolidées

Le Groupe consolide les entités sur lesquelles il exerce le contrôle, tel que défini par la norme IFRS 10 « *États financiers consolidés* », lorsqu'il :

- détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- est exposé ou a droit à des profits variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- et, a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés. Les principes et méthodes comptables des filiales sont modifiés le cas échéant afin d'assurer l'homogénéité des traitements retenus au niveau du Groupe.

4.2.2. Entreprises associées

Le Groupe n'a pas de participation dans des co-entreprises ou dans des entreprises associées.

4.2.3. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises ». Un regroupement d'entreprises est défini comme une transaction ou autre événement permettant d'obtenir le contrôle d'une ou plusieurs entreprises. Une entreprise étant considérée comme un ensemble intégré d'activités et d'actifs, susceptible d'être exploité et géré dans le but de fournir des biens ou des services à des clients, de produire des revenus de placement (tels que des dividendes ou des intérêts) ou de tirer d'autres produits d'activités ordinaires. Ainsi, une entreprise se compose d'intrants et de processus, appliqués à ces intrants, qui ont la capacité de contribuer à la création d'extrants.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ;
- la différence entre la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le goodwill, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris est déterminée sur une base provisoire lorsque des travaux d'évaluation ou analyses complémentaires sont en cours à la date de clôture. Lorsque les valeurs sont définitivement arrêtées, les ajustements sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans une période maximum d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation. Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net réestimé de l'entité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus, dans les « Autres charges et produits opérationnels non courants ». Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Ils sont comptabilisés soit en contrepartie transférée, soit en résultat post-acquisition en fonction de leur nature au regard des dispositions d'IFRS 3.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du goodwill à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe. Le montant des autres éléments du résultat global précédemment comptabilisé au titre de la participation détenue avant la prise de contrôle est recyclé en compte de résultat.

4.3. Impact des activités abandonnées dans les états financiers

Le compte de résultat consolidé présente l'activité franchiseur OPTICAL DISCOUNT en activité abandonnée. Le bilan reste inchangé conformément à la norme IFRS 5.

4.3.1. Résultat net des activités abandonnées

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Chiffre d'affaires	150	889
Coût des achats	-148	-1 686
Salaires et charges sociales	-69	-231
Autres achats et charges externes	-466	-127
Autres impôts et taxes	-7	-1
Amortissements et provisions	729	1 004
Résultat opérationnel courant	189	-152
Autres éléments opérationnels non courants	-121	-4
Résultat opérationnel	69	-157
Produits financiers	3	0
Autres charges financières	88	130
Résultat financier	91	129
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	159	-28
Produits (charges) d'impôts	29	-1
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	189	-29

4.3.2. Impact des activités abandonnées sur l'indicateur suivi par le management

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Résultat opérationnel courant	189	-152
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3	10
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles		10
Variation des provisions clients et stocks	-671	-1 015
EBITDA Ajusté	-479	-1 147

4.4. Base d'évaluation, jugements et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des situations pour lesquelles les normes IFRS requièrent ou autorisent sur option le recours à la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers concernent la valeur recouvrable des goodwill et immobilisations incorporelles (y compris les marques), l'évaluation des provisions et dépréciations d'actif ainsi que les hypothèses retenues pour l'évaluation de la dette en application d'IFRS 16. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations. Les principales hypothèses et estimations retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Notes	Estimation	Nature de l'estimation
Notes 4.8, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3.5 et 6.2.4.3	Tests de dépréciation des goodwill, des actifs incorporels et corporels	Niveau de regroupement des UGT Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus)
Notes 4.13 et 6.2.8	Stocks	Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation
Note 4.10 et 6.2.5	IFRS 16	Principales hypothèses retenues pour la détermination de la dette locative
Notes 4.16 et 6.6.3	Notification, procès et litiges	Evaluation des provisions et passifs liés à l'impôt sur les sociétés
Notes 4.17 et 6.2.15	Avantages du personnel et assimilés	Evaluation des provisions liées aux avantages du personnel et assimilés

Notes 4.19 et 6.1.8.4	Impôts différés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles
-----------------------	-----------------	--

4.5. Effets des variations des cours des monnaies étrangères

4.5.1. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change résultant ou provenant du règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés dans les « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ». Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période. Le traitement des couvertures de change sous forme de dérivés est décrit dans le paragraphe « Instruments dérivés » de la note 4.12. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués au coût historique sont convertis au cours de la date de la transaction et les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués à la juste valeur sont convertis au cours de la date où cette juste valeur a été déterminée.

4.5.2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans leur monnaie fonctionnelle respective, définie comme la devise dans laquelle l'entité opère. Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- l'écart généré entre la conversion de l'état de la situation financière au cours de clôture, et la conversion du compte de résultat au cours moyen de la période est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat sur la ligne « Ecart de conversion » dans les capitaux propres consolidés.

Les comptes établis dans une autre devise concernent l'activité des filiales en Suisse et en Asie.

4.6. Immobilisations incorporelles hors goodwill

Une immobilisation incorporelle est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à des tests de dépréciation chaque année au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle elles appartiennent. Le classement des marques en actif à durée de vie indéterminée résulte de l'application des critères suivants :

- Positionnement global des marques sur leur marché en termes de volumes d'activité et de notoriété
- Perspectives de rentabilité à long terme

Les licences et logiciels ont une durée de vie comprise entre 2 et 4 ans et sont amortis linéairement sur cette durée.

4.7. Immobilisations corporelles

4.7.1. Evaluation initiale et évaluations postérieures

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

4.7.2. Amortissements

Le Groupe utilise les durées d'amortissement ci-dessous pour les différents actifs corporels qu'il détient :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	10 à 20 ans	Linéaire
Agencements et aménagements divers	6 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 4 ans	Linéaire
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel technique	3 à 10 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans	Linéaire

4.8. Dépréciation d'actifs non courants (IAS 36)

Les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les UGT ou groupes d'UGT contenant ces éléments font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au 31 juillet de chaque exercice. Par ailleurs, lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir sur des goodwill, d'autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des UGT ou groupes d'UGT, un test de dépréciation est mis en œuvre. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou du groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'actif ou à l'UGT ou au groupe d'UGT. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif ou du groupe d'actifs est comptabilisée. Dans le cas d'une UGT ou groupes d'UGT, la perte de valeur est affectée prioritairement au goodwill le cas échéant et est enregistrée sur la ligne « Autres éléments opérationnels non courants » du compte de résultat.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable. Les pertes de valeur enregistrées au titre des goodwill ne peuvent être reprises.

Lors de la cession partielle d'une UGT, la valeur allouée de goodwill correspondant à la sortie partielle est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée, sauf si une autre méthode s'avérait plus pertinente.

4.9. Activités abandonnées, cédées ou en vue d'être cédées

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs sont classés comme actifs détenus en vue de leur vente, s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

De tels actifs (ou groupes destinés à être cédés) sont généralement comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affectée d'abord au goodwill, puis aux autres actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif ou groupe d'actifs et passifs comme détenus en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés en résultat.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente, les actifs incorporels et corporels ne sont plus amortis.

Une activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée est une composante des activités du Groupe qui :

- représente une activité ou zone géographique distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une activité ou d'une région distincte,
- ou est une filiale acquise exclusivement à des fins de revente.

Le classement comme activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée a lieu à la date de cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

4.10. Contrats de location

4.10.1. Le Groupe en tant que preneur

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires du Groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer au passif, tous les contrats de location quelle que soit leur nature, location simple ou location financement.

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs restants à payer à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est facilement disponible ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent les paiements fixes, les paiements variables fondés sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro dans le cas d'une réduction du périmètre locatif.

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend la dette de location initiale, les coûts directs initiaux, l'éventuel droit au bail et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

La durée de location retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non exercice est raisonnablement certain en prenant en compte l'économie du contrat (et non uniquement les caractéristiques juridiques) ainsi que l'impact d'éventuels travaux d'agencement non amovibles liés à ce contrat qui pourraient constituer une incitation à l'exercice d'une option de renouvellement.

Le Groupe applique :

- les exemptions permises par IFRS 16 relatives aux contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 euros) ;
- l'amendement relatif aux allègements de loyer (cf. note 6.1.4. Autres achats et charges externes)

4.10.2. Le Groupe en tant que bailleur

Le Groupe dispose de contrats de location faisant l'objet d'une sous-location à des tiers (les franchisés principalement). En tant que bailleur, le Groupe classe ces contrats de location en tant que contrats de location simple ou de location-financement.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent, et à défaut en tant que contrat de location simple.

Pour les contrats de location-financement, le Groupe comptabilise en tant que créance financière le montant de l'investissement net et sort de l'actif le droit d'utilisation du contrat lié. Toute différence entre le droit d'utilisation et l'investissement net dans le contrat de sous-location est comptabilisé en résultat. La dette de loyer du contrat principal est maintenue au passif.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple si les critères de classification (décrits ci-dessus) ne sont pas remplis. Pour les contrats de location simple, la contrepartie du contrat est comptabilisée dans les produits sur une base linéaire sur la durée du bail.

4.11. Autres actifs financiers

Conformément aux principes de la norme IFRS 9 – Instruments financiers, les actifs financiers sont comptabilisés et évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par capitaux propres, soit à la juste valeur par résultat en fonction des deux critères suivants :

- un premier critère relatif aux caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de chaque instrument. L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels vise à déterminer si ces flux sont « uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le capital restant dû » (dit test « SPPI » ou Solely Payment of Principal and Interest) ;
- un second critère relatif au modèle économique utilisé par l'entreprise pour gérer ses actifs financiers. La norme IFRS 9 définit trois modèles économiques différents. Un premier modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, un deuxième modèle dont l'objectif économique est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et les « autres » modèles économiques.

L'identification du modèle économique et l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels relèvent du jugement pour s'assurer que les actifs financiers sont classés dans la catégorie appropriée.

Lorsque l'actif financier est un placement dans un instrument de capitaux propres, et qu'il n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter les profits et pertes sur ce placement en autres éléments du résultat global.

À l'exception des créances commerciales, qui sont évaluées conformément à leur prix de transaction au sens de la norme IFRS 15, les actifs financiers sont, lors de leur comptabilisation initiale, évalués à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat, des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition.

Lors de chaque clôture, les actifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres (recyclable) font l'objet d'un test de dépréciation basé sur la méthode d'estimation des pertes de crédit attendues.

Les actifs financiers comprennent également les instruments financiers dérivés qui sont conformément aux dispositions normatives valorisés à leur juste valeur.

4.12. Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être amené à utiliser divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en autres actifs et passifs courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable et évalué à la juste valeur dès la date de transaction. La variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en résultat, sauf en cas de comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture est appliquée si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de manière prospective et rétrospective. Les résultats ainsi obtenus doivent être situés dans un intervalle de confiance compris entre 80 % et 125 %.

Les instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture sont évalués au bilan à la juste valeur.

4.13. Stocks

Les stocks au bilan correspondent aux stocks de montures, de lentilles et produits lentilles (détenus dans le cadre de l'activité de centrale d'achats du Groupe), ainsi que les stocks des magasins détenus en propre (constitués de montures, de verres, de lentilles et de produits divers).

Les stocks sont valorisés au prix d'achat moyen pondéré. Ils font le cas échéant l'objet d'une dépréciation afin de couvrir les éventuels invendus pour les ramener à leurs valeurs de réalisation.

Les stocks détenus dans les points de vente et les stocks centraux font l'objet d'une dépréciation dont les règles sont les suivantes :

- 20% pour les produits sans rotation depuis plus d'un an
- 40% pour les produits sans rotation depuis plus de deux ans
- 80% pour les produits sans rotation depuis plus de trois ans
- 100% pour les produits dont les fournisseurs ont disparu et les marques ne sont plus commercialisées.

4.14. Autres actifs et passifs courants

4.14.1. Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur prix de transaction au sens d'IFRS 15. Puis, elles sont évaluées au coût amorti diminué des pertes attendues sur la durée de vie de la créance selon le modèle simplifié prévu par IFRS 9 ; celles-ci ne comportant pas de composante financement importante compte tenu de délais de règlement courts. L'évaluation des pertes de crédit attendues est réalisée notamment en tenant compte de l'historique des pertes sur créances et de l'antériorité de celles-ci. Les créances résultant de l'activité centrale de paiement et de la centrale d'achats sont inscrites dans le poste « Autres actifs courants ».

Les autres actifs courants incluent principalement les créances issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements à échoir et échus des franchisés au titre de leurs achats auprès des fournisseurs référencés, ainsi que les remises consenties par les fournisseurs à reverser aux franchisés. L'évaluation des pertes de crédit attendues concernant les autres actifs courants est réalisée notamment en tenant compte de l'historique des pertes sur créances et de l'antériorité de celles-ci.

4.14.2. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs relatives aux frais généraux, aux achats de marchandises exclusives et aux dépenses de communication et partenariat sont inscrites au bilan au coût amorti. Les Autres passifs courants incluent principalement les dettes issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements à venir aux fournisseurs des franchisés, ainsi que les remises qu'ils ont consenties, à reverser aux franchisés.

4.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à un an à la date d'acquisition, aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les découverts sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes. Pour la préparation de l'état des flux de trésorerie consolidés, la « Trésorerie et équivalents de trésorerie », correspond à celle présentée à l'actif du bilan diminuée des découverts bancaires, présentés dans les passifs financiers.

4.16. Provisions et passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- Une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ; ou,
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :
 - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou,
 - le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Les risques identifiés de toutes natures, notamment opérationnels et financiers, font l'objet d'un suivi trimestriel qui permet d'arrêter le montant des provisions estimées nécessaires. Une provision pour surface commerciale inoccupée est comptabilisée dès lors qu'une surface commerciale est non-occupée sur la durée restante du bail (charges locatives, impôts et taxes afférents inclus), déduction faite des éventuels revenus de sous-location.

4.17. Avantages du personnel et assimilés

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés. Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation à effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. C'est notamment le cas dans les entités françaises dans le cadre de régimes de retraite légaux.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Les charges relatives à ce type de régime sont comptabilisées en résultat opérationnel courant. Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

Par ailleurs, en décembre 2020, le comité d'interprétation IFRS IC a initié une discussion concernant les périodes de service auxquelles une entité attribue des prestations pour un régime à prestations définies particulier. Sur ce point, l'IFRS IC a rendu le 24 mai 2021 la décision définitive « *Attributing Benefit to Periods of Service* (IAS 19 « *Employee Benefits* »). Le comité a indiqué qu'en application de la norme, la période d'acquisition des droits devait être la période précédant immédiatement l'âge de départ à la retraite et était plafonnée au nombre d'années consécutives de service défini pour le régime.

En raison de la présence, dans la convention collective applicable au Groupe, d'un mécanisme de plafonnement de l'indemnité de départ à la retraite en fonction de la durée de présence du salarié dans les effectifs, la décision « *Attributing Benefit to Periods of Service* » de mai 2021 de l'IFRS-IC est applicable. Les avantages sont ainsi attribués (et les charges comptabilisées) progressivement au cours de la durée de service plafonnée par le régime pour le calcul de l'indemnité, et non sur l'ensemble de la durée de services jusqu'à la date de départ à la retraite.

4.18. Dettes financières

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IFRS 9 « *Instruments financiers* ». Au sein du Groupe les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de re-fixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et/ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier. Les passifs financiers qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture à la juste valeur et évalués au coût amorti, font l'objet d'un ajustement de leur valeur nette comptable au titre du risque couvert. Les relations de couverture sont détaillées dans la Note 4.12 – Instruments dérivés. Les passifs financiers désignés à la juste valeur sur option, autres que les dérivés passifs, sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Les frais de transaction liés à la mise en place de ces passifs financiers sont comptabilisés immédiatement en charges.

4.19. Impôts

4.19.1. Impôts exigibles

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Le Groupe comptabilise la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux sur la ligne « Charge d'impôt » dans le compte de résultat consolidé.

4.19.2. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « *Impôts sur le résultat* », des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres. Concernant les différences temporelles relatives à des participations dans des filiales, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, ou si la différence temporelle ne s'inverse pas dans un avenir prévisible. Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôt reportables sont limités au montant estimé de l'impôt dont la récupération est jugée probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

4.20. Présentation bilancielle – courant/non courant

Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification entre courant et non courant est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

4.21. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés aux produits et services suivants :

- Les revenus sur ventes des réseaux comprennent : les droits d'entrée des nouveaux franchisés, les redevances de franchise et de communication facturées aux franchisés. La reconnaissance du chiffre d'affaires se fait au rythme de transfert du contrôle du service sur la durée du contrat de franchise ; les produits tirés des redevances en fonction des ventes sont comptabilisés à la date à laquelle la vente sous-jacente se réalise.
- Les revenus sur achats des réseaux comprennent : (i) les ventes aux franchisés de verres, de lentilles et de montures à travers les centrales d'achats du Groupe. (ii) les ventes de produits griffés ALAIN AFFLELOU comptabilisées à la date du transfert du contrôle aux distributeurs exclusifs et aux franchisés. (iii) les commissions de référencement, de ducroire, et de distribution facturées aux fournisseurs référencés et commissions d'apporteurs d'affaires comptabilisées au fur et à mesure de la réalisation des ventes.
- Les revenus auprès des consommateurs finaux, principalement liés aux ventes au détail des magasins détenus en propre. Le chiffre d'affaires est reconnu à la date du transfert du contrôle.

4.22. Coût des achats

Le coût des achats du Groupe comprend le coût des achats de marchandises vendues, à savoir :

- le coût d'achat et d'approvisionnement des montures ;
- le coût d'achat et d'approvisionnement des verres ;
- le coût d'achat et d'approvisionnement des lentilles ;
- le coût d'achat des accessoires et autres marchandises ;
- la variation des stocks de l'ensemble des achats ci-dessus ;
- les coûts directs de communication.

4.23. Résultat opérationnel courant et autres éléments opérationnels non courants

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels non courants ». Ils comprennent notamment :

- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs ;
- les pertes de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) et des goodwill ;
- les plus ou moins-values liées à l'évolution du périmètre de consolidation et aux acquisitions ou cessions d'actifs corporels et incorporels ;
- les litiges significatifs.

Ces éléments, exclus du résultat opérationnel courant en raison de leur nature, de leur montant ou fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie du résultat opérationnel courant du Groupe et correspondent à des événements significatifs, limités et inhabituels.

4.24. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, ainsi que les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé, qui sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels non courants ».

5. Information sectorielle

5.1. Organisation du Groupe par secteurs opérationnels et géographiques

Le Groupe organise son information sectorielle selon une segmentation géographique en trois zones : « France », « Espagne » et « Autres Pays ».

Les segments « France » et « Espagne » comprennent chacun une activité de franchiseur avec une centrale d'achats, une centrale de référencement et de paiement et des magasins détenus en propre. Le Groupe a répliqué historiquement le modèle d'organisation et de développement français en Espagne et entend répliquer ce même modèle à terme dans les autres pays. Le segment « Autres Pays » regroupe notamment la Belgique, la Suisse et le Portugal. Ce segment comprend une centrale d'achats en Belgique, et détient seulement quelques magasins en propre au Portugal.

L'information sectorielle présentée ici est établie sur la base des données du reporting interne qui sont revues par le Président, qui au sens d'IFRS 8 constitue le « Principal décideur opérationnel » du Groupe qui analyse la performance des secteurs et l'allocation des ressources entre ceux-ci.

L'évaluation des résultats du Groupe fait référence à des indicateurs financiers clés liés à la performance des activités. Parallèlement aux principales rubriques du compte de résultat consolidé, les principaux indicateurs financiers utilisés pour mesurer la performance sectorielle sont l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté. Ces deux indicateurs sont des Indicateurs Alternatifs de Performance définis dans la note 5.2. et font l'objet d'une réconciliation avec le résultat opérationnel courant.

Dans le cadre de la présentation des informations sectorielles du Groupe par zone géographique, deux sociétés se classent naturellement dans la zone « Autres pays », la filiale de négoce de montures exclusives domiciliée en Suisse (AAB), et la société franchiseur luxembourgeoise (AAI) qui porte des contrats de référencement international pour l'ensemble du Groupe. Dans les deux cas, ces sociétés impactent l'ensemble du Groupe, et le lieu d'exercice de leur activité ne relève pas nécessairement d'une activité exclusive sur la zone « Autres Pays ». Pour une meilleure lisibilité des résultats, le Groupe a donc décidé de répartir sur l'ensemble des trois zones les résultats de ces activités selon les clés d'allocations suivantes :

- Le résultat de la filiale négoce en Suisse AAB est réalloué par pays d'origine des franchisés, au prorata du nombre de montures exclusives qui leurs sont livrées sur l'exercice ;
- Les commissions de référencement international du Groupe perçues et comptabilisées en chiffre d'affaires par la filiale franchiseur internationale AAI sont réallouées par pays d'origine d'achats au prorata des volumes d'achats fournisseurs concernés.

L'information sur les différentes activités et services du Groupe est décrite dans la note 1.2., la note sur la comptabilisation du chiffre d'affaires est détaillée en note 4.21 et le détail du chiffre d'affaires par activité en note 6.1.1.

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
France	332 954	323 951
Espagne	92 846	89 163
Autres pays	18 946	18 181
Chiffre d'affaires	444 745	431 295
France	103 964	97 773
Espagne	20 273	18 723
Autres pays	3 315	3 927
EBITDA	127 552	120 423
France	-24 416	-24 772
Espagne	-9 060	-9 376
Autres pays	-707	-514
Amortissements et dépréciations	-34 183	-34 663
France	79 489	73 756
Espagne	11 213	9 347
Autres pays	2 607	3 413
EBIT	93 309	86 516

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
France	852 879	834 519
Espagne	111 170	132 082
Autres pays	16 809	19 406
Actif immobilisé ⁽¹⁾	980 859	986 006

(1) comprenant Goodwill, Marques, Immobilisations incorporelles et corporelles et Droit d'utilisation

5.2. Réconciliation de l'EBIT ajusté et de l'EBITDA ajusté avec le résultat opérationnel courant

L'EBIT ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe, avant impact des management fees des actionnaires, des management bonus et des charges relatives aux attributions d'actions gratuites (AGA).

L'EBITDA ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe avant les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, les variations des provisions clients et stock, les management fees des actionnaires, les management bonus et des charges relatives aux attributions d'actions gratuites (AGA).

Ils sont calculés comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Résultat opérationnel courant	90 499	82 281
Management fees de l'actionnaire	1 415	1 305
Charges relatives aux attributions gratuites d'actions (AGA)	1 605	3 050
Management bonus	-210	-120
EBIT ajusté	93 309	86 516
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	10 812	10 778
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	8 230	8 954
Dotations exploit. amort. droits d'utilisation corp. (IFRS 16)	13 302	14 030
Variation des provisions clients et stocks	1 898	147
EBITDA ajusté	127 552	120 423

5.3. EBITDA ajusté avant IFRS 16

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
France	103 964	97 773
Espagne	20 273	18 723
Autres pays	3 315	3 927
EBITDA ajusté	127 552	120 423
France	10 919	11 430
Espagne	5 964	6 101
Autres pays	588	554
Impact IFRS16	17 472	18 085
France	93 044	86 343
Espagne	14 309	12 622
Autres pays	2 727	3 374
EBITDA ajusté avant IFRS 16	110 080	102 338

6. Notes aux états financiers consolidés

6.1. Notes sur le compte de résultat

6.1.1. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Revenus sur ventes réseaux	132 035	119 465
Revenus sur achats réseaux	194 809	187 110
Revenus des magasins détenus en propre	117 901	124 720
Chiffre d'affaires Groupe	444 745	431 295

La décomposition du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Revenus optique	426 257	414 982
Revenus audio	18 489	16 312
Chiffre d'affaires Groupe	444 745	431 295

6.1.2. Salaires et charges sociales

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Salaires	-49 002	-50 278
Charges sociales	-18 912	-19 603
Crédit d'Impôt Recherche		404
Participation des salariés	-2 207	-2 028
Salaires et charges sociales	-70 121	-71 506

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2024, le crédit d'impôt recherche (CIR) était présenté en diminution des charges opérationnelles pour un montant de 699 milliers d'euros dont 404 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 295 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges externes. Aucun crédit d'impôt recherche n'a été comptabilisé au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2025.

6.1.3. Effectif inscrit en fin d'exercice

Effectif inscrit	31/07/2025	31/07/2024
France	709	754
Espagne	585	605
Autres pays	55	53
Effectif inscrit	1 349	1 412

La baisse des effectifs en France et en Espagne s'explique principalement par la réduction du périmètre succursaliste sur l'exercice.

6.1.4. Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Frais de location et charges associées	-2 644	-2 264
Sous-traitance, honoraires et services divers	-15 614	-14 424
Charges d'entretien et réparation	-3 100	-3 120
Autres achats	-6 738	-7 336
Autres achats et charges externes	-28 096	-27 145

6.1.5. Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-10 812	-10 778
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	-8 230	-8 954
Dotations exploit. amort. droits d'utilisation corp. (IFRS 16)	-13 302	-14 030
Dotations / Reprises - Provisions sur créances clients et stocks	-1 898	-147
Dotations / Reprises - Provisions / pensions retraites	-44	-400
Dotations / Reprises - Provisions pour risques et charges courantes	103	-355
Amortissements et provisions	-34 183	-34 663

6.1.6. Autres éléments opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Plus (moins) values des éléments d'actifs cédés net de reprises sur cessions	2 320	2 737
Dotations/Reprises sur dépréciations d'actifs hors reprises sur cessions	-2 051	-479
Dotations/Reprises pour risques et charges non courantes	-134	-1 688
Autres	-1 284	-627
Autres éléments opérationnels non courants	-1 150	-57

Le poste Plus (moins) values des éléments d'actifs cédés net des reprises sur cessions sur l'exercice comprend les résultats de cession de droits au bail et assimilés du périmètre succursaliste constatés sur cette période ainsi que les impacts des fermetures de magasins et sorties.

Le poste de Dotations et reprises sur dépréciations d'actifs hors reprises sur cessions comprend principalement :

- les dépréciations de Goodwill pour -1 738 milliers d'euros contre -517 milliers d'euros au 31 juillet 2024 ;
- la dépréciation de la marque Malentille à hauteur de -13 milliers d'euros au 31 juillet 2025 contre -133 milliers d'euros au 31 juillet 2024 ;
- les dépréciations d'immobilisations corporelles pour -300 milliers d'euros constatées au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2025 dans le cadre des tests de dépréciation contre une reprise nette de 171 milliers d'euros au 31 juillet 2024.

Au 31 juillet 2025, les dotations et reprises pour risques et charges non courantes et le poste « Autres » incluent notamment :

- Des indemnités pour résiliation anticipée de baux à hauteur de -593 milliers d'euros
- 205 milliers d'euros de frais non récurrents engagés au titre de la restructuration du capital et de la levée de la dette High Yield contre un montant de 901 milliers d'euros au 31 juillet 2024. Pour rappel au 31 juillet 2024 ce poste était

également composé d'une provision pour litige sur le Crédit d'impôt à hauteur de -1 229 milliers d'euros compensée par un avoir de 693 milliers d'euros au titre du remboursement attendu auprès du prestataire en charge des demandes de crédit d'impôt.

6.1.7. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Produits des autres immobilisations financières	377	283
Produits financiers sur créances de location financement	3 116	2 378
Autres produits financiers	6 089	5 349
Reprises sur provisions financières	370	251
Produits financiers	9 952	8 260
Intérêts sur autres emprunts obligataires (High Yield)	-42 781	-34 066
Charges financières sur dette locative	-7 025	-7 455
Autres charges financières liées à l'endettement	-1 158	-1 143
Coût de l'endettement financier brut	-50 964	-42 665
Dotations et provisions financières	-665	-700
Charges d'intérêts leasing	-23	-6
Charges financières diverses	-3 169	-2 998
Autres charges financières	-3 857	-3 704
Charges financières	-54 821	-46 369
Résultat financier	-44 869	-38 109

Produits financiers

Les produits financiers du Groupe proviennent essentiellement des produits d'intérêts pour 2 551 milliers relatifs aux placements en Bons du Trésor italien (cf. Note 2.2.1 « Structuration de la dette financière ») ainsi que 2 010 milliers d'euros résultant de l'écart entre l'achat en dessous du pair des Bons du Trésor italien et leur cession à leur valeur nominale. On y retrouve également des produits financiers issus des sous-locations et dans une moindre mesure des reprises de provisions financières, des intérêts sur crédits vendeurs, des frais de dossier et intérêts liés aux protocoles avec les franchisés, ainsi que des gains de change.

Coût de l'endettement financier brut

En 2025, les charges liées à l'endettement financier brut s'élèvent à 50 964 milliers d'euros contre 42 665 milliers d'euros lors de l'exercice précédent. Ces charges sont principalement constituées des intérêts liés à la dette obligataire, pour un montant total de 42 781 milliers d'euros, incluant 5 878 milliers d'euros d'intérêts relatifs à la dette éteinte au cours de l'exercice (cf. partie 2.2.1).

Autres charges financières

Les autres charges financières sont principalement composées de charges financières diverses de 3 169 milliers d'euros au 31 juillet 2025, essentiellement liées aux pertes de change. Au 31 juillet 2024, les charges financières diverses s'élevaient à 2 998 milliers d'euros et étaient de même nature.

Réconciliation des intérêts financiers nets versés indiqués dans le TFT avec le coût de l'endettement financier brut en résultat financier :

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Coût de l'endettement financier brut	-50 964	-42 665
Charges financières sur dette locative	7 025	7 455
Frais d'emprunt reconnu selon méthode du TIE	3 186	5 250
Intérêts courus non échus et autres	-1 403	-3 741
Intérêts financiers nets versés	-42 156	-33 700

(en milliers d'euros)	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Coût de l'endettement financier brut sur dette locative	-7 025	-7 455
Intérêts courus non échus	25	-133
Intérêts financiers nets versés sur dette locative	-7 050	-7 322

6.1.8. Impôt sur le résultat

6.1.8.1. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale en France est appliquée sur l'exercice entre la société AFFLELOU et les sociétés suivantes : 3ABOD, AAPR, 3ABOE, OPTICAL FINANCE, LOA, ERIC AFFLELOU, A+ et LSFA. Celle-ci ne prévoit pas la réallocation dans les filiales déficitaires des économies d'impôts générées entre la société mère et ses filiales françaises. En Espagne le groupe d'intégration fiscale est constitué par ALAIN AFFLELOU ESPANA, AAO OPTICO, AA LATAM, ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO.

6.1.8.2. Charge d'impôt

Preuve d'impôt	31/07/2025 (12 mois)	31/07/2024 (12 mois)
Résultat consolidé avant impôt	44 480	44 115
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
Impôt Groupe théorique	-11 487	-11 393
Effet des différences de taux	732	774
Déficits fiscaux générés sur la période et non activés	-271	-40
Effet report variable	19	20
Intérêts excédentaires	-765	-361
Autres différences permanentes	-523	-1 643
Rejet partiel déficit résultat d'ensemble 3ABOD (litige Succursale)		-4 647
Litige fiscal prix de transfert ⁽¹⁾	-899	
CVAE	-343	-325
Crédits d'impôt	134	181
Charges d'impôts effectivement constatées	-13 402	-17 435
dont impôt exigible	-6 835	-6 896
dont impôt différé	-6 567	-10 539
Taux d'impôt effectif moyen	30,13%	39,52%

⁽¹⁾ Rejet partiel du déficit d'ensemble Afflelou relatif à l'ajustement du prix de transfert d'un montant de 503 milliers d'euros et charge d'impôt comptabilisée au niveau de la mère d'intégration fiscale pour 395 milliers d'euros.

6.1.8.3. Impôts différés

(en milliers d'euros)	31/07/2024	Réserves	Incidence résultat	Autres éléments du résultat global	Autres mouvements	31/07/2025
Reports déficitaires	13 825		-5 233			8 591
Élimination des provisions à caractère intra-groupe	-50		-123			-173
Frais d'acquisition de titres	2 249					2 249
Provisions pour retraite	470		11	31		512
Participation des salariés	596		87			683
Instruments financiers et obligations convertibles	83		-40			43
Mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	-168 020		7			-168 014
Provisions réglementées	-4 859		-10			-4 869
Dépréciation des immobilisations incorporelles	2 390		-433			1 957
Étalement des droits d'entrée	378		64			442
Charges sociales sur AGA	131		-131			
IDA sur dettes locative IFRS 16	26 704	56	-65			26 695
IDP sur droits d'utilisation IFRS 16	-22 942		-31			-22 973
Autres différences temporelles	1 496		-649		268	1 115
Impôts différés nets	-147 549	56	-6 547	31	268	-153 740
Actifs d'impôts différés	1 268	56	-804	31	268	819
Passifs d'impôts différés	-148 817		-5 743			-154 560

⁽¹⁾ La mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles résulte de l'allocation aux marques et autres immobilisations incorporelles des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe.

Les actifs d'impôts différés représentatifs de déficits fiscaux demeurent non comptabilisés :

- lorsqu'ils se rapportent à des sociétés situées hors du périmètre d'intégration fiscale du Groupe et déficitaires depuis plusieurs exercices et pour lesquelles un retour à une situation bénéficiaire ne paraît pas envisageable dans un proche avenir.
- lorsqu'ils se rapportent à des déficits fiscaux qui ne semblent pas pouvoir être récupérés compte tenu des perspectives de rentabilité des sociétés concernées et des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

À la clôture, le stock des déficits fiscaux non activés se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2025		31/07/2024	
	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt
Sociétés françaises :				
Déficits fiscaux des sociétés liées par une intégration fiscale				
Déficits fiscaux générés avant l'entrée dans l'intégration fiscale	8 683	2 242	8 683	2 242
Déficits fiscaux hors intégration fiscale	4 293	1 073	4 291	1 073
Sociétés étrangères :				
Déficits fiscaux de la société portugaise	6 677	1 402	5 643	1 185
Déficits fiscaux des sociétés d'autres pays			784	129
Total	19 652	4 718	19 400	4 629

Les pertes de l'intégration fiscale française peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant. Les pertes hors et avant intégration fiscale peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur la situation propre des sociétés concernées.

Les déficits fiscaux des sociétés françaises sont imputables sur les bénéfices au titre d'un exercice à hauteur d'un million d'euros et à 50% du bénéfice excédant ce seuil. Le report en arrière des déficits ne peut être exercé qu'au cours de l'exercice précédent celui au titre duquel le déficit est constaté dans la limite d'un million d'euros.

La déduction des pertes fiscales générées au Portugal n'a plus de limitation dans le temps. Cette modification s'applique à la déduction des bénéfices imposables des périodes d'inhibition qui ont commencé à partir du 1er janvier 2023, ainsi qu'aux pertes fiscales calculées dans les périodes d'absorption antérieures au 1er janvier 2023, dont la période de déduction était encore en cours.

Les pertes des sociétés espagnoles peuvent être reportées indéfiniment. Le report en avant est limité à 70% du bénéfice et au maximum d'un million d'euros. La disposition 5 de la loi 38/2022 incorpore une nouvelle mesure temporaire s'ajoutant à la loi 27/2014 pour les groupes fiscaux en limitant de 50 % le montant des pertes fiscales individuelles de chacune des entités qui composent le groupe fiscal aux fins de l'impôt sur les sociétés. Le montant des pertes fiscales au-delà de la limitation sera récupéré dans la base imposable du groupe fiscal, au moyen d'un ajustement négatif par dixième dans chacune des dix premières périodes d'imposition commençant le ou après le 1er janvier 2024.

La perte des déficits fiscaux des sociétés d'autres pays pour 784 milliers d'euros s'explique par la dissolution et la liquidation de la société AA ASIA sur l'exercice.

6.1.8.4. Impôts exigibles

(en milliers d'euros)	01/08/2024 (12 mois)	Flux de trésorerie BFR	Variation de périmètre et de change	31/07/2025 (12 mois)
Créances d'impôt exigibles	1 402	-299	-201	902
Dettes d'impôts exigibles	2 796	-1 172		1 623
Impôts exigibles	1 394	-873	201	722

6.1.9. Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions détenues par les sociétés consolidées.

Le résultat net par action dilué prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions défini ci-avant, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentiellement dilutives.

6.2. Notes sur le bilan

6.2.1. Goodwill

(en milliers d'euros)	01/08/2024	Augmentations	Cessions, sorties	Autres mouvements	31/07/2025
Valeur brute	257 868	1 222	-6 554		252 536
Dépréciations cumulées	-41 150	-1 738	4 100	26	-38 762
Valeur nette	216 718	-516	-2 454	26	213 773

Les mouvements de l'exercice sur le goodwill sont les suivants :

- Comptabilisation d'une dépréciation de 1 738 milliers d'euros suite aux tests de dépréciation.
- Les sorties correspondent aux cessions de magasins sur le périmètre succursaliste (cf. Note 2.3 « Evolution du pôle succursaliste »). Ces sorties ont engendré des reprises de provisions pour 4 100 milliers d'euros.

6.2.2. Marques

Au 31 juillet 2025, la valeur totale des marques s'élève à 651 189 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/07/2025			31/07/2024		
	Brut	Dépréciation	Valeur nette	Brut	Dépréciation	Valeur nette
Alain Afflelou	650 000		650 000	650 000		650 000
Optical Discount	5 600	-5 600		5 600	-5 600	
Malentille.com	2 000	-810	1 189	2 000	-797	1 203
Total	657 600	-6 410	651 189	657 600	-6 397	651 203

La valorisation de la marque ALAIN AFFLELOU a été estimée à 650 000 milliers d'euros lors du changement de contrôle du Groupe AFFLELOU en juillet 2012, conformément à l'application d'IFRS 3.

Compte tenu de l'arrêt au 31 décembre 2024 des activités d'OPTICAL DISCOUNT, le Groupe a comptabilisé une dépréciation de la marque, ramenant cette dernière à une valeur nulle. Enfin, à l'issue du test d'impairment annuel qui a été réalisé au 31 juillet 2025, une dépréciation complémentaire de la marque « Malentille » a été comptabilisée pour 13 milliers d'euros.

6.2.3. Immobilisations incorporelles

6.2.3.1. Immobilisations incorporelles nettes

(en milliers d'euros)	31/07/2025			31/07/2024		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Concessions, brevets	63 159	-46 575	16 583	55 978	-37 474	18 504
Autres immos. incorporelles et en cours	5 038	-43	4 995	1 559	-38	1 521
Total	68 197	-46 619	21 578	57 537	-37 512	20 025

6.2.3.2. Valeurs brutes

Les variations des immobilisations incorporelles sur la période se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	01/08/2024	Augmentations	Cessions, sorties	Autres mouvements	31/07/2025
Concessions, brevets	55 978	8 565	-2 067	683	63 159
Autres immos. incorporelles et en cours	1 559	3 779		-300	5 038
Total	57 537	12 343	-2 067	383	68 197

Les autres mouvements correspondent principalement à l'activation des immobilisations incorporelles en cours.

6.2.3.3. Dépréciation

(en milliers d'euros)	01/08/2024	Dotations, pertes de valeur	Reprises, cessions	31/07/2025
Concessions, brevets	-37 474	-10 810	1 709	-46 575
Autres immos. incorporelles et en cours	-38	-5		-43
Total	-37 512	-10 815	1 709	-46 619

6.2.4. Immobilisations corporelles

6.2.4.1. Immobilisations corporelles nettes

(en milliers d'euros)	31/07/2025			31/07/2024		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Constructions	97	-97		97	-97	
Matériel et outillage industriel	43 796	-27 537	16 259	40 931	-26 677	14 254
Autres immobilisations corporelles	41 683	-29 513	12 170	41 849	-29 758	12 091
Immobilisations en cours	417		417	1 075		1 075
Total	85 993	-57 147	28 846	83 953	-56 533	27 420

6.2.4.2. Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	01/08/2024	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	31/07/2025
Constructions	97				97
Matériel et outillage industriel	40 931	6 392	-4 061	534	43 796
Autres immobilisations corporelles	41 849	4 203	-4 744	374	41 683
Immobilisations en cours	1 075	250		-908	417
Total brut	83 953	10 845	-8 805	0	85 993

Les acquisitions d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 10 845 milliers d'euros répartis pour 6 905 milliers d'euros en France, 3 558 milliers d'euros en Espagne et 381 milliers d'euros dans les Autres Pays. Les acquisitions sont principalement liées à des aménagements de magasins succursalistes, l'achat de machines de télémedecine, des équipements informatiques ainsi qu'à des acquisitions de magasins durant la période. Les cessions et sorties concernent principalement les actifs des magasins détenus en propre cédés sur la période. Les autres mouvements correspondent principalement au flux d'activation des immobilisations en cours de l'exercice précédent.

6.2.4.3. Amortissements

(en milliers d'euros)	01/08/2024	Dotations aux amortissements	Reprises, cessions	31/07/2025
Constructions	-97			-97
Matériel et outillage industriel	-26 677	-4 318	3 458	-27 537
Autres immobilisations corporelles	-29 758	-4 212	4 457	-29 513
Total	-56 533	-8 530	7 916	-57 147

6.2.5. Droit d'utilisation et créances de sous location

6.2.5.1. Droit d'utilisation net

(en milliers d'euros)	31/07/2025			31/07/2024		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
France	104 734	-60 056	44 679	99 403	-56 352	43 052
Espagne	49 676	-31 370	18 306	57 128	-31 904	25 224
Autre pays	5 030	-2 543	2 487	4 229	-1 864	2 365
Total droit d'utilisation	159 441	-93 969	65 472	160 760	-90 119	70 641

6.2.5.2. Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	01/08/2024	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	31/07/2025
France	99 403	12 059	-4 459	-2 268	104 734
Espagne	57 128	4 301	-5 088	-6 664	49 676
Autres pays	4 229	1 118		-316	5 030
Droit d'utilisation - Brut	160 760	17 477	-9 548	-9 248	159 441

Les acquisitions de l'exercice correspondent aux nouveaux contrats et au renouvellement des contrats existants. Les autres mouvements de la période quant à eux correspondent à la réévaluation à la baisse de certains contrats.

6.2.5.3. Amortissements

(en milliers d'euros)	01/08/2024	Dotations aux amortissements	Reprises, cessions	Autres mouvements	31/07/2025
France	-56 352	-8 063	4 459	-101	-60 056
Espagne	-31 904	-4 558	5 088	3	-31 370
Autres	-1 864	-681		1	-2 543
Droit d'utilisation - Amortissements	-90 119	-13 302	9 548	-96	-93 969

6.2.5.4. Créances de sous-location long terme et court terme

(en milliers d'euros)	01/08/2024	Acquisitions	Remboursement	Autres mouvements	31/07/2025
Créances de sous location à long terme	20 499	11 077		-6 420	25 156
Créances de sous location à court terme	3 362	803	-3 465	3 136	3 837
Total Brut	23 861	11 880	-3 465	-3 284	28 992

Les acquisitions de l'exercice correspondent aux nouveaux contrats et au renouvellement des contrats existants. Les autres mouvements de l'exercice correspondent essentiellement à la réévaluation à la baisse des contrats de long terme.

6.2.6. Tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles non courantes

6.2.6.1. Nature des tests de dépréciation réalisés

Le Groupe teste dans un premier temps les actifs et goodwill directement liés aux magasins des succursales, pour ensuite tester les marques, et en dernier lieu les goodwill affectés à des groupes d'UGT. Un test de dépréciation des actifs et du goodwill directement lié est réalisé par magasin, sur la base de la valeur de marché estimée. Lorsque dans le cadre de négociations, le Groupe dispose d'offres indicatives, celles-ci sont retenues pour mesurer la valeur recouvrable. Dans les autres cas, la valeur recouvrable correspond au prix probable de vente, calculée à partir d'un pourcentage du chiffre d'affaires annuel H.T. Le goodwill a été affecté aux segments opérationnels « France », « Espagne » et « Autres pays » au prorata de leur contribution à l'EBITDA ajusté. Dans la mesure où la marque ALAIN AFFLELOU ne génère pas à elle seule des flux largement indépendants de ceux générés par les autres actifs sectoriels, elle a été allouée aux trois UGT pays selon la méthode décrite ci-avant pour le goodwill. Les marques et goodwill d'OPTICAL DISCOUNT et Malentille.com ont été allouées au segment opérationnel « France ».

6.2.6.2. Modalités de mise en œuvre des tests au niveau des groupes d'UGT – Estimations pour le calcul des valeurs d'utilité

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme. Ces plans sont construits sur un horizon cinq ans. Au-delà du business plan établi par le Groupe à cinq ans, les principales hypothèses sont décrites dans le paragraphe suivant.

6.2.6.3. Résultats des tests de dépréciation

Les tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2025 font ressortir une valeur d'utilité supérieure à la valeur de l'actif net pour les UGT France, Espagne et Autres Pays. Une variation de 5,0 % de l'EBITDA ajusté 2025, projetée sur les années suivantes, y compris l'année terminale, aurait un impact d'environ 54 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'UGT France, 9 millions d'euros sur l'UGT Espagne et 2 millions d'euros sur l'UGT Autres Pays, sans impact sur la valorisation du goodwill et des marques allouées au 31 juillet 2025. Les taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuel pour les UGT France sont respectivement de 9,5% et 1,5%. Les taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuel pour l'UGT Espagne et Autres pays sont respectivement de 10% et 1,5%.

Un test de sensibilité sur la variation à la hausse ou à la baisse de 1% du taux de croissance perpétuel et du taux d'actualisation, utilisés pour les tests réalisés au 31 juillet 2025, a été réalisé et n'a pas d'impact sur les états financiers consolidés de la période pour les UGT France, Espagne et Autres Pays.

6.2.7. Autres actifs financiers

6.2.7.1. Autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	01/08/2024	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	31/07/2025
Prêts	5 678	4 389	-4 553		5 514
Dépôts et cautionnements	5 581	800	-1 046		5 335
Autres immobilisations financières	9 838	2 519	-1 061	-126	11 170
Total Brut	21 097	7 709	-6 660	-126	22 019
Dépréciations	-2 052	-665	326		-2 391
Total Net	19 045	7 043	-6 334	-126	19 629

Les variations en acquisitions et cessions des prêts correspondent essentiellement à des crédits vendeurs consentis lors de la cession de magasins par AAO et LOA ainsi que des protocoles d'échelonnement de créances consentis à certains franchisés par Alain Afflelou Espagne.

Les autres immobilisations financières correspondent principalement à des obligations convertibles souscrites par LOA au profit de franchisés en France.

6.2.7.2. Autres actifs financiers courants

À la clôture de l'exercice 2024, la part court terme des actifs financiers pour 177 611 milliers d'euros correspondait à l'acquisition de bons du trésor italien comptabilisés au coût amorti pour 173 949 milliers d'euros et à la constitution d'une réserve de liquidités pour 3 661 milliers d'euros auprès de l'émetteur lors du refinancement de la dette pour servir le remboursement final des obligations résiduelles ainsi que les intérêts de cette dette jusqu'à leur remboursement.

L'opération s'étant déboulée en mai 2025, ces actifs ont été cédés (cf. Note 2.2.1 « Structuration de la dette financière »).

6.2.8. Stocks

(en milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Activité succursaliste	11 824	12 153
Activité négoce	18 548	15 249
Autres	1 333	1 239
Total des stocks de marchandises	31 704	28 641
Provisions	-4 024	-2 931
Total Net	27 680	25 710

6.2.9. Créances clients

(en milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Redevances de franchise et de communication	51 305	50 208
Commissions de référencement, ducroire et distribution et ventes de produits exclusifs	7 124	7 253
Activité succursaliste	5 634	5 273
Autres créances	1 044	411
Total Brut	65 107	63 146
Provisions	-3 998	-4 113
Total Net	61 109	59 032

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des créances clients :

(en milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Total Brut	65 107	63 146
Non échues	53 938	52 790
Echues depuis moins de 30 jours	925	985
Echues depuis 30 jours à 60 jours	542	355
Echues depuis 60 jours à 90 jours	513	334
Echues depuis plus de 90 jours	9 189	8 681

L'encours de plus de 90 jours correspond principalement à des créances litigieuses ayant fait l'objet d'une dépréciation dans les comptes consolidés ou à des protocoles transactionnels en cours avec des clients.

6.2.10. Dettes fournisseurs

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des dettes fournisseurs et comptes rattachés :

(en milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Total Brut	52 737	53 946
Non échues	50 390	50 383
Echues depuis moins de 30 jours	1 164	2 576
Echues depuis 30 jours à 60 jours	163	271
Echues depuis 60 jours à 90 jours	34	76
Echues depuis plus de 90 jours	986	641

Au 31 juillet 2025, l'encours de 60 jours et plus correspond principalement à des procédures en cours avec des fournisseurs.

6.2.11. Autres actifs et passifs courants

6.2.11.1. Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Personnel	182	91
Etat : autres créances fiscales	10 420	10 559
Débiteurs divers	76 274	72 877
Créances sur cession des immobilisations	35	10
Charges constatées d'avance	5 228	5 501
Total	92 138	89 038

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste débiteurs divers. Il se compose pour large partie des créances sur les franchisés, au titre de leurs achats auprès des fournisseurs référencés, réglés via la centrale de paiement.

(en milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Créances sur les achats franchisés via la centrale de paiement	65 868	59 392
Avoirs à recevoir de la centrale d'achats de verres	7 849	8 831
Avances de trésorerie	87	969
Autres créances	2 469	3 685
Total	76 274	72 877

6.2.11.2. Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Dettes sociales	14 114	14 382
Dettes fiscales	12 165	12 411
Créditeurs divers	72 910	71 505
Produits constatés d'avance	17 517	17 221
Total des autres passifs courants	116 706	115 520

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste créditeurs divers :

(en milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Activité centrale de paiement	54 310	53 617
Activité centrale d'achats de verres	14 482	13 772
Autres dettes	4 118	4 116
Total	72 910	71 505

6.2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités du Groupe se composent essentiellement des comptes courants et des placements bancaires.

6.2.13. Capitaux propres

Au 31 juillet 2025, le capital social s'élève à 135 541 020,10 euros, composé de 253 822 135 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,534 euro chacune. Parmi celles-ci, il y a 249 731 113 actions ordinaires (AO), 1 000 000 actions préférentielles de catégorie F (ADP F) avec droits préférentiels, et 3 091 022 actions préférentielles de catégorie 1 (ADP 1) dont 2 539 054 actions attribuées gratuitement (cf note 6.2.14.).

- Les Actions Ordinaires (AO) du Groupe ont un droit de vote et donnent droit aux dividendes et au boni de liquidation après que les droits des actions préférentielles ont été satisfaits.
- Les ADP F ont un droit de vote et donnent droit à un dividende préférentiel cumulatif annuel d'un montant maximum de 1 million d'euros.
- Les ADP 1 ont un droit de vote et ont des droits préférentiels en cas de liquidation volontaire ou judiciaire ou de toute sortie (changement de contrôle ou introduction en Bourse), concernant les montants dus aux actions ordinaires et aux ADP F (autres que le dividende préférentiel pour les F).

Des dividendes totaux de 84 235 milliers d'euros ont été versés au cours de l'exercice clos au 31 juillet 2025 (cf. Note 2.2.2 « Versement de dividendes »).

6.2.14. Attribution d'actions gratuites

L'assemblée générale du 20 décembre 2023 a autorisé le président de la société à procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions de catégorie ADP1 dans la limite de 3 127 819 actions dont 2 833 437 ont été attribuées. La période d'acquisition de ces actions gratuites est d'un an. À l'expiration de la période d'acquisition des actions gratuites de catégorie ADP1, le 21 décembre 2024, 2 539 054 ont été émises sur les 2 833 437 actions gratuites attribuées au 20 décembre 2023. Cette opération a conduit à une augmentation du capital social de la société Afflelou par incorporation de réserves, pour un montant de 1 356 milliers d'euros.

L'impact lié à l'application de la norme IFRS 2 s'élève à 1 605 milliers d'euros au 31 juillet 2025 (dont 1 257 milliers d'euros comptabilisés en capitaux propres et 348 milliers d'euros comptabilisés en résultat) contre 3 050 milliers d'euros au 31 juillet 2024 (dont 2 541 milliers d'euros comptabilisés en capitaux propres et 508 milliers d'euros comptabilisés en résultat).

6.2.15. Avantages du personnel et assimilés

Ces avantages concernent principalement des indemnités de fin de carrière en France.

Indemnités de fin de carrière en France :

En France, l'indemnité de retraite est un montant forfaitaire versé au collaborateur quand ce dernier part à la retraite. Le montant de cette prestation dépend de la durée de service du collaborateur à la date de la retraite et est défini par les

conventions collectives et/ou d'entreprise. L'indemnité du plan de retraite ne fournit pas de droits acquis aux collaborateurs avant qu'ils atteignent l'âge de la retraite (droits non acquis). Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas liées à d'autres prestations standards de retraite, telles que les pensions versées par la sécurité sociale ou les fonds complémentaires (Aircro et Agirc).

Les hypothèses de calcul retenues par l'organisme collecteur sont les suivantes :

- Table de mortalité : TF-TIH 14/16,
- Droits régissant les IFC : issus de la CCN Optique - Lunetterie de détail,
- Âge de départ à la retraite :
 - 65 ans (franchiseur) et 64 ans (succursales) pour la catégorie Cadre(s),
 - 64 ans pour la catégorie Agents de Maîtrise
 - 64 ans pour la catégorie Ouvrier(s)/Employé(s)
- mode de départ en retraite : départ volontaire

Hypothèses	31/07/2025	31/07/2024
Taux de charges patronales (franchiseur)	47.8%	47.5%
Taux de charges patronales (succursale)	43.0%	42.0%
Taux d'évolution des salaires (franchiseur)	3.8%	2.8%
Taux d'évolution des salaires (succursale)	4.7%	4.5%
Taux de turnover (franchiseur)	4.1%	2.9%
Taux de turnover (succursale)	16.9%	15.3%
Taux d'actualisation	3.6%	3.6%

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » en conformité avec IAS 19 révisée pour un montant de -89 milliers d'euros net d'impôts différés en 2025 contre un montant nul en 2024. Une charge de 44 milliers d'euros a été comptabilisée en résultat au 31 juillet 2025 au titre des régimes à prestations définies (contre une charge de 400 milliers d'euros au 31 juillet 2024).

Retraites complémentaires obligatoires (LPP) en Suisse :

Le plan de retraite est affilié à une fondation collective. La fondation porte les risques d'investissement et de longévité et transfère une partie des prestations de risque à une compagnie d'assurances. Le Groupe n'a pas d'engagements au titre des coûts médicaux.

6.2.16. Provisions non courantes et courantes

(en milliers d'euros)	01/08/2024	Dotations	Utilisation	Reprises sans objet	31/07/2025
Provisions pour litiges	2 039	150	-1 608	-69	512
Autres provisions	3 898	236	-228	-21	3 886
Total provisions non-courantes	5 937	386	-1 836	-90	4 397
Provisions pour risques	40			-16	24
Total provisions courantes	40			-16	24
Total provisions	5 977	386	-1 836	-106	4 421

Provisions non courantes :

- Au 31 juillet 2024, les provisions pour litiges comprenaient des affaires prud'homales et un litige TVA. Ces provisions ont fait l'objet de reprises sur l'exercice clos le 31 juillet 2025 pour un montant total de 1 836 milliers d'euros.
- Le poste Autres provisions comprend différentes provisions constituées au titre de risques fiscaux ou d'autres risques liés à l'exploitation avec certains franchisés ou fournisseurs.

Provisions courantes :

Les provisions courantes comprennent principalement des provisions constituées au titre de risques fournisseurs.

6.2.17. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants pour 6 676 milliers d'euros au 31 juillet 2025 concernent uniquement un crédit vendeur octroyé à LOA dans le cadre de l'acquisition des deux sociétés Eric Afflelou et A+.

6.2.18. Passifs financiers

6.2.18.1. Analyse des emprunts et autres passifs financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2025		31/07/2024	
	Part à court terme	Part à long terme	Part à court terme	Part à long terme
Senior Secured Notes	508	601 027	171 158	552 461
Financement extérieur au Groupe	508	601 027	171 158	552 461
Découverts bancaires et mobilisations de créances			9	
Dépôts de garantie		1 439		1 276
Dettes financières diverses		1 439	9	1 276
Total des dettes financières	508	602 467	171 167	553 737

6.2.18.2. Evolution des dettes financières

(en milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Dettes financières à l'ouverture	724 904	535 590
Souscription d'emprunts	51 534	560 189
Remboursement d'emprunts	-172 430	-362 834
Charge d'intérêts de la période	1 784	1 573
Variation des concours bancaires courants	-9	-161
Autres mouvements	-2 808	-9 453
Dettes financières à la clôture	602 975	724 904

Pour rappel, les flux relatifs à la souscription et au remboursement d'emprunts en 2024 sont décrits dans la note « 2.2.4 Refinancement complet du Groupe en juillet 2024 » de l'annexe des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2024.

La charge d'intérêts de la période correspond aux intérêts comptabilisés pour -1 403 milliers d'euros, compensé par l'impact des frais amortis sur la quote-part de la dette remboursée et de la nouvelle dette à hauteur de 3 186 milliers d'euros.

Les souscriptions et remboursements d'emprunt de l'exercice sont détaillés dans la partie 2.2.1 « Structuration de la dette financière ».

Les autres mouvements de l'exercice comprennent les frais engagés au titre du refinancement à hauteur de -2 808 milliers d'euros qui seront étalés sur la durée du nouvel emprunt.

6.2.18.3. Détail des principales sources de financement

Dette HIGH YIELD refinancée en juillet 2024

Le nouveau financement de 610 000 milliers d'euros repose sur une tranche obligataire unique émise en juillet 2024 pour un montant de 560 000 milliers d'euros, augmentée de 50 000 milliers d'euros en juillet 2025. La dette obligataire totale, dite *senior secured*, a les principales caractéristiques suivantes :

Senior Secured Notes	
Montant	610 000 milliers d'euros (à la suite du financement complémentaire de 50 000 milliers d'euros en Juillet 2025)
Taux	Fixe 6% (paiements semestriels)
Echéance	In fine, juillet 2029
Emetteur	AFFLELOU Sas
Garanties et sûretés	▪ Dette garantie par 3ABOD, AAFR, LOA, LSFA, AAI et 3ABOE ▪ Nantissement des titres des sociétés 3ABOD, AAFR, LOA, LSFA, 3ABOE, AAI, ainsi que des principaux comptes bancaires des filiales ▪ Nantissement des comptes courants d'associés avec les filiales susmentionnées

Clauses limitatives (covenants)	- La documentation de l'emprunt obligataire ne comporte pas de ratios financiers de type levier de dette (Dette Nette / Ebitda) ; les clauses financières constituent des clauses d'occurrence d'événements déclencheurs 'incurance covenants' tels que le non-paiement d'intérêts à l'échéance - Remboursement anticipé assorti de pénalités décroissantes dans le temps, au-delà de deux ans - Exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle, sauf à ce que le ratio de dette nette sur rentabilité n'excède pas le niveau à l'émission, ou que la notation par les agences de rating soit au moins équivalente à celles au moment de l'émission - Limitation de l'endettement supplémentaire - Limitation des remontées ('restricted payments') aux actionnaires.
---------------------------------	---

Dans le cadre de l'évolution capitalistique du Groupe décrite en supra (Note 2.2.1), le Groupe a financé en juillet 2025 un complément de 50 000 milliers d'euros sur la dette *High Yield* existante. Les titres créés sont identiques aux autres titres de l'émission initiale de 560 000 milliers d'euros. Compte tenu de la qualité de la signature du Groupe, du maintien de la notation par les agences Fitch et S&P, et enfin, de l'évolution récente des taux, les titres créés ont été placés auprès des investisseurs à 102,5% de leur nominal.

Au titre de ces emprunts obligataires, le Groupe communique de façon trimestrielle ses comptes consolidés résumés et de façon annuelle ses comptes consolidés certifiés, dans des délais de respectivement 2 et 4 mois. Le Groupe se considère en conformité avec l'ensemble des conditions de ces emprunts au 31 juillet 2025.

Ligne de crédit renouvelable de 30 000 milliers d'euros (RCF)

La dette *High Yield* de 610 000 milliers d'euros est assortie d'une ligne de crédit RCF de 30 000 milliers d'euros. Il s'agit d'une ligne de précaution pour les besoins courants du Groupe, avec une durée de 54 mois à compter de juillet 2024. Le taux d'intérêt applicable est un taux variable Euribor + marge, dont la marge est calculée selon un ratio de levier. Une commission de non-utilisation est applicable en proportion de la marge par tirages. Au titre des sûretés, les titres détenus par les sociétés AFFLELOU et 3ABOD ont été nantis, ainsi que les titres des filiales potentiellement emprunteuses (3ABOD, AAFR, LOA, 3ABOF, AAF et AAO) et les principaux comptes bancaires. Le remboursement anticipé de cette ligne de crédit n'engendre pas de pénalités. Les obligations de reporting sont les mêmes que celles aux prêteurs obligataires. Le Groupe doit en outre certifier, de période en période que le niveau d'EBITDA ajusté des douze mois passés est supérieur au seuil de 75 000 milliers d'euros. La dernière communication trimestrielle en date a été effectuée au titre de la période se terminant au 30 avril 2025. La ligne n'a fait l'objet d'aucun tirage à date et était donc totalement disponible au 31 juillet 2025. Le Groupe se considère en conformité avec les conditions de cette ouverture de crédit au 31 juillet 2025.

6.2.18.4. Ventilation des dettes financières par échéance

(en milliers d'euros)	Court terme	Long terme	Dont 1 à 2 ans	Dont 2 à 3 ans	Dont 3 à 4 ans	Dont 4 à 5 ans	Dont + de 5 ans	Total au 31/07/2025
Senior Secured Notes	508	601 027			601 027			601 536
Financement extérieur	508	601 027			601 027			601 536
Dépôts de garantie		1 439	1 439					1 439
Dettes financières diverses		1 439	1 439					1 439
Total des dettes financières	508	602 467	1 439		601 027			602 975

6.2.19. Dettes de location

6.2.19.1. Evolution des dettes de location

(En milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Dettes de location à l'ouverture	104 554	104 211
Nouvelles obligations locatives	29 422	24 745
Remboursement d'emprunts	-22 713	-21 447
Charge d'intérêts de la période	7 025	7 455
Réévaluation à la baisse et fin de contrats	-14 306	-9 846
Autres mouvements	342	-564
Dettes de location à la clôture	104 324	104 554

6.2.19.2. Ventilation des dettes de location par échéance

(En milliers d'euros)	31/07/2025	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes court terme	17 496	17 496			
Dettes long terme	86 828		15 652	38 863	32 312

6.3. Notes sur l'exposition aux risques

Au 31 juillet 2025, l'exposition aux différents risques de marché s'analyse de la manière suivante :

6.3.1. État des positions du Groupe face au risque de taux d'intérêt

La politique du Groupe consiste à s'assurer que son exposition au risque de taux d'intérêt porte soit sur des emprunts à taux fixe, soit sur des emprunts à taux variable en contractant des instruments dérivés pour couvrir la volatilité des flux de trésorerie attribuable au risque de taux d'intérêt. Le refinancement complet du Groupe en juillet 2024 et du complément en de 50 millions d'euros en juillet 2025 ayant été conduit à taux fixe (6%), le Groupe n'a pas mis en œuvre de couverture de risque de taux, à date.

6.3.2. État des positions du Groupe face au risque de change

En dehors de son activité d'achats auprès de son fournisseur OKIA, le Groupe est faiblement exposé au risque de variation des cours de change. Le risque du Groupe est essentiellement lié à la parité euro / dollar, du fait des achats du Groupe dont la principale dénomination est le dollar. A cette fin, le Groupe a mis en place des accords sur les conditions d'achats, sur une base de parité dollar / euro fixée, avec son fournisseur principal OKIA. Un instrument dérivé incorporé au contrat fournisseur est appliqué permettant le partage à part égale entre les deux parties des variations des taux de change sur la parité dollar / euro fixée au contrat. Enfin, des renégociations des conditions d'achat en cas d'une appréciation du dollar par rapport à l'euro seraient toujours possibles.

6.3.3. État des positions du Groupe face au risque de crédit

Compte tenu du grand nombre de clients, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe. De façon générale, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit particulier sur ses actifs financiers, à l'exception, en France, des transactions garanties en paiement aux fournisseurs donnant lieu à facturation de crocure.

6.3.4. État des positions du Groupe face au risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales est étroitement et périodiquement appréciée par le Groupe à l'aide des procédures de reporting financier du Groupe. Le Groupe dispose d'une ligne de crédit (Revolving Credit Facility) de 30 000 milliers d'euros non tirée au 31 juillet 2025 permettant de couvrir tout risque de liquidité à court terme, en sus de lignes bancaires non confirmées de découvert, et d'escompte de créances commerciales. En outre, le Groupe revoit périodiquement les hypothèses de son plan d'affaires pluriannuel. Les objectifs de développement et de génération de flux nets de trésorerie (après opérations d'investissements et de financements) ont été revus dans ce cadre, et tiennent compte d'un environnement changeant en matière de financement des groupes sous LBO.

6.3.5. Mise en place d'une cartographie complète des risques

En complément des risques précités, le Groupe a mis en place une cartographie complète des risques auxquels il est exposé. Ce projet a été mis en œuvre avec l'accompagnement du cabinet Grant Thornton. Il a conduit à identifier 11 risques principaux pour le Groupe. Les responsables de suivi de chacun des risques ont été désignés, l'objectif étant à la fois d'anticiper leur avènement éventuel et de préparer les actions en vue d'y remédier ou d'y faire face.

6.4. Notes sur la classification comptable et valeur de marché des instruments financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2025 Valeur comptable	31/07/2025 Valeur de marché	Ventilation par classification comptable		
			Juste Valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Coût amorti
Actifs financiers non courants	19 629	19 629			19 629
Créances de sous location	28 992	28 992			28 992
Créances clients	61 109	61 109			61 109
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 439	32 439		32 439	
Financement extérieur au Groupe	601 536	630 055			601 536
Dettes financières diverses	1 439	1 439			1 439
Dettes locatives	104 324	104 324			104 324
Dettes fournisseurs	52 737	52 737			52 737

Au 31 juillet 2025, les méthodes de valorisation retenues pour les instruments financiers sont les suivantes :

- les instruments financiers dérivés inscrits à l'actif ou au passif du bilan sont évalués à leur valeur de marché ;
- les instruments financiers inscrits au passif du bilan, plus spécifiquement les autres emprunts, sont évalués sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt en date de clôture.

Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers conformément à IFRS 13 :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Les instruments financiers du Groupe appartiennent à la catégorie de niveau 1 pour les financements à moyen-terme extérieurs au Groupe (dette obligataire High Yield, cotée à la bourse irlandaise), à la catégorie 2 pour les instruments de couverture et à la catégorie 3 pour l'ensemble des autres instruments financiers.

Le tableau ci-dessus donnent pour les classes d'instruments financiers, à la fois :

- dans la première colonne : la valeur au bilan « valeur comptable »,
- dans la deuxième colonne : la juste valeur, en application d'IFRS 7.25 « valeur de marché »,
- dans la troisième : la catégorie IFRS 9 selon laquelle ils sont évalués en application d'IFRS 7.8. « ventilation ».

6.5. Notes sur l'état des flux de trésorerie

6.5.1. Trésorerie et variations

(en milliers d'euros)	31/07/2025	31/07/2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 439	32 824
Découverts bancaires		-9
Total	32 439	32 816

La trésorerie nette des découverts bancaires s'élève au 31 juillet 2025 à 32 439 milliers d'euros (contre 32 816 milliers d'euros au 31 juillet 2024) et correspond au montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie présenté dans le tableau des flux de trésorerie.

6.6. Passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels

6.6.1. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/07/2024	31/07/2025	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements de loyers – locations simples	359	436	148	288	
Garanties diverses en faveur de tiers	9 744	10 370	1 697	8 673	
Cautions et garanties bancaires – Espagne	8 015	12 473	2 381	7 238	2 854
Cautions et garanties bancaires – France	3 912	4 823	1 411	3 412	
Engagements donnés	22 030	28 102	5 637	19 611	2 854
Garanties liées aux magasins vendus par le Groupe	5 380	5 554	872	3 604	1 078
Engagements liés à la centrale de paiement	2 518	3 310	568	1 433	1 309
Cautions et garanties bancaires – Autres	908	908			908
Engagements reçus	8 806	9 771	1 440	5 037	3 295

Les garanties diverses en faveur des tiers correspondent principalement à un engagement de paiement du prix final, en contrepartie d'un crédit vendeur accordé par un ex franchisé sur la cession de son parc de 8 magasins à la filiale succursaliste du Groupe, pour un montant d'encours de 7 192 milliers d'euros (yc intérêts capitalisés), dont le débouclage est prévu à la fin de l'année civile 2026. Par ailleurs, le Groupe conserve des engagements de loyers qu'il avait consentis dans le passé à certains bailleurs au titre de magasins qui lui appartenait, lesquels, une fois repris par des franchisés bénéficient d'une contrepartie équivalente en engagement des franchisés nouvellement locataires des magasins qu'ils sont venus à exploiter. Enfin, le Groupe intervient ponctuellement pour délivrer et faire délivrer des garanties de loyers, essentiellement pour des magasins détenus en propre, ou pour certains de ses locaux administratifs.

Les cautions et garanties bancaires données recouvrent des engagements envers les banques finançant les franchisés, soit dans le cadre de la reprise ou l'ouverture de points de vente, soit pour l'accompagnement des financements de travaux de rénovation ou de BFR. Les encours garantis s'inscrivent dans le cadre d'enveloppes globales. Le Groupe intervient dans ces opérations en qualité de caution auprès des banques des financements qu'elles ont consentis aux franchisés, à hauteur de 100% de chaque dossier de financement, avec dans certains cas une quotité maximale de l'enveloppe globale consentie par la Banque sur l'ensemble de ces dossiers.

Les engagements reçus correspondent pour l'essentiel à des engagements de franchisé liés à l'activité de la centrale de paiement, à l'occasion de prises de nantissements et cautions des franchisés sur des étalements ou protocoles de remboursement des créances de la centrale de paiement. Ces engagements s'effectuent sur des interventions ponctuelles du Groupe venant en complément des engagements constitués de façon générale par les franchisés au titre de leur relation avec le franchiseur (non reportés dans les engagements reçus). En effet, dans le cadre du contrat de franchise, les franchisés sont amenés à émettre un engagement solidaire en faveur du Groupe, au titre des engagements et dettes qu'ils contractent envers la centrale de paiement du Groupe. Ces cautions sont généralement calculées au prorata de 30% du chiffre d'affaires HT annuel en France et en Espagne. Toutefois, seules les cautions et sûretés liées à des dettes spécifiques (protocoles, étalements, crédits vendeurs) des franchisés figurent dans le tableau des engagements reçus.

Par ailleurs, dans le cadre du refinancement de la dette, le Groupe a donné les engagements suivants :

- dette garantie par 3ABOD, AAFR, LOA, LSFA, AAI et 3ABOE ;
- nantissement des titres des sociétés 3ABOD, AAFR, LOA, LSFA, 3ABOE, AAI, ainsi que des principaux comptes bancaires des filiales ;
- nantissement des comptes courants d'associés avec les filiales susmentionnées.

6.6.2. Dépendance du Groupe à l'égard de brevet, licences ou contrats d'approvisionnement

Il n'existe aucun lien de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, de licences ou de contrats d'approvisionnement.

6.6.3. Notification, procès et litiges

Les sociétés et entreprises du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cours normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales, sociales ou douanières.

Notification de déductibilité de la TVA

Le 8 décembre 2017, le Groupe a reçu une notification de l'Administration fiscale par suite d'un contrôle portant sur la TVA déduite par Optical Finance pour les années 2014 à 2016. Les ajustements notifiés par l'Administration fiscale s'élèvent à 1,5 million d'euros.

A la suite des différents recours, le Groupe a mis en paiement la somme correspondant au redressement en principal à savoir 1 million d'euros ainsi que le montant des pénalités et intérêts de retard pour 0,5 million d'euros. Par ailleurs, le Groupe a mis en jeu la garantie de passif conférée par les actionnaires cédants lors de l'acquisition d'Optical Finance par le Groupe et ce, dans la limite d'un montant d'un million d'euros.

Autres litiges fiscaux portant sur l'impôt sur les sociétés

A la suite d'un contrôle fiscal lancé en 2015 et portant sur la période du 1er août 2009 au 31 juillet 2012, l'administration fiscale française a émis un premier avis de redressement portant principalement sur la réévaluation du prix de cession par AAFR de certaines filiales déficitaires en 2010, estimant que le prix de cession aurait dû être plus élevé pour être considéré comme conforme au principe de pleine concurrence. Le 23 novembre 2023, le Tribunal administratif a rendu sa décision confirmant la position de l'administration fiscale. Le Groupe a diminué son stock de déficits reportables de 18 millions d'euros à la suite de cette décision. Cependant, la société et ses conseillers juridiques et fiscaux estiment qu'il existe des arguments solides pour contester la position des autorités fiscales françaises. Le Groupe a donc décidé de contester cette décision devant la Cour Administrative d'Appel.

Notification d'un contrôle fiscal

La société AAFR a été notifiée par la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI) le 3 février 2023, d'un avis de vérification de ses comptes portant sur les périodes du 1er août 2019 au 31 juillet 2022.

Le 20 décembre 2023, la société AAFR s'est vu notifier les premières propositions de redressements, interruptives de prescription, portant principalement sur la comptabilisation du crédit d'impôt recherche. Le 10 octobre 2025, la société informait la DVNI qu'elle sollicitait un recours hiérarchique auprès de l'Interlocuteur Départemental après confirmation de l'administration dans le cadre d'un recours hiérarchique de maintenir sa proposition de rectification.

Ce contrôle fiscal a également donné lieu, le 30 mai 2025, à une proposition de rectification de la société AAFR concernant la politique de prix de transfert entre AAFR et AAI (Luxembourg). Cette proposition a été acceptée par le Groupe et a un impact sur les comptes consolidés de la période décrit dans la note 6.1.8.2. À ce jour, l'avis de rectification n'a pas encore été envoyé à la société mère, la seule entité redevable de l'impôt sur les sociétés.

6.7. Autres informations

6.7.1. Transactions et soldes entre parties liées

Les parties liées du Groupe ayant réalisé des transactions sont détaillées ci-dessous.

- Les actionnaires de la société Afflelou et les entités qui la contrôlent ont assuré des prestations de management au profit de la société AFFLELOU. À ce titre, le Groupe a enregistré une charge pour la période susvisée de 1 415 milliers d'euros contre 1 305 milliers d'euros au 31 juillet 2024.
- Le Groupe a enregistré un produit d'un montant de 184 milliers d'euros sur l'exercice clos le 31 juillet 2025 correspondant à la refacturation des honoraires de commissariat aux comptes supportés par le Groupe pour le compte de la société NALA AFFLELOU TOPCO LIMITED, société-mère ultime. Cette facture n'a pas été réglée au 31 juillet 2025.
- La société AFFLELOU PIKCO LIMITED a procédé au nantissement, au profit des détenteurs des obligations émises par AFFLELOU PIKCO LIMITED, des titres et créances qu'elle détient sur la société AFFLELOU.
- Monsieur Alain Afflelou, les membres de sa famille et les entités qu'ils contrôlent :
 - La société Holding AAOC dont le gérant est Monsieur Alain Afflelou, assure des prestations au profit d'AAI. La société Holding AAOC a octroyé une concession de droits d'exploitation des attributs de la personnalité de Monsieur Alain Afflelou, dont la charge s'est élevée à 147 milliers d'euros au 31 juillet 2025 et 166 milliers d'euros

- au 31 juillet 2024. La dette du Groupe envers Holding AAOC s'élève à 51 milliers d'euros au 31 juillet 2025 et 41 milliers d'euros au 31 juillet 2024.
- La société Holding AAOC a octroyé une concession de droits d'exploitation des attributs de la personnalité de Monsieur Alain Afflelou au profit de Lion Seneca France Audio (LSFA), dont la charge s'élève à 50 milliers d'euros au 31 juillet 2025 et au 31 juillet 2024. La dette au 31 juillet 2025 et 2024 s'élève à 8 milliers d'euros.
- La société Holding AAOC sous-loue une partie des locaux de la société AAI. Le produit du Groupe s'élève à 24 milliers d'euros au 31 juillet 2024 et au 31 juillet 2025. La créance du Groupe sur ces sociétés est nulle sur les deux périodes.
- Monsieur Alain Afflelou donne à bail et à loyer à titre commercial à la société Eric Afflelou, filiale du Groupe Afflelou acquise le 6 octobre 2021, des locaux sis 14 avenue de la Libération 33110 Le Bouscat. La charge comptabilisée à ce titre s'élève à 28 milliers d'euros au 31 juillet 2025 incluant une charge constatée d'avance de 6 milliers d'euros contre 23 milliers d'euros au 31 juillet 2024 incluant une charge constatée d'avance de 5 milliers d'euros.
- La Fondation Alain Afflelou, fondation d'entreprise de droit espagnol créée par AAF. La fondation a perçu 169 milliers d'euros au 31 juillet 2025 et 123 milliers d'euros au 31 juillet 2024.
- Madame Diane Leyre, membre de la famille de Monsieur Amaury Leyre (membre du conseil d'administration de la société Afflelou) a conclu un contrat de mannequinat avec la société AAFR. Pour l'exercice clôturé au 31 juillet 2024, une charge comptable de 67 milliers d'euros a été enregistrée, avec une position nette au bilan de zéro. Ce contrat n'a pas été renouvelé pour l'exercice clôturé au 31 juillet 2025, entraînant l'absence de charge comptable liée à ce contrat au cours de cette période.
- La société AA Sons Partners composé des membres de la famille Afflelou et dirigée par Monsieur Romain Afflelou a des intérêts dans :
 - La société Synapse (Medadom) avec laquelle le Groupe a conclu un accord cadre en vue de permettre à son réseau d'opticiens en France de disposer d'une solution digitale de télémedecine en ophtalmologie permettant la mise en relation et l'organisation de consultations à distance entre patients et professionnels de santé (ophtalmologue et orthoptiste notamment) via une borne de téléconsultation. La charge comptabilisée au 31 juillet 2025 s'élève à 405 milliers d'euros, y compris une charge constatée d'avance pour 290 milliers d'euros contre 243 milliers d'euros au 31 juillet 2024, y compris une charge constatée d'avance pour 203 milliers d'euros. Par ailleurs, le Groupe a également constaté des produits pour 88 milliers d'euros au titre de commissions sur l'exercice clos le 31 juillet 2025 contre 59 milliers d'euros au 31 juillet 2024. La dette du Groupe s'élève à 510 milliers d'euros au 31 juillet 2025.
 - La société Azfalte avec laquelle le Groupe a conclu un contrat de location de vélos électriques de fonction pour ses salariés à La Défense. La charge comptabilisée au 31 juillet 2024 s'élevait à 7 milliers d'euros et la dette du Groupe à l'égard de cette société était nulle. Ce contrat n'a pas été renouvelé pour l'exercice clôturé au 31 juillet 2025, entraînant l'absence de charge comptable liée à ce contrat au cours de cette période.
 - La société OSOL met à disposition du Groupe des batteries intelligentes permettant de recharger les appareils nomades. La charge comptabilisée au 31 juillet 2025 s'élève à 8 milliers d'euros avec une créance nette de 6 milliers d'euros.
 - La société ALMA, dispense des solutions de paiement échelonné et de paiement différé dont bénéficient les magasins succursalistes du Groupe en France, la charge comptabilisée au 31 juillet 2025 s'élève à 43 milliers d'euros.
- La société Cosmo Connected dirigée par Monsieur Romain Afflelou, spécialisée dans la vente de produits destinés à la micromobilité (signalétique pour casques de moto ou de vélo, lunettes connectées...) est un fournisseur référencé du Groupe Afflelou. Aucun achat de marchandises du Groupe auprès de ce fournisseur n'est constaté au 31 juillet 2025 et au 31 juillet 2024. Par ailleurs, la créance du Groupe de 4 milliers d'euros au 31 juillet 2024, relative à la vente de présentoirs publicitaires, est toujours existante sur l'exercice clos au 31 juillet 2025.

6.7.2. Rémunération des dirigeants

6.7.2.1. Avantages à court terme

La rémunération des différents mandataires sociaux du conseil d'administration, incluant les contrats de travail, les conventions de mandat social, les fonctions de dirigeant, versée et comptabilisée par le Groupe s'est élevée à 1 383 milliers d'euros en 2025 et 1 502 milliers d'euros en 2024. Le montant de ces rémunérations comprend également les indemnités de départ, de résiliation ou de révocation.

6.7.2.2. Avantages à long terme

Outre les avantages liés au régime de retraite à prestations définies, décrit en 6.2.15, la Société a souscrit une police d'assurance de type GSC ("garantie sociale des dirigeants et chefs d'entreprise") au profit du Président pour une période d'indemnisation de dix-huit (18) mois et comprenant une couverture de 70% de sa rémunération nette (la "GSC"). Les cotisations à la GSC constituent un avantage en nature soumis aux cotisations de sécurité sociale et à l'impôt sur le revenu.

6.7.3. Honoraires des commissaires aux comptes

(En milliers d'euros)	31/07/2025			31/07/2024		
	Deloitte	EY	Total	Deloitte	EY	Total
Certification des comptes individuels et consolidés	172	313	485	152	292	444
Services autres que la certification des comptes	95	95	190	220	252	472
Total	267	408	675	372	544	916

Les honoraires correspondent aux honoraires des commissaires aux comptes de la société consolidante, ainsi que des filiales consolidées lorsque les auditeurs de ces filiales appartiennent aux mêmes réseaux que ceux de l'entité consolidante.

7. Liste des sociétés consolidées

Au 31 juillet 2025, le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Siège social	Pays	31-juil-25			31-juil-24		
			Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Afflelou	Paris	France	Société mère	100%	100%	Société mère	100%	100%
3AB Optique Développement (3ABOD)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Franchiseur (AAFR)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou International (AAI)	Luxembourg	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Belgique (AABEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou España (AAE)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Audiologo (AAA)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Portugal (AAP)	Porto	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%
3AB Optique Expansion (3ABOE)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance (OF)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AA Asia Limited (AAS)	Hong Kong	Chine	Liquidation			IG	100%	100%
Optical Finance Belgique (OFBEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Lion Seneca France Audio (LSFA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AA Latam	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Groupe AAO :								
F2L	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Optico (AAO)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Groupe LOA :								
L'opricien Afflelou (LOA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Autres sociétés succursalistes :								
A Plus	Bordeaux	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Eric Afflelou	Bordeaux	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%

Le Groupe détient une Fondation en Espagne destinée à promouvoir le dépistage de problèmes de vision notamment chez les enfants. Le Groupe détient enfin une association loi 1901 en France qui a pour but de soutenir toutes œuvres dans les domaines de la vision et de l'audition (Amélioration, protection, actions de sensibilisations). Ces deux participations n'étant pas significatives elles ne sont pas consolidées par le Groupe.

8. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement notable intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice au 31 juillet 2025, n'a été constaté par le Groupe.